



# Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables

Candidature DLAL-FEAMP du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre  
2016 - 2020



**GROUPE D'ACTION LOCALE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE  
DU BASSIN D'ARCACHON – VAL DE L'EYRE**

15 rue de la Barbotière - 33470 Gujan-Mestras

☎ 05 57 73 08 43 – 06 87 75 87 95 ✉ [febassindarcachon@valdeleyre.fr](mailto:febassindarcachon@valdeleyre.fr)

R É G I O N  
**AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTES**





## Table des matières

EDITO .....	2
RESUME DE LA CANDIDATURE .....	3
I. Présentation et diagnostic du territoire du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre.....	5
A. Un territoire attractif en mutation .....	5
B. Un territoire d’eau aux multiples enjeux .....	7
C. Un territoire composé d’une mosaïque de milieux préservés et à préserver .....	10
D. Un territoire riche de secteurs économiques tournés vers le bassin.....	13
E. Un territoire façonné par les filières économiques identitaires de la pêche et l’ostréiculture .....	17
F. Synthèse AFOM .....	26
II. Stratégie et objectifs prioritaires.....	28
A. Synthèse du diagnostic et principaux enjeux du territoire et des filières.....	28
B. Elaboration de la stratégie DLAL et processus d’implication des acteurs.....	28
C. La stratégie DLAL et les objectifs prioritaires .....	32
D. Articulation de la stratégie DLAL avec les autres dispositifs territoriaux.....	34
E. Plus-value du DLAL .....	34
III. Plan d’actions .....	35
Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles.....	36
Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités .....	37
Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux.....	38
Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production .....	39
Axe 5 : Coopération.....	40
Axe 6 : Fonctionnement du GALPA .....	41
IV. Pilotage du programme et modalités de mise en œuvre.....	42
A. Le groupe et le portage du programme .....	42
B. Les instances de pilotage.....	42
C. Les modalités de mise en œuvre .....	43
V. Maquette financière prévisionnelle .....	47
LISTE DES SIGLES UTILISES .....	48
ANNEXES.....	49

## EDITO

Le Pays Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre bénéficie d’un environnement d’exception, aux portes de la métropole bordelaise. Si les fondements de sa notoriété sont bien réels, son image privilégiée masque une réalité bien plus complexe d’un territoire en profonde mutation, soumis à de fortes pressions.

Les activités de pêche et de conchyliculture font partie intégrante de son histoire. Elles ont contribué à façonner son plan d’eau et son littoral et participent ainsi activement à son identité, mais également à son développement.

Ce sont en effet des filières économiques qui doivent s’adapter et innover pour répondre aux multiples enjeux auxquels elles sont confrontées, qu’ils soient économiques, sociaux ou encore environnementaux.

Le programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche du Bassin d’Arcachon - Val de l’Eyre, mené de 2010 à 2014, en faveur des initiatives locales du monde maritime, a permis d’initier une véritable dynamique de projets et de renforcer les échanges entre les acteurs du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre.

Forts de ces résultats, le Pays et les filières maritimes locales présentent aujourd’hui une candidature au dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux, dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de Pêche.

Il s’agit d’aller plus loin, à travers **« Une ambition économique partagée par les acteurs d’un territoire convoité, pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables »**.

Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Bassin d’Arcachon Nord



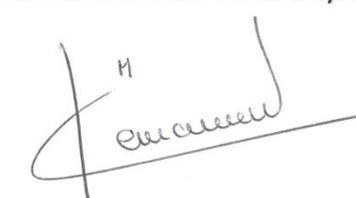
**Bruno LAFON**

Le Président de la Communauté  
d’Agglomération du Bassin  
d’Arcachon Sud



**Marie-Hélène DES ESGAULX**

La Présidente de la Communauté  
de Communes du Val de L’Eyre



**Marie-Christine LEMONNIER**

Le Président du Comité Départemental des Pêches  
Maritimes et des Elevages Marins de Gironde



**Jean-Michel LABROUSSE**

Le Président du Comité Régional de la  
Conchyliculture Arcachon – Aquitaine



**Thierry LAFON**

## RESUME DE LA CANDIDATURE

Le territoire du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (BARVAL) regroupe trois intercommunalités : la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. Parmi les dix-sept communes du Pays, dix ont une façade maritime et deux d'entre elles sont également ouvertes sur l'Océan Atlantique. Cet espace couvre l'intégralité du Bassin d'Arcachon, auquel se rattache le Val de l'Eyre, pour former un bassin de vie cohérent et de qualité, présentant des caractéristiques naturelles exceptionnelles, à quelques kilomètres seulement de la métropole bordelaise. Les évolutions démographiques des 15 dernières années attestent de la forte attractivité du territoire, la plus importante de Gironde. Il s'agit toutefois d'un territoire vieillissant, marqué par un taux de chômage important. Il souffre en effet d'un certain déséquilibre dans la composition de son économie et d'un manque de positionnement ou de notoriété relative, exception faite, évidemment, de la filière touristique.

L'eau, omniprésente sur le territoire, fonde sa cohérence et son identité. D'abord ressource naturelle pour les populations locales, elle a, petit à petit, été apprivoisée par l'Homme pour façonner l'image actuelle du bassin, du littoral et des terres. Elle reste toutefois un élément incontrôlable, dont les mouvements journaliers redessinent à chaque instant les passes et les bancs de sable et conditionnent les activités maritimes. Elle n'en est pas moins un bien précieux, sous étroite surveillance grâce aux acteurs locaux et aux politiques menées pour se doter d'outils de suivi et de maintien de sa qualité. Enfin, cette eau si précieuse est source de vie, tant au niveau faunistique, pour les oiseaux, les espèces piscicoles, que floristique, pour les herbiers de zostères.

Il n'est donc pas étonnant que ce territoire voie se développer des activités économiques tournées vers le plan d'eau et le littoral, telles que le tourisme. En effet, grâce à des sites exceptionnels, comme la Dune du Pilat ou la pointe du Cap Ferret, le territoire accueille plus de 2 millions de touristes chaque année. Il n'est pas non plus surprenant de voir s'y développer une filière nautique dense et diversifiée et de voir émerger des réflexions des acteurs locaux relatives aux énergies nouvelles, afin de préserver les richesses de ce territoire.

Les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture sont liées à ces différents secteurs économiques et dépendent étroitement de la qualité du milieu. Bien structurées localement, avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde et le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine, ces filières sont désormais des acteurs incontournables du développement territorial. Elles participent à l'identité du territoire depuis des décennies et ont réussi à se maintenir, grâce, notamment, à leur capacité d'adaptation : abondance inégale de naissain d'une année à l'autre, mortalités importantes des huîtres sur certaines années pour l'une ; baisse des quotas et restrictions réglementaires pour l'autre. Elles doivent donc sans cesse évoluer, renouveler leurs méthodes de production, promouvoir leurs produits et leurs métiers, communiquer auprès du grand public et des jeunes pour susciter des vocations afin de maintenir les entreprises, les emplois et leur place dans le dialogue territorial.

Forts de ces enjeux, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre la dynamique de développement local des filières pêche et conchylicole après l'expérience réussie du programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), mené de 2010 à 2014 sur le territoire. Cet outil permettra en effet de renforcer le volet économique de la stratégie territoriale du Pays BARVAL, défini dans le cadre de la révision de la charte du Pays en 2014.

Les acteurs locaux se sont ainsi mobilisés et impliqués au travers de réunions de travail et d'un séminaire dédié au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en novembre 2015. La capitalisation de ces différents travaux de concertation locale a permis la construction d'une stratégie DLAL intitulée : « **Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables** ».

Cette stratégie construite collectivement, validée au sein des instances du Pays et des structures professionnelles, repose sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux qui a permis d'identifier les enjeux des filières pour les années à venir et les besoins associés. Des axes prioritaires d'intervention du DLAL ont ainsi été définis :

- ▶ Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles
- ▶ Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités
- ▶ Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux
- ▶ Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production
- ▶ Axe 5 : Coopération

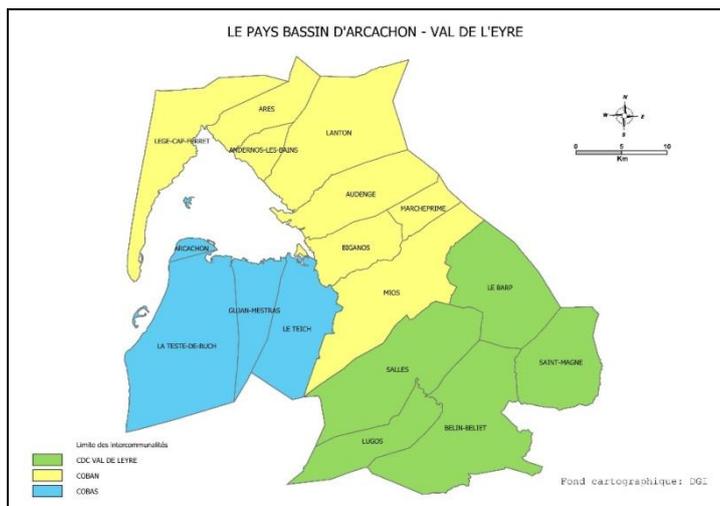
Pour mener à bien le déploiement de cette stratégie, la COBAS, pour le compte du Pays BARVAL, en partenariat avec les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture, assurera le portage juridique du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA), comme sous l'Axe 4 du FEP.

La mise en œuvre de la stratégie reposera également sur une gouvernance locale, assurée au sein du Comité DLAL, qui donnera son avis sur les projets et sélectionnera ceux qui pourront être accompagnés et soutenus par le groupe. Ce comité sera composé d'Elus, de professionnels de la pêche et de l'ostréiculture et d'acteurs représentant les autres usagers du bassin. La sélection des dossiers se fera grâce une grille d'évaluation ou par des appels à projets sur des thématiques ciblées.

Le GALPA s'appuiera sur une personne ressource pour assurer les missions d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation qui lui incombent, en lien avec la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le groupe évaluera en continu ses actions, de manière qualitative et quantitative, pour être en capacité de rendre les rapports annuels de mise en œuvre, de participer à l'évaluation à mi-parcours qui sera menée par la Région et de réaliser une évaluation finale.

Afin de mener à bien les objectifs que s'est fixé le territoire BARVAL dans sa stratégie DLAL, la maquette financière prévisionnelle fait apparaître une enveloppe de 1 037 500 € de FEAMP, à laquelle s'ajouteront des financements publics et privés.

## I. Présentation et diagnostic du territoire du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre



Le Pays Bassin d’Arcachon - Val de l’Eyre (BARVAL) a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l’initiative des trois structures intercommunales qui le composent: la Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud (COBAS), la Communauté de communes du Bassin d’Arcachon Nord (COBAN) et la Communauté de communes du Val de l’Eyre (CdC VE)<sup>1</sup>. Il s’étend sur un bassin de vie de 17 communes, regroupant, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, plus de 146 000 habitants<sup>2</sup>.

Sa pertinence a été confortée par la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, d’un arrondissement sur le même périmètre.

Le Pays BARVAL s’appuie sur une cohérence géographique, hydrographique, paysagère, économique, sociale et culturelle, dont les acteurs maîtrisent la cohésion et en construisent la légitimité.

### A. Un territoire attractif en mutation<sup>3</sup>

#### 1. Une croissance démographique soutenue

Le Pays BARVAL est le territoire de Gironde qui connaît, depuis plusieurs décennies, la plus forte croissance démographique. Ce territoire a gagné 11 702 habitants entre 2007 et 2012, soit une croissance totale supérieure à celle du département. De plus, l’évolution démographique affiche une nette accélération, de l’ordre de 2%, tirée par le taux de croissance annuel moyen du Val de l’Eyre de 3%. Il s’agit aujourd’hui de la 2<sup>nd</sup>e agglomération de Gironde.

La densité moyenne sur le territoire est également en progression (96.2 habitants/km<sup>2</sup> en 2012) mais elle reste très inférieure à la moyenne départementale (148.7 habitants/km<sup>2</sup>), avec de fortes disparités territoriales entre le Sud Bassin, qui compte près de 192.5 habitants au km<sup>2</sup>, et le Val de l’Eyre, qui en dénombre 32.5 au km<sup>2</sup>.

#### 2. Un territoire attractif mais vieillissant

Si l’évolution démographique du territoire provient essentiellement des flux migratoires, traduisant sa forte attractivité, le solde naturel s’est redressé pour atteindre l’équilibre. Les soldes naturels positifs sur le Val de l’Eyre, et dans une moindre part, sur le Nord Bassin, compensent le solde négatif du Sud Bassin.

Le territoire se caractérise toutefois par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (31 % en 2012), supérieure à la moyenne départementale (23.4%), qui est en progression depuis de nombreuses années. Cette caractéristique devrait se renforcer selon les projections de l’Institut National de de la

<sup>1</sup> Cf Annexe 1 : Fiche d’identité des intercommunalités constitutives du Pays Bassin d’Arcachon - Val de l’Eyre

<sup>2</sup> Cf Annexe 2 : Liste des communes du Pays Bassin d’Arcachon - Val de l’Eyre

<sup>3</sup> Données INSEE

Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Le Pays BARVAL est le territoire girondin qui présente le plus fort pourcentage de population de plus de 75 ans (11.9% en 2012). L'INSEE a estimé que leur nombre progresserait de + 22.8% entre 2010 et 2020.

### 3. Une typologie des populations en évolution

Bien qu'elle reste légèrement supérieure à la moyenne départementale, la part des couples avec enfants diminue désormais (25.6 % en 2012 contre 31.2% en 1999), sur l'ensemble du territoire. A l'inverse, la part des familles monoparentales progresse (8.3% en 2012) ainsi que celle des ménages d'une seule personne (30.9% des ménages en 2012). Ainsi, le territoire accueille des profils de population qui se diversifient.

Si le Pays reste fiscalement plus riche que la moyenne girondine (le revenu net moyen des ménages<sup>4</sup> s'élève à 26 734 € en 2009, contre 24 935 € au niveau girondin), sauf sur le Val de l'Eyre, on constate une baisse significative de la médiane du revenu fiscal (-20% entre 2002 et 2010), dans une proportion un peu supérieure à celle du département.

Le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles reste inférieur sur le Pays comparé à l'échelle départementale. Le Pays reste donc moins inégalitaire (rapport de 4.1 contre 5 en Gironde), avec toutefois des disparités entre l'agglomération et le reste du territoire.

Le Pays se distingue toujours au niveau départemental par le poids des revenus des retraites (32.7% en 2010) et leur part continue de progresser, sauf sur le Val de l'Eyre.

### 4. Un territoire d'emplois

La population active des 15 - 64 ans du territoire représente 73% de la population totale en 2012. Ce taux se situe dans la moyenne de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes estimée à 72.5%. La population active du territoire BARVAL représente 8.7% de celle de Gironde et 2.4% de celle du territoire régional. Le taux de chômage sur le territoire est de 11.8% des actifs en 2012 et est inférieur à ceux du département (12.3%) et de la région (12.2%). En 2012, le taux de chômage du territoire BARVAL était toutefois le 4<sup>ème</sup> taux le plus important du territoire aquitain.

**Bénéficiant d'un patrimoine naturel exceptionnel, situé sur la façade littorale, à proximité des grands axes de déplacement et de la métropole bordelaise, le territoire connaît une forte attractivité.**

---

<sup>4</sup> Revenus nets déclarés localement.

## B. Un territoire d'eau aux multiples enjeux

### 1. L'eau, omniprésente sur le territoire, fonde sa cohérence et son identité



L'eau du Bassin d'Arcachon, dont la qualité est le bien le plus précieux, est à l'origine de la qualité environnementale et de l'attractivité du Pays et est source de multiples activités économiques (pêche, conchyliculture,...) et récréatives (loisirs nautiques...).

De plus, les eaux de la Leyre, des réservoirs, des galeries, des lacs et des ruisseaux viennent se jeter dans le bassin, assurant sa continuité hydrographique au territoire du Pays.

Par ailleurs, l'Homme a su, au fil des siècles, apprivoiser l'eau du territoire en créant des canaux pour réguler les étangs médocains et landais.

Et enfin, l'océan baigne d'immenses plages rectilignes, lieux de baignades, de sports nautiques et d'activités de pêche.

La dynamique de l'eau modifie perpétuellement et inexorablement l'image du bassin. Les passes, ainsi que les bancs de sable, évoluent principalement sous l'effet des marées. Ainsi, environ 384 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont échangés entre le bassin et l'océan à chaque marée, à une vitesse moyenne d'environ 2m/s, emportant le sable se trouvant sur les bords des passes. Le courant marin joue également un rôle important car en longeant le littoral du nord vers le sud, il charrie environ 625 000 m<sup>3</sup> de sable par an<sup>5</sup>.

Ces facteurs rendent les passes particulièrement dangereuses pour la navigation. Selon les époques, les chenaux débouchant sur une véritable passe varient de un à trois. Ces chenaux ont une largeur oscillant entre 400 à 500 m et peuvent atteindre 15 à 20 m de profondeur. La localisation et la structure des passes suivent une évolution constante. Le balisage (bouées de navigation) est sans cesse adapté et les cartes marines nécessitent une mise à jour permanente.

### 2. La ressource en eau potable

Sur le territoire du Pays, 92% de la ressource en eau potable sont issus des différentes nappes profondes. La gestion de la ressource s'effectue dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde qui a été révisé en 2013. Le territoire appartient à l'unité de gestion « Littoral ». Les nappes profondes y sont identifiées comme non déficitaires dans le SAGE « Nappes Profondes » (prélèvements inférieurs au volume maximum prélevable), permettant d'accueillir le développement démographique et économique projeté sur le territoire.

Néanmoins, les ouvrages et autorisations actuels n'offrent pas de marges de manœuvre significatives, sans nouvelles autorisations de prélèvement.

<sup>5</sup> L'évolution morpho-bathymétrique des passes du Bassin d'Arcachon de 2000 à 2010 - Conséquences et enjeux. B. Manciet – SIBA - 2010

Aussi, afin de répondre aux besoins futurs en eau potable, de nouvelles autorisations de prélèvement d'eau pourront être accordées dans le respect des prescriptions établies par le SAGE (performance des infrastructures, politique de maîtrise des consommations, solidarité départementale...).

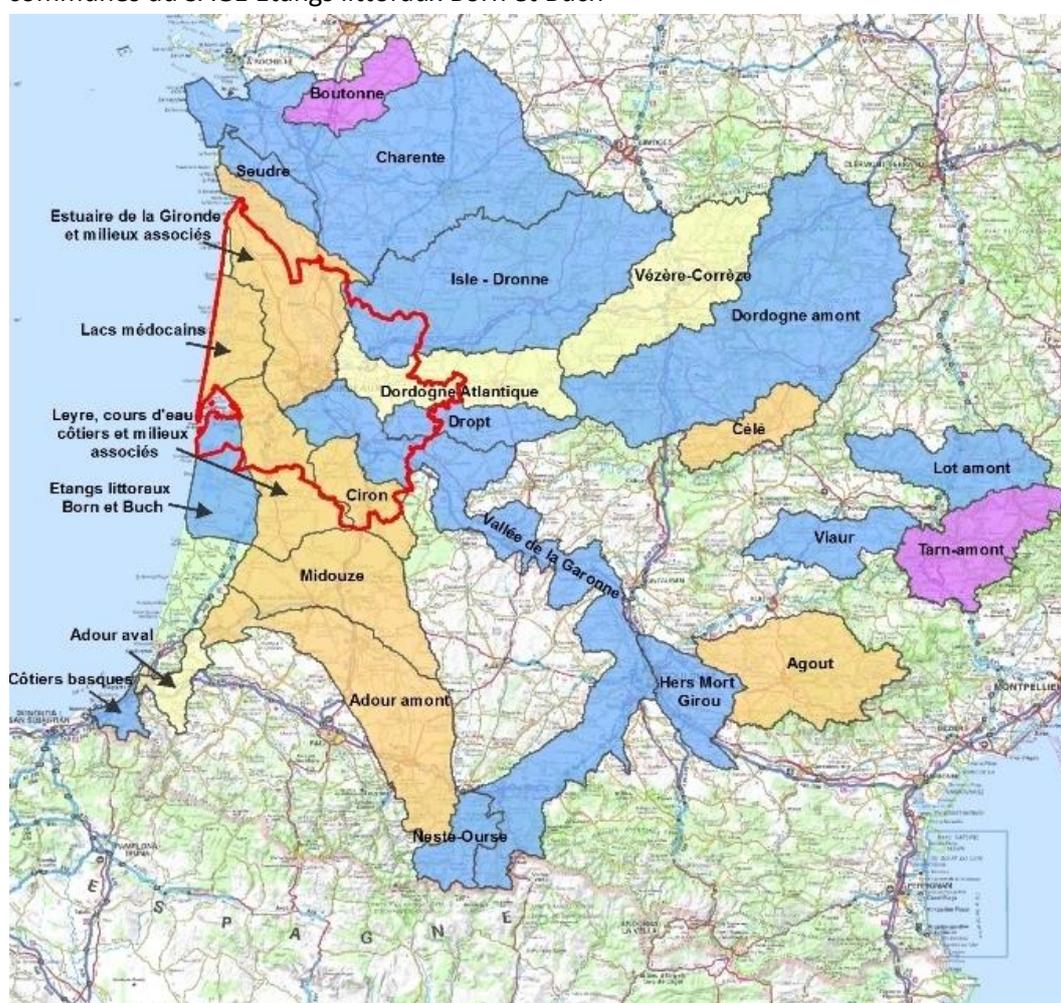
Il est à noter la présence sur le territoire d'industries agroalimentaires : Source des Abatilles et Source des Pins, qui produisent de l'eau de source naturelle en bouteilles.

### 3. La qualité de l'eau : un enjeu majeur pour le territoire, de l'amont à l'aval

#### a) En amont : des cours d'eau sous surveillance SAGE

Toutes les communes du territoire sont concernées par un SAGE (qualité d'eau, quantité d'eau, préservation des milieux) :

- ▶ 13 communes dépendent du SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés
- ▶ 3 communes du SAGE des lacs médocains (actions en cours sur le réaménagement du bassin versant)
- ▶ 6 communes du SAGE Etangs littoraux Born et Buch



Etat au 01/06/2015

- Mis en oeuvre
- Première révision
- Élaboration
- Émergence



Périmètre à dominante eau de surface

SAGE Nappes profondes de Gironde



©BRGM, 2015

L'inter SAGE permet de souligner les paramètres importants en vue de préserver la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon, exutoire final de tous les bassins versants. Il est assuré aujourd'hui par le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon)<sup>6</sup> et pourrait être repris par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA).

C'est dans ce cadre que les éléments bactériologiques ont été pointés comme essentiels, avec pour conséquence directe la nécessité de développer une vigilance sur les rejets des steps, allant au-delà de la réglementation actuelle sur cet aspect. Il en va de même pour les nutriments dont la maîtrise est essentielle pour préserver l'équilibre du milieu marin.

### ***b) En aval : le Bassin d'Arcachon, un milieu récepteur sensible***

Des réseaux de surveillance au service de l'environnement et des usages sont mis en place ou relayés sur le territoire.

Ainsi, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER) déploie plusieurs réseaux de surveillance :

- ▶ ROCCH (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral) pour la surveillance des contaminants chimiques,
- ▶ REPHY (Réseau de surveillance du PHYtoplancton et des PHYcotoxines) pour la surveillance du phytoplancton, des paramètres physico-chimiques dans l'eau et des phycotoxines dans les coquillages,
- ▶ REMI (REseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchylicoles) pour la surveillance microbiologique dans les coquillages,
- ▶ et REPAMO (REseau de PATHologie des Mollusques), l'observatoire des pathologies des mollusques.



De la même façon, le SIBA met en œuvre un réseau de surveillance des eaux de baignade (réseaux Agence Régionale de Santé - SIBA) et anime les réseaux partenariaux REPAR (REseau de surveillance des

Pesticides sur le Bassin d'Arcachon) et REMPLAR (REseau des MicroPolluants du bassin d'Arcachon) avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

### ***c) L'assainissement des eaux usées***

Les activités domestiques et industrielles produisent des rejets d'eaux usées dont le traitement doit être assuré sur le territoire.

Pour les 10 communes littorales, le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Ainsi, il définit la politique d'investissement du territoire, finance et réalise les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Le SIBA a confié l'exploitation du service public d'assainissement collectif à la société Eloa, société dédiée du groupe Veolia eau (janvier 2013). Le rejet est effectué hors bassin, à la Salie.

Dans le cadre de ses missions de médiation et d'information, le SIBA a ouvert un Eau'ditorium en décembre 2014, situé à côté de l'usine de retraitement de Biganos. Cet outil de connaissance sur l'eau, explique au public le cycle de l'eau consommée. Sur le même site, une aire de recherche à vocation scientifique sera créée.

<sup>6</sup> Le SIBA regroupe les 10 communes littorales du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap Ferret.

Pour les autres communes la compétence est municipale, à l'exception de Mios et Salles qui se sont regroupées en Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP). Des changements sont actuellement en cours au regard de l'évolution de la réglementation (loi NOTRe<sup>7</sup>).

#### *d) L'assainissement des eaux pluviales*

Outre la gestion des systèmes d'assainissement des eaux usées, depuis la Loi sur l'Eau de 1992, il appartient également aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales.

Le SIBA a développé un pôle spécifique, pour les 10 communes de son territoire d'intervention, qui vise depuis 1985 à privilégier l'infiltration des eaux pluviales, limiter le ruissellement et mettre en œuvre des mesures compensatoires. Chaque commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales dont certains sont en cours d'actualisation.

Par ailleurs, un guide technique réalisé en 2013 propose un socle commun de pratiques à partager sur le territoire par l'ensemble des communes du SIBA, des aménageurs, des particuliers...

Sur les autres communes, des initiatives sont en cours.

**Le réseau hydrographique, caractérisé par une continuité des milieux aquatiques et des zones humides, a modelé le territoire et fonde sa cohésion géographique. Le maintien de la qualité de l'eau est un enjeu majeur pour le territoire et les acteurs locaux.**

### *C. Un territoire composé d'une mosaïque de milieux préservés et à préserver*

#### **1. Un site d'intérêt faunistique et floristique**

Le **schorre** du Bassin est le 2<sup>nd</sup> de France, après celui de la baie du Mont Saint-Michel, du point de vue de sa richesse en faune et en flore. La diversité floristique y est parmi les plus élevées d'Europe. Elle comprend la plupart des espèces halophiles et des phytocénoses du littoral atlantique. On y recense 64 espèces de phanérogames, dont 56 sont caractéristiques des schorres.

Les **chenaux** sont utilisés par les poissons migrateurs (anguilles, lamproies) pour remonter jusqu'aux cours d'eau.

Le Bassin est le plus grand herbier de **zostères** de France et constitue un biotope d'une importance capitale pour la faune (environ 161 espèces recensées) : de nombreux invertébrés vivent sur ou autour des feuilles et servent de proie aux poissons. Ils constituent également des abris très efficaces pour la faune qui y vit de façon permanente ou saisonnière.

Le bassin se situe sur les trajets de migration les plus empruntés par les **oiseaux** et constitue une étape plus ou moins longue pour les migrateurs ; c'est aussi un lieu d'hivernage et de reproduction important pour les oiseaux. On y recense 64 espèces d'oiseaux dont une vingtaine d'espèces reproductrices. Ainsi le bassin abrite 63% de l'effectif régional moyen des anatidés et foulques macroules ; c'est un site d'importance internationale pour l'hivernage de la bernache cravant. Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) assure des missions de suivi et de découverte de ces espèces et de leurs habitats. Le PNRLG couvre

<sup>7</sup> Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015

11 des 17 communes du territoire et c'est l'un des premiers parcs naturels régionaux français à avoir été mis en place en 1970. Sa charte se base sur deux principales ambitions : conserver l'identité forestière du territoire et accompagner celui-ci dans les mutations du XXIème siècle.

Les différents milieux du domaine maritime constituent des zones d'alimentation et/ou de repos pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres ; entre ces milieux (chenaux, slikke, schorre) ont lieu des échanges permanents, les espèces ayant souvent besoin des différents milieux pour leurs activités.

Par ailleurs, le domaine maritime est entièrement couvert par la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « Bassin d'Arcachon » ainsi que par la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du même nom. « L'Île aux Oiseaux et les vasières du Grand Banc et du banc des Hosses », ainsi que « les prés salés et réservoirs à poissons d'Arès », sont des ZNIEFF de type 1.

Les prés salés d'Arès et l'embouchure de la Leyre sont des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive communautaire « oiseaux ». Ces espaces, ainsi que l'Île aux oiseaux font également partie du Site proposé d'Intérêt Communautaire (pSIC) au titre de la directive communautaire « habitats ».

Ces zones sont désormais intégrées dans le PNMBA, créé par décret le 5 juin 2014. Il couvre 435 km<sup>2</sup> d'espace marin avec 127 km de linéaire côtier. Ce périmètre permet de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains, en prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques. Le décret de création précise les sept orientations de gestion qui définissent le cadre d'intervention du PNMBA :

1. Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;
2. Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du bassin et de son ouvert pour les oiseaux ;
3. Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
4. Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment de la pêche et de la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
5. Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
6. Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;
7. Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Depuis septembre 2015, le processus d'élaboration du plan de gestion du PNMBA, avec l'ensemble des acteurs du territoire, est en cours. Ce document, qui devra être validé avant juin 2017, comprendra les objectifs à long terme du PNMBA pour les 15 prochaines années et les niveaux d'exigence attendus pour l'atteinte de ces objectifs.



## 2. Les paysages littoraux

L'identité des paysages du bassin dépend étroitement de ses fondements et de la manière dont l'homme les a utilisés. Les principaux fondements sont : l'eau, le sable, le vent et la végétation, sans oublier le temps... La spécificité de cette lagune et de ses rivages est liée à des rencontres entre les dunes et le plateau landais, entre les eaux marines et les eaux douces, entre l'homme et les divers milieux présents.

Les seuls véritables paysages naturels, dans le sens d'une faible influence humaine, sont les paysages du bassin soumis aux marées. Ce « spectacle » est permanent dans le temps et dans l'espace selon l'importance des marées. Il concerne tout le bassin, dont plus des trois quarts découvrent à marée basse. Ces immenses zones concernées par les mouvements des marées sont localement aménagées par les ostréiculteurs dont les parcs à huîtres marquent cet espace aquatique relativement unique au niveau national.

L'image même du Bassin d'Arcachon est directement liée aux activités de pêche et d'ostréiculture. Les paysages maritimes et portuaires ont été aménagés pour répondre aux besoins de ces activités. A tel point qu'il est aujourd'hui impossible d'imaginer le bassin sans les pignots en bois des parcs à huître, sans le balisage marin à partir des ports ou encore sans les cabanes ostréicoles ou de pêche en bois.

La pointe du Cap-Ferret accueille un système dunaire boisé favorable à une urbanisation en lotissements de villas sous les arbres. Les villages de cabanes s'y égrainent également tout au long du littoral, côté bassin.

La spécificité de la côte maillant le littoral du bassin réside dans la multiplicité de ports construits sur le même modèle de cabanes en bois, qui permet d'offrir un caractère paysager récurrent et encore relativement préservé.

La station balnéaire d’Arcachon se démarque en offrant un paysage dont la spécificité réside dans son histoire ayant favorisé une architecture d’exception.

Les paysages du bassin sont également marqués par les vasières, les prés salés, les chenaux, les pinasses, le Banc d’Arguin, l’île aux Oiseaux, les jetées en front de mer, les cabanes tchanquées, le delta de la Leyre, le cordon dunaire et la dune du Pilat, le domaine endigué de Certes... conférant au site, dans son ensemble, un caractère d’exception.

**Le plan d’eau du Bassin d’Arcachon et le Val de l’Eyre constituent un écosystème complet favorisant la richesse et la diversité d’espèces, à la fois endémiques et migratoires, et d’habitats, dont la conservation est assurée par des outils de gouvernance locaux.**

## *D. Un territoire riche de secteurs économiques tournés vers le bassin*

Le territoire bénéficie d’un important tissu économique, composé à la fois d’activités traditionnelles innovantes et d’activités artisanales, commerciales et touristiques dynamiques. Une partie significative de ces activités est tournée vers le plan d’eau.

### **1. Le tourisme, un secteur économique majeur du territoire**



Le tourisme concentre 12,6% de l’emploi local (jusqu’à 20% en juillet et août) et génère plus de 346 millions d’euros de chiffre d’affaires par an sur les 10 communes du littoral du Bassin d’Arcachon, dont 85% de mai à septembre<sup>8</sup>.

D’autre part, 19% du chiffre d’affaires du secteur du commerce sont liés au tourisme sur le Pays<sup>9</sup>.

Le tourisme est essentiellement littoral et maritime avec trois types d’activités principales pratiquées par les vacanciers et excursionnistes : la découverte du territoire, la découverte des produits locaux et la pratique de loisirs (baignade, vélo...).

Cependant, plusieurs filières différenciantes composent l’offre locale (plaisance, patrimoine maritime, vélo, écotourisme, glisse...) et de nouvelles apparaissent et sont à développer, telles que le tourisme d’affaires, le tourisme académique et scientifique - en rapprochement avec le pôle universitaire (congrès et séminaires internationaux...) -, la filière bien-être, la filière golfique ou le tourisme de nature sur l’intérieur du territoire.

La clientèle du territoire est majoritairement familiale, avec un âge moyen de 45 ans. Elle est principalement composée de touristes aquitains (22%), d’Île de France (14%) et de l’étranger (16%). 52% des touristes se concentrent sur trois communes du territoire : Arcachon, La Teste-de-Buch et Andernos-les-Bains.

La demande touristique est aujourd’hui en mutation. Bien que le nombre de séjours reste stable, leur durée diminue, de l’ordre de 11 onze jours en moyenne sur le Bassin, et des contenus spécifiques sont recherchés. L’offre doit donc être adaptée aux nouvelles populations touristiques et à leur mode de consommation des produits qui leur sont proposés.

<sup>8</sup> Comité Régional du Tourisme Aquitaine, 2011.

<sup>9</sup> Diagnostic commercial du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre en vue de la mise en place d’un Document d’Aménagement Commercial, CCI Bordeaux, septembre 2011.

Pour répondre à cette demande, le territoire dispose de sites et équipements de loisirs diversifiés et en partie renouvelés : la Dune du Pilat (près 2 000 000 visiteurs/an), le bassin des loisirs de Gujan-Mestras, qui regroupe 5 parcs d'attractions (environ 400 000 visiteurs/an), et le phare du Cap Ferret (environ 60 000 visiteurs/an), dont l'aménagement a été entièrement revu pour intégrer les nouvelles technologies.

Le SIBA assure, parmi ses missions, la promotion touristique du Bassin d'Arcachon. Dans ce cadre, il développe des labels pour assurer la qualité des prestations touristiques fournies sur le territoire (ex : Naturellement Bassin pour les locations saisonnières), participe à la professionnalisation des acteurs du tourisme (Eductour, Pescatour, rencontres du tourisme...) organise et coordonne les campagnes de communication sur le Bassin d'Arcachon.

Convaincu de l'enjeu que représente l'écotourisme pour son territoire, le Pays a souhaité l'intégrer, dès 2009, comme un axe prioritaire des programmes européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) avec pour objectifs, à termes, de développer une filière économique locale, préservant les fondements de l'attractivité du territoire et proposant des produits écotouristiques marchands (visites guidées, pescatourisme...). Ils représentent près de 60 000 visiteurs en 2015, pour un peu plus de 2 400 animations réalisées par les offices de tourisme et les structures d'éducation à l'environnement<sup>10</sup>. C'est dans ce contexte que le pescatourisme, qui consiste en l'embarquement de passagers à bord des navires de pêche ou ostréicoles au cours d'une marée de travail, s'est développé à partir de 2010 sur le territoire, grâce à un partenariat entre le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde (CDPMEM33), le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA) et le SIBA. En 2015, 29 professionnels, pêcheurs et/ou ostréiculteurs, ont embarqué plus de 1200 passagers pour leur faire découvrir leur métier, leurs produits et le milieu marin. Cette activité est désormais bien ancrée dans le panel d'offres touristiques du territoire et est devenue, au fil des ans, un produit d'appel touristique dans les documents du SIBA.

Enfin, en mai 2015, les maires des 10 communes du SIBA ont décidé d'aller plus loin dans le déploiement de la stratégie de marque « Bassin d'Arcachon ». L'objectif est de tirer parti de l'attractivité touristique du Bassin d'Arcachon pour déployer et transposer une marque territoriale partagée à l'ensemble des secteurs économiques du territoire, en mobilisant tous les acteurs locaux pour élaborer et faire vivre une stratégie d'attractivité non subie mais recherchée et souhaitée, afin que l'avenir du Bassin se conjugue en harmonie entre les notions de « préservation », « développement » et « promotion ». Cette marque territoriale partagée sera lancée en 2016.

## 2. Le nautisme : vers une filière vitrine du territoire

Le nautisme est une filière traditionnelle, ancrée sur le Bassin d'Arcachon depuis plus d'un siècle. Elle possède un poids économique significatif avec un chiffre d'affaires global estimé à 127 millions d'euros sur le territoire. Ainsi, en 2015, elle compte plus de 110 entreprises de construction ou de réparation navale pour environ 450 emplois directs, soit 77.5% des établissements de Gironde<sup>11</sup>. Des activités satellites (électricité marine, voilerie, sellerie, nettoyage, stockage/hivernage...) viennent également renforcer ce poids économique (+ 125 entreprises et + 246 emplois).



<sup>10</sup> Etude des acteurs de l'écotourisme et de l'éducation à l'environnement, Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, 2012

<sup>11</sup> Etude sur l'Etat des Lieux des professionnels de la filière nautique sur le Bassin d'Arcachon – CMARA33 – 2015.

La filière est localement très diversifiée et regroupe la quasi-totalité des compétences du domaine, notamment grâce à des entreprises artisanales polyvalentes : maintenance et réparation, vente de pièces ou de bateaux, location, construction navale, mécanique moteur, voile, sellerie, électronique ou hivernage. Il est à noter l'émergence de filières relatives au développement d'un nautisme plus respectueux de l'environnement, de déconstruction et recyclage, de bateaux partagés, de transport nautique du public ou encore de carénage écologique.

Depuis 2011, la croissance du nombre d'établissements a repris, en particulier dans le secteur de la maintenance. En ce qui concerne la construction de bateaux de plaisance, le nombre d'établissements reste inférieur d'un quart à son niveau de 2008, avant la crise, mais repart à la hausse depuis quelques années (50 établissements en 2015 contre 60 en 2008<sup>12</sup>).

De plus, le territoire bénéficie d'une filière de formation spécialisée sur deux établissements (Lycée des Métiers de la Mer de Gujan-Mestras et BASSIN Formation de la COBAS), allant du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) au Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Malgré ses nombreux atouts, la filière présente des fragilités récurrentes. Ainsi, composée majoritairement de Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME), 65% d'entre elles ont moins de 5 salariés. Entre 2009 et 2010, la filière a souffert des effets de la crise de 2008, avec une nette diminution du nombre de salariés (passé sous le niveau de 2003) et des établissements.

Le secteur fait, par ailleurs, face à d'importantes échéances de transmission (21% de chefs d'entreprises de plus de 55 ans<sup>13</sup>) et à un manque de main d'œuvre qualifiée. Les métiers les plus en tension sont ceux d'agent composite, de menuisier, d'accastilleur, d'agent de maintenance et de mécanicien.

D'autre part, le secteur du nautisme, à l'exception de quelques grands noms, souffre d'un déficit de visibilité au niveau national et à l'international. Des démarches sont ainsi menées localement pour renforcer leur promotion, tel que le salon nautique d'Arcachon, dont la première édition a été organisée en 2014 par la ville et le Port d'Arcachon.

La structuration de la filière est en cours et doit se poursuivre, afin, notamment, de renforcer son poids socio-économique et de favoriser sa représentation. Des associations se sont donc créées à l'échelle régionale (Association des professionnels du nautisme aquitain) ou localement (Association des professionnels du nautisme gujanais).

En 2015, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine Section Gironde (CMARA33), mandatée par le Département, a réalisé un état des lieux des professionnels de la filière nautique sur le territoire afin de caractériser leur activité et de proposer des solutions pour répondre à leurs besoins.

---

<sup>12</sup> Données CMARA33.

<sup>13</sup> Etude préalable à une Opération collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat du Pays BARVAL, 2011.

### 3. Les nouvelles énergies à l'étude



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral-Aquitaine a engagé une étude sur les potentiels en énergie marine de la façade Aquitaine en 2011<sup>14</sup>. Les résultats montrent que le territoire aquitain dispose de potentiels sur plusieurs des technologies existantes, certaines à un stade industriel, permettant d'envisager un développement rapide, d'autres encore au stade de recherche-développement et qui nécessitent d'envisager d'autres étapes avant un déploiement industriel.

Le développement d'une ou plusieurs filières énergies marines nécessitera de s'appuyer sur des données complémentaires notamment naturelles, techniques, économiques ou encore sociétales.

Localement, en 2010, la COBAS a décidé de lancer un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). L'axe 5 de ce PCET, sur l'aménagement durable, prévoit une action sur les énergies nouvelles. Par ailleurs, le SIBA étudie actuellement les possibilités de récupération des calories sur les réseaux d'assainissement.

### 4. La forte attractivité du territoire, parfois source de conflits d'usage sur le plan d'eau

Le Bassin d'Arcachon, par son cadre privilégié, est un site de prédilection pour les activités de plaisance et de pêche de loisir. La saison estivale est, à ce titre, la période de navigation préférentielle. Le bassin et son littoral restent toutefois sensibles et il convient, compte tenu de la qualité des milieux et de l'importance des activités de pêche et de conchyliculture qui en dépendent, de rester vigilants.



La majorité des conflits d'usage naît de la pratique simultanée d'activités diverses. Les conflits entre professions de la mer et activités plaisancières ou touristiques sont exacerbés à certaines périodes de l'année sur le plan d'eau ou dans les zones portuaires. Outre des cohabitations difficiles, ils sont amplifiés par l'évaluation divergente des risques qui peuvent peser sur les milieux.

D'autres conflits beaucoup plus ponctuels peuvent être mis en évidence. Ils tiennent généralement à la pratique simultanée d'activités peu compatibles entre elles et semblent pouvoir trouver des solutions si une concertation est engagée (aménagement de zones, réglementation sur les horaires).

Enfin, des conflits liés à l'usage de l'espace maritime existent sur les sites emblématiques, tels que le Banc d'Arguin, à la fois réserve naturelle, zone exploitée par l'ostréiculture et zone importante de pratique plaisancière. L'île aux Oiseaux, quant à elle, accueille des activités de chasse et de nombreux plaisanciers viennent s'y échouer pour la découvrir.

**Le territoire dispose d'une économie diversifiée liée aux ressources, avec des activités économiques tournées vers le plan d'eau et motrices du développement territorial.**

<sup>14</sup> Etude sur les potentiels en Energies Marines Renouvelables d'Aquitaine – GIP Littoral-Aquitaine – 2012.

## *E. Un territoire façonné par les filières économiques identitaires de la pêche et l'ostréiculture*

### **1. L'ostréiculture**

Le Bassin d'Arcachon est un des plus vieux bassins de production ostréicole en France. Les producteurs se sont adaptés au fil des siècles pour améliorer leur technique de production en passant de la pêche des huîtres au captage puis à la maîtrise du cycle complet d'élevage. L'ostréiculture demeure une activité économique importante et dynamique. Le nombre d'entreprises se maintient à 315 pour environ 1 100 emplois et environ 8000 tonnes<sup>15</sup> d'huîtres marchandes produites chaque année, malgré des difficultés survenues depuis 2008 (manque de naissain sur plusieurs années, fortes mortalités...). La filière conchylicole arcachonnaise reste toutefois exclusivement orientée vers l'ostréiculture, ce qui peut parfois entraîner des difficultés économiques pour les entreprises (cf. les périodes de mortalités entre 2008 et 2013).

Le Bassin d'Arcachon est également une zone de nurserie naturelle pour les huîtres, ce qui en fait le 1<sup>er</sup> centre naisseur de France. Cela représente un réel atout pour le territoire. Ainsi, l'activité de captage contribue fortement à la richesse de la filière locale et à sa capacité à s'adapter aux crises, comme entre 2012 et 2014, période durant laquelle les captages ont été très importants. Cela peut également être une menace car ce captage abondant conduit à une charge de travail supplémentaire, par rapport aux autres bassins de production, ce qui a une répercussion directe sur le prix de vente des huîtres marchandes du Bassin d'Arcachon. D'autre part, cela a engendré une mise sur le marché, dès 2015, de volumes importants d'huîtres marchandes sur le territoire, mais également au niveau national de par la vente de naissain arcachonnais aux producteurs d'autres bassins. L'année 2015 a, quant à elle, présenté un mauvais captage. Ainsi, la fluctuation des captages d'une année sur l'autre peut désorganiser le marché.

C'est notamment grâce aux actions du CRCAA, que la dynamique d'installation et de reprise d'entreprises s'est maintenue, avec en moyenne 10 entreprises créées ou reprises par an. Ces installations doivent couvrir les départs pour garantir la pleine exploitation des concessions en mer et éviter les friches ostréicoles.



Dans le cadre du programme Axe 4 du FEP, le recensement des entreprises ostréicoles<sup>16</sup>, a montré qu'à terre, les exploitations ont besoin de se développer dans des conditions propices aux nouvelles contraintes de production. En effet, le développement de l'élevage en eaux profondes, la mise aux normes des machines ou encore la mécanisation de certaines étapes de travail, conduisent les ostréiculteurs à s'équiper en matériel et en machines de plus en plus volumineuses, entraînant une augmentation en besoin foncier. Cela implique de préserver le foncier à vocation ostréicole dans les ports, dans un contexte de développement de nouveaux usages.

Par ailleurs, l'activité est fortement dépendante de l'environnement, notamment de la qualité de l'eau, ainsi que des conditions climatiques. La préservation du milieu, à l'origine de toute production ostréicole, est donc une priorité pour la filière. Les ostréiculteurs ont ainsi souhaité étudier l'état de la fécondité des huîtres en lien avec la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon, en partenariat avec le SIBA, dans le cadre du

<sup>15</sup> Note de conjoncture du CRCAA de janvier 2015

<sup>16</sup> Recensement des entreprises ostréicoles, caractérisation de la situation des conjoints et évaluation des besoins de formation – CRCAA – Oct10-Fév11

programme Axe 4 du FEP, et s'impliquent dans les programmes de surveillance et de recherche. Ils peuvent également apporter à ces travaux leurs connaissances empiriques du fait de leur présence quotidienne sur l'eau. Ainsi, au-delà de l'activité de production, la profession participe à l'entretien et à la surveillance du Bassin.

De plus, l'huître du Bassin d'Arcachon bénéficie d'une bonne notoriété au niveau national, qui se répercute sur le territoire dans son ensemble. La profession, soutenue par les collectivités et le SIBA, mène de grandes campagnes de promotion pour communiquer sur la production locale : Huître de Noël (démarche portée par le CRCAA), Opération Un Chef Un Produit (organisée par le SIBA) et le Congrès Mondial de l'Huître (organisé par le CRCAA), deux événements soutenus par l'Axe 4 du FEP ; et ainsi valoriser l'image du produit et du territoire. La filière bénéficie également d'un outil spécifique, la Maison de l'Huître, basée à Gujan-Mestras, qui présente l'histoire de l'ostréiculture, le métier et les produits et, depuis 2014, le milieu dans lequel se développent les huîtres à travers un parcours extérieur, financé dans le cadre de la précédente programmation.

La bonne valorisation du produit est un élément déterminant du dynamisme économique de la filière. Aussi, plus de 80 cabanes pratiquent des activités de dégustation en 2015, encadrées par l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011. Et, depuis 2010, les ostréiculteurs se sont engagés dans la démarche du pescatourisme, afin de diversifier leur activité, de faire connaître leur métier, leurs produits et leur lieu d'activité. L'intérêt premier de cette activité réside dans la valorisation du métier auprès du grand public et dans la sensibilisation à la fragilité du milieu.

## 2. La pêche



111 navires sont immatriculés au quartier maritime d'Arcachon et se répartissent en plusieurs flottilles : pêche intra-bassin (73%), fileyeurs et chalutiers océan (18%) et vedettes océan (9%). S'y ajoutent 118 professionnels sous statut conchyliculture-petite pêche (CPP), qui pratiquent la pêche et l'ostréiculture, même si ce dispositif tend à disparaître au fur et à mesure des transmissions d'entreprise, ainsi que 13 entreprises de pêche à pied d'appâts. Au total près de 500 pêcheurs sont présents sur le territoire<sup>17</sup>.

Les navires qui sortent à l'océan réalisent près de 70% des débarquements en criée. L'activité des navires intra-bassin et des pêcheurs à pied professionnels est quant à elle inféodée à la saisonnalité des espèces qui rentrent dans le Bassin, ce qui peut engendrer des situations économiques difficiles. Ces différentes pêcheries capturent une grande diversité d'espèces. Toutefois, des actions soutenues par l'Axe 4 du FEP ont mis en évidence la méconnaissance de la filière pêche locale, de ses produits et de la présence d'une criée à Arcachon par certains acteurs du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

En 2015, les navires de pêche ont débarqué 2 254 tonnes de poissons à la criée d'Arcachon, pour un chiffre d'affaires de 15,13 millions d'euros, avec un prix moyen au kilo de 6,71€. Dans cette criée, reconnue au niveau nationale pour la grande qualité de ses apports, une trentaine d'acheteurs agréés interviennent : poissonniers, mareyeurs et restaurateurs. Environ 90% des achats effectués par ces 1<sup>ers</sup> acheteurs sont ensuite vendus en dehors du territoire BARVAL. Les principales espèces débarquées en criée d'Arcachon en

<sup>17</sup> Note de conjoncture régionale – Année 2015 – Secteurs des Pêches Maritimes – CRPME Aquitaine

2015 sont la sole (461t), la seiche (278t), le bar (174t), le merlu (122t) et le céteau (190t)<sup>18</sup>. D'autres espèces, présentant un potentiel de valorisation à moyen terme, sont également pêchées, telles que la vive, la bonite, le grondin, le congre...

Les activités de pêche sont fortement encadrées aux niveaux européen, national et régional et sont dépendantes de l'état des stocks et des conditions climatiques et environnementales. Ainsi, les prix et le chiffre d'affaires dépendent directement des marchés et de la Politique Commune des Pêches (PCP). Les prévisions d'activité sont donc difficiles à établir et peu de reports sont possibles d'une espèce à une autre. Les pêcheurs intra-bassin sont particulièrement inféodés à ces contraintes et aléas.

Conscient de cette nécessité de préserver la ressource pour l'avenir des entreprises, le CDPMEM33 a mené une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation de récifs artificiels dédiés à la pêche professionnelle arcachonnaise et cofinancée dans le cadre de l'Axe 4 du FEP, mais a également pris, depuis plusieurs années, des mesures de gestion sur la pêche de la palourde. En effet, tous les 3 ans, le CDPMEM33 réalise une étude du stock de palourdes pour en connaître la biomasse totale et la part exploitable afin d'assurer le développement durable de cette pêcherie, qui concerne 55 entreprises (de 1 à 2 personnes) sous licence. Le CDPMEM33 a également initié une réglementation de la pêche intra-bassin, rendue obligatoire par arrêté préfectoral.

Afin d'améliorer la rentabilité des armements girondins, la pêche professionnelle s'oriente vers la diversification des activités pour valoriser au mieux ses produits. Cette logique s'entend d'être menée avec la filière aval, notamment pour la transformation/commercialisation (conserveries...), mais pas seulement : la vente directe, que les professionnels souhaiteraient pouvoir développer sur le port d'Arcachon suivant les recommandations de l'étude de faisabilité menée dans le cadre du programme Axe 4 du FEP ; la dégustation, qui présente un potentiel sur le littoral du bassin comme l'a montré l'étude portée par le Département, ou l'organisation d'évènements de mise en avant des produits et des savoir-faire de la filière, sont aussi des réponses à une attente forte de la population, venant sur les ports du Bassin d'Arcachon, et des professionnels.

Ainsi, grâce à l'appui du programme FEP-Axe 4, une vaste opération réalisée sur les moules et palourdes du Bassin d'Arcachon a été menée, en 2013, avec pour objectif de renforcer les liens entre les acteurs de la filière et sensibiliser les consommateurs à ces produits, en les présentant sur les étals des poissonniers et dans les assiettes des restaurateurs du pourtour du Bassin. De la même façon, les possibilités de développement des produits locaux de la pêche en restauration collective ont été expérimentées en partenariat avec le Pays, et les premiers résultats obtenus, encourageants, ont conduit au déploiement d'opérations de sensibilisation dans les cantines scolaires, notamment le 1<sup>er</sup> avril 2014 et lors de la semaine du goût 2015, du 12 au 16 octobre. Des pêcheurs sont ainsi allés à la rencontre des enfants pour leur expliquer leur métier et l'origine du poisson présent dans leur assiette. Ces opérations ont rencontré un franc succès, tant du côté des élèves, que des pêcheurs et des gestionnaires des cantines et ont vocation à être reconduites.

De plus, et en partenariat avec l'ostréiculture, le pescatourisme permet de valoriser les activités de pêche, les métiers et les produits.

---

<sup>18</sup> Données Criée d'Arcachon

### 3. Des filières qui présentent des enjeux communs

Si les filières pêche et ostréiculture du territoire BARVAL présentent des caractéristiques qui leur sont propres, leur dépendance au milieu marin et aux zones portuaires leur confèrent des enjeux communs. C'est ainsi que des projets collectifs bénéficiant aux 2 filières ont été développés dans le cadre du programme Axe 4 du FEP (portail internet commun, voyage d'étude en Iroise, pescatourisme ...).

En effet, les deux filières connaissent des périodes de fermeture sanitaires qui interdisent la vente de certaines espèces de coquillages pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines (5 semaines pour les huîtres et 12 semaines pour les moules en 2015). Pendant ces périodes, les ostréiculteurs continuent à travailler sur les parcs pour maintenir leur stock et être prêts pour la réouverture. Quant aux pêcheurs, ils ne peuvent pas tous se reporter sur d'autres espèces pendant les périodes d'interdiction de pêche des coquillages.

Afin de répondre à ces problématiques, les professionnels des deux filières ont développé des activités de diversification, telles que le pescatourisme, les dégustations et la vente directe pour valoriser leurs produits.

Sur le plan social, le métier de marin-pêcheur connaît des difficultés de renouvellement de ses effectifs. Et, si aujourd'hui les installations de jeunes ostréiculteurs permettent de maintenir le nombre d'entreprises sur le territoire à environ 315, leur nombre a diminué de 71% en 40 ans, entraînant une baisse du nombre d'emplois de 54%<sup>19</sup>. L'ostréiculture présente toutefois un fort potentiel d'embauches, notamment saisonnières, en partie lié à l'augmentation de 35.5% de la surface moyenne des parcs exploités depuis 1970. La saisonnalité et les compétences requises, spécifiques au métier de l'ostréiculture, peuvent créer des difficultés de recrutement.

Ces filières semblent toutefois souffrir d'un déficit d'attractivité, notamment auprès des jeunes. C'est dans ce contexte que le CRCAA a mené des opérations de sensibilisation auprès d'élèves de collège du territoire pour leur présenter le métier d'ostréiculteur et les faire embarquer le temps d'une marée, grâce au soutien de l'Axe 4 du FEP.

D'autre part, depuis juillet 2015, l'Etablissement et Service d'Aides par le Travail (ESAT) Arca-Baie a été créé sur la commune de Gujan-Mestras. Il permet de répondre à certains besoins de main d'œuvre de la filière ostréicole et propose déjà ses services pour le détroquage ou l'emballage des huîtres. Son équivalent charentais, dirigé par le même directeur, travaille également au ramendage des filets de pêche. L'ESAT Arca-Baie accueille aujourd'hui une quinzaine de travailleurs handicapés et pourrait, à termes, voir son effectif augmenter pour répondre à plus de demandes des professionnels.

Le territoire dispose également de plusieurs centres de formation préparant aux métiers maritimes et à la transformation des produits de la mer :

- ▶ Lycée des métiers de la mer à Gujan-Mestras : il accueille plus de 800 élèves et forme aux baccalauréats professionnels Cultures Marines, Productions aquacoles, Technicien Menuisier Agencement, Maintenance Nautique, Plasturgie et Composite ; au BTS Technico-commercial «Nautisme et services associés» ; et propose des formations professionnelles et continues sur les métiers de la mer en partenariat avec le Groupement d'Etablissements pour la formation continue (GRETA).
- ▶ Antenne du Lycée professionnel Maritime de Ciboure à Arcachon : le lycée de Ciboure propose des formations du baccalauréat, du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) au CAP relatif aux emplois du monde maritime (pêche, mécanique, marine marchande). Et, à Arcachon, Il dispense également des formations continues liées aux métiers de la mer. Grâce au soutien de l'Axe 4 du FEP, l'antenne du Bassin d'Arcachon a pu être relocalisée sur le port de pêche dans une salle adaptée.

---

<sup>19</sup> Données CRCAA

- ▶ Bassin Formation de la COBAS à La Teste-de-Buch : ce centre de formation propose notamment des formations professionnelles et continues sur la transformation des produits de la mer, développées dans le cadre de la précédente programmation. A la rentrée 2016, il proposera un baccalauréat professionnel poissonnerie-écailler-traiteur dans la continuité du CAP du même nom.

D'autre part, les activités de pêche et d'ostréiculture se pratiquent sur le plan d'eau et dans les ports. Les professionnels y sont en interaction avec les autres usagers. Les échanges entre les acteurs du territoire sont donc essentiels pour un bon usage de ces espaces.

Enfin, les entreprises de pêche et ostréicoles sont essentiellement des petites entreprises. Le fonctionnement quotidien de ces entités peut parfois s'avérer compliqué entre l'évolution des réglementations, les formations, la comptabilité, l'estimation de la chaîne de valeur du produit... Les pêcheurs professionnels et ostréiculteurs ont donc besoin d'accompagnement pour se professionnaliser et maintenir leur activité.

Concernant les aspects environnementaux, le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, de nurserie et de nourricerie d'espèces piscicoles et de coquillages. Ainsi, les activités de pêche et de conchyliculture dépendent directement de ces fonctionnalités écologiques. Toutefois, la pression démographique sur le territoire accroît la pression sur l'eau, la sédimentologie du bassin modifie les fonctionnalités de certaines zones ou encore des changements dans l'assemblage planctonique, dont se nourrissent les coquillages, ont été constatés. Ces modifications ont un impact direct sur la croissance des espèces exploitées dans le Bassin et, par voie de conséquences, sur l'économie des entreprises.

De plus, l'activité des ostréiculteurs et des pêcheurs de coquillages est bouleversée périodiquement par la présence de micro-organismes venus du large et dont se nourrissent ensuite les organismes filtrant, entraînant ainsi des périodes de fermeture plus ou moins longues.

Les filières pêche et ostréicole ont également des déchets organiques et minéraux issus de leurs productions. Certains sont valorisés en coproduits : peaux de poissons transformées en cuir, coquilles d'huîtres utilisées en remblais ou en complément alimentaire pour la volaille. Toutefois, ces exemples ne permettent pas une valorisation à 100% et celle-ci n'est pas toujours locale.

Enfin, les filières exercent leurs activités sur un plan d'eau unique qui présente une forte sédimentologie. L'entretien des parcs ostréicoles est très important pour la filière. De plus, pour maintenir l'image du territoire, les filières doivent porter une attention particulière à leurs pratiques. Comme toute activité de production, elles génèrent des déchets (palettes, poches ostréicoles, les tuiles ou coupelles, chaux, filets, bouées...) que les professionnels ont des difficultés à évacuer puisqu'il n'existe pas de ramassage généralisé et spécifique de ces déchets sur les ports.

#### **4. Des filières d'emplois**

Avec environ 1600 emplois à temps plein pour les filières pêche et ostréicole réunies, elles représentent près de 3% de l'emploi du territoire.

Il faut également prendre en compte les emplois indirects créés en aval qui dépendent de ces activités (services portuaires, manutention, transformation, réparation, entretien...), généralement estimés à 3 emplois à terre pour 1 emploi en mer<sup>20</sup>. Les filières pêche et ostréiculture représentent ainsi un vivier d'emplois locaux directs ou indirects supérieur à 6000, soit près de 13% des emplois sur le territoire.

---

<sup>20</sup> Données de l'Observatoire des Métiers et des Qualifications, section Professionnelle Paritaire Pêche et Cultures Marines

## 5. Des filières structurées

L'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins d'un côté et de l'ostréiculture de l'autre, a été instituée, dans sa configuration actuelle, par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et plus spécifiquement le titre VII « *moderniser la gouvernance de la pêche maritime et de l'aquaculture* ».

### a) *Le Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine*



Le décret d'application 2014-1608 du 26 décembre 2014 en définit l'organisation et les missions. L'ensemble des professionnels pratiquant une activité de conchyliculture sur la circonscription adhère obligatoirement au CRCAA.

Ses membres, regroupés au sein d'un Conseil, sont proposés par l'ensemble de la profession parmi les représentants des syndicats ostréicoles présents sur chacun des ports du Bassin d'Arcachon, d'Hossegor et du Médoc, puis nommés par le Préfet.

Par ses statuts, le CRCAA assure :

-  La représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités,
-  L'accompagnement des chefs d'entreprise dans leurs démarches administratives, ainsi que lors de crises,
-  La participation à l'amélioration des conditions de production et, d'une manière générale, la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées,
-  La formulation de recommandations en vue d'une bonne gestion du patrimoine conchylicole,
-  La participation à la défense de la qualité des eaux conchylicoles,
-  Des actions de promotion des produits conchylicoles,
-  La structuration de la profession, par le biais de la création d'outils et de services collectifs,
-  L'information de ses membres quant à l'évolution des réglementations et aux mesures prises par le comité national.

Le CRCAA assure également des missions spécifiques au Bassin d'Arcachon :

-  Une activité de service maritime originale qui permet à la profession de disposer d'un outil collectif d'entretien du Domaine Public Maritime (DPM) sur lequel elle travaille : un navire équipé d'engins de nettoyage dont le fonctionnement est assuré par trois marins permet de réaliser cette tâche,
-  Le Groupement de Défense Sanitaire Ostréicole (GDSO) accompagne et conseille les professionnels sur toutes les questions sanitaires liées à l'environnement et à leur établissement depuis 2012,
-  Le ramassage des déchets coquillers (huitres et moules) sur le Sud Bassin, depuis 2013, pour leur revalorisation (compléments alimentaires pour la filière avicole, amendements calcaires, remblais...).

Le CRCAA a par ailleurs pour rôle de représenter et défendre les intérêts de la profession ostréicole auprès des pouvoirs publics.

### b) *Le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole*



Le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) est un centre technique, créé en 1990 sous statut associatif, dont la mission est de favoriser le développement de l'aquaculture, de la conchyliculture et des pêches en région Poitou-Charentes. Pour mener à bien ses missions il travaille en réseau dans le cadre de nombreux partenariats (IFREMER, réseau national des centres techniques régionaux, CRC, CRPMEM...). Il bénéficie du soutien

financier de la Région Poitou-Charentes, de la participation de ses membres et des fonds européens pour la pêche.

Pour répondre à ses objectifs le CREAA met en œuvre diverses actions :

- ▶ la démonstration et le développement expérimental sur son site,
- ▶ la validation et le transfert dans le cadre de réseaux de partenaires professionnels,
- ▶ l'appui technique à la demande des organisations professionnelles.

Ces actions sont mises en place selon 4 objectifs stratégiques : le suivi des productions et des milieux, la préservation des cheptels et des systèmes de production, l'innovation et la diversification, l'approche intégrée du littoral.

En 2012-2013, la Région Aquitaine a porté une étude de faisabilité pour la création d'un centre technique régional pour les cultures marines afin d'en définir les contours juridiques, financiers et organisationnels, de préciser les sujets à traiter et les plus-values attendues. Cette étude a recommandé la création d'une structure légère intégrée au réseau des centres techniques existants et en lien avec l'IFREMER et la recherche, afin de développer une expertise et des moyens d'actions sur des problématiques techniques à court ou moyen terme, individuelles ou collectives.

Toutefois, au regard de la création de la grande région, le territoire aquitain a souhaité s'orienter vers la mutualisation des outils existants sur ce nouveau grand territoire en étendant le champ de compétence du CREAA aux zones de productions aquacoles du Médoc, du Bassin d'Arcachon et du lac d'Hossegor.

En 2015, le CREAA a mené une étude de préfiguration d'un centre technique à l'échelle de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes pour définir les missions et les moyens du futur centre technique aquacole régional afin de mettre en œuvre des actions concrètes sur l'ensemble de sa nouvelle zone de compétence dès 2016.

### **c) *Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde***



Le CDPMEM33, organisme interprofessionnel paritaire, regroupe les professionnels issus de tous les types de pêche et d'élevage marin. Les acteurs de la transformation et de la commercialisation peuvent être invités au Conseil selon les thématiques abordées. Dans ce cadre, le CDPMEM33 est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des élus.

Le CDPMEM33 se doit :

-  d'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin,
-  d'assurer, auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises, une mission d'information et de conseil,
-  de fournir une assistance technique aux activités de la pêche,
-  de formuler des avis, des propositions au Comité Régional ou au Comité National le cas échéant,
-  d'appliquer localement, les délibérations qui ont été rendues obligatoires par arrêté ministériel ou préfectoral.

Sa zone de compétences est le département de la Gironde, soit les quartiers maritimes d'Arcachon et de Bordeaux, dont les navires travaillent dans l'Estuaire de la Gironde.

Le CDPMEM33 est également partenaire du lycée maritime de Ciboure. Ainsi, depuis 2015, une salariée du CDPMEM33 est employée à mi-temps du lycée afin d'organiser les formations maritimes sur le territoire dans la salle de formation dédiée.

Le CDPMEM33 est appuyé sur le plan technique par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine), basé à Ciboure, dont les missions sont :

-  d'assurer la représentation et la promotion, au niveau régional, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin,
-  de participer à l'élaboration des réglementations en matière d'usage des engins, de cohabitation des métiers de la mer, de gestion des ressources halieutiques et de récolte des végétaux marins,
-  de participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées,
-  de participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins,
-  d'émettre des avis sur les questions dont il peut être saisi dans le cadre de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables aux équipages et salariés de la pêche maritime et des élevages marins, notamment en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers,
-  de favoriser la concertation en matière de gestion des ressources halieutiques, notamment avec les représentants des organisations de consommateurs et des associations de protection de l'environnement,
-  de défendre, dans le cadre de l'élaboration de ses avis et dans celui de sa participation à l'élaboration des réglementations, notamment au niveau européen, les particularités et problématiques ultramarines à prendre en compte dans leur diversité territoriale, avec le concours des comités régionaux concernés,
-  d'apporter un appui scientifique et technique à leurs membres.

#### d) *Pêcheurs d'Aquitaine*



La volonté des pêcheurs arcachonnais de disposer d'un outil efficace de soutien direct des cours en criée de leurs produits de pêche frais, a mené, en 1993, à la création sur le port d'Arcachon de la « Coopérative de mareyage des pêcheurs arcachonnais », baptisée « ARCA-COOP ».

En décembre 2012, après six mois de procédure et de concertation, les Assemblées Générales des deux organisations de producteurs d'Aquitaine, CAPSUD (basée à St-Jean-de-Luz) et ARCA-COOP, ont donné leur accord pour la création d'une Organisation de Producteurs (OP) unique en Aquitaine "Pêcheurs d'Aquitaine", effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le contexte de regroupement des OP à l'échelle nationale, en parallèle de l'accroissement de leurs rôles, ainsi que la complémentarité des activités des deux structures en Aquitaine, ont été les principaux motifs de cette fusion, fortement soutenue, y compris financièrement, par les pouvoirs publics.

Le principal objectif de l'OP est de créer les meilleures conditions de vente possibles des produits des adhérents dans le respect des limites d'accès à la ressource. Cela se traduit par un travail en amont avec les adhérents pour caractériser l'offre, l'application des normes de commercialisation européennes prévues par l'Organisation Commune des Marchés (OCM) et la mise en œuvre de la PCP en ce qui concerne la gestion

des ressources. L'OP gère ainsi 35 sous-quotas, soit plus de 13 000t, avec pour principales espèces le merlu, le maquereau, la baudroie, le thon germon ou encore la sole.

En 2016, l'OP compte 101 adhérents, dont 33 immatriculés à Arcachon. Il s'agit de chalutiers de fonds côtiers, de dragueurs intra-bassin, de fileyeurs côtiers et intra-bassin, de navires polyvalents et de trémailleurs. Les ¾ de ces bateaux arcachonnais travaillent à l'océan.

En plus de l'OP, Pêcheurs d'Aquitaine comprend également une coopérative de mareyage qui réalise des achats en criée pour permettre le soutien des cours et valoriser les produits en recherchant de nouveaux débouchés. La coopérative s'est notamment équipée d'un tunnel de surgélation en 2015.

### e) *La criée d'Arcachon*

La halle à marée d'Arcachon est le lieu de concentration de l'offre. Elle met en relation pêcheurs et premiers acheteurs (restaurateurs, poissonniers, mareyeurs) dans le cadre d'une vente aux enchères. De plus, la criée met à disposition des vendeurs divers équipements (calibreuse à poissons, salle de tri, zone de stockage réfrigérée...).



La criée d'Arcachon est la 22<sup>ème</sup> halle à marée de France en volume et la 18<sup>ème</sup> en valeur, en 2015<sup>21</sup>. Elle est réputée pour la qualité de ses produits qui affichaient un prix moyen se situant à la 4<sup>ème</sup> place nationale en 2014<sup>22</sup>.

### f) *L'Institut des Milieux Aquatiques*



L'Institut des Milieux Aquatiques (IMA), créé en 1992, sous statut associatif, est une structure d'études, de conseils et d'assistance technique dans les secteurs des pêches maritimes, estuariennes, de l'aquaculture et de l'environnement aquatique.

Basé à Bayonne, l'IMA possède une antenne à Arcachon qui lui permet d'assurer des missions sur ce quartier maritime :

- ▶ Suivi de l'activité des navires de pêche,
- ▶ Echantillonnage biologique sous criée,
- ▶ Echantillonnage biologique en mer sur des navires de pêche pour le programme national d'Observation en Mer,
- ▶ Enquêtes socio-économiques des entreprises de pêche.

En 2015, dans la perspective de la création de la nouvelle grande région, les élus aquitains ont souhaité étendre la zone de compétence de l'IMA à l'échelle de cette nouvelle grande collectivité pour mener des actions régionales sur les activités de pêche, comme pour le CREA sur la partie conchylicole.

**L'ostréiculture et la pêche sont des activités emblématiques, identitaires et dynamiques, au poids économique significatif, mais vulnérables, qui participent au développement d'autres secteurs (tourisme, culture, filière nautique).**

<sup>21</sup> Données extraites de l'article paru dans Le Marin n°3577 du 5 février 2016

<sup>22</sup> Données France Agrimer

## F. Synthèse AFOM<sup>23</sup>

### ATOUTS

#### Environnement et patrimoine

- Un territoire attractif doté d'un patrimoine naturel riche et préservé
- Des métiers de la mer vecteurs de l'identité territoriale
- Des métiers de la mer sentinelles de la qualité des milieux productifs
- Un impact positif des activités de pêche et de conchyliculture en matière d'entretien du territoire (entretien du DPM, rapatriement à terre des déchets trouvés en mer...)
- Un milieu naturel riche qui permet l'obtention de produits de qualité

#### Economie

- Des activités et des savoir-faire traditionnels innovants
- Une économie présentielle dynamique
- Une économie touristique forte
- Des filières maritimes tournées vers le développement économique touristique du territoire
- Des possibilités de vente directe des produits de la mer
- Une commercialisation de naissain importante pour les entreprises ostréicoles
- Des activités maritimes génératrices d'emplois, notamment saisonniers pour l'ostréiculture

#### Dialogue territorial

- Deux filières maritimes professionnelles structurées
- Une implication forte des conjoint(e)s dans la vie des entreprises de pêche ou ostréicoles
- Une volonté des professionnels de s'impliquer, au-delà de leur activité, dans les démarches de gestion intégrée du Bassin d'Arcachon
- Des enjeux communs à la pêche et l'ostréiculture
- Des actions de communication sur les métiers auprès des touristes, des consommateurs, des futurs installants...
- Une 1<sup>ère</sup> expérience positive et appréciée en matière d'échanges et de partenariat entre les acteurs locaux dans le cadre de l'Axe 4 du FEP 2010-2014
- Un programme LEADER sur la partie terrestre du territoire

### FAIBLESSES

#### Environnement et patrimoine

- Un milieu naturel semi-fermé et fragile
- Une totale dépendance des filières maritimes à l'environnement et la qualité du milieu
- Des activités maritimes qui génèrent des coproduits et des déchets dont le ramassage et la valorisation sont encore insuffisamment développés

#### Economie

- Une part de l'activité économique locale fortement dépendante de variations saisonnières
- Une économie productive locale faible et vulnérable
- Une forte dépendance des filières maritimes à certaines espèces exploitées pouvant entraîner des difficultés économiques pour les entreprises
- Un déficit d'image économique pour le territoire
- Une absence d'identification de l'appartenance géographique des produits de la mer
- Une zone de nurserie ostréicole naturelle qui engendre une charge de travail supplémentaire
- Un captage de naissain fluctuant d'une année à l'autre, dont la commercialisation peut déséquilibrer le marché
- Des saisons de pêche fluctuantes en fonction de nombreux critères (météo, sanitaires...)

#### Dialogue territorial

- Un taux de chômage important
- Des métiers de la mer peu attractifs, avec des difficultés de recrutement, notamment liés à la saisonnalité, et de transmission d'entreprises
- Des conjoint(e)s impliqués dans la vie de l'entreprise qui ne rencontrent pas les conditions favorables à leur formation et à leur emploi
- Des contraintes fortes pour accéder au logement, notamment pour les saisonniers et les professionnels de la mer
- Un manque de communication sur les filières de la mer (structuration des filières, dépendance à la qualité du milieu...)
- Deux filières maritimes travaillant sur le même milieu, mais aux enjeux parfois différents
- Des liens avec les autres filières économiques du territoire encore insuffisamment développés

<sup>23</sup> Il s'agit d'un outil d'analyse stratégique, qui combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur... avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement – *Définition de la Commission Européenne*

## OPPORTUNITES

### Environnement et patrimoine

- Un espace d'intérêt pour la mise en place de politiques d'aménagement du territoire et pour les recherches scientifiques
- Un territoire d'importance communautaire reconnue au sein d'un Parc Naturel Marin
- Un Parc Naturel Régional sur une partie du territoire
- Un patrimoine maritime bâti épargné
- Une grande richesse et une grande diversité des espèces faunistiques et floristiques et des habitats
- Un espace fermé et protégé qui en fait la première nurserie d'huîtres de France

### Economie

- Des potentiels de développement économique inexploités (aquaculture, activités productives, énergies renouvelables, économie sociale et solidaires...)
- La future LGV Sud-Europe-Atlantique qui mettra le territoire à 2h30 de Paris
- Le développement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac
- Une nouvelle grande région qui apporte un rayonnement supplémentaire aux produits du territoire
- Une nouvelle grande région qui permet le transfert de compétences (extension du CREAA et de l'IRQUA Poitou-Charentes\*...)
- Une complémentarité des espèces de pêche entre les ports de la nouvelle grande région
- Une démarche de développement touristique territorial intégrant les activités maritimes
- Des consommateurs, touristes ou sédentaires, demandeurs de produits locaux et artisanaux et de lien avec les professionnels de la mer

### Dialogue territorial

- Un plan d'eau qui peut accueillir de multiples activités
- Un dialogue avec les acteurs locaux bien ancré sur le territoire
- Des structures professionnelles qui peuvent servir de support au dialogue territorial
- Le PNMB, un outil de concertation locale
- Des aînés qui détiennent des savoir-faire et une expérience
- Des formations à destination des professionnels de la mer diversifiées sur le territoire

## MENACES

### Environnement et patrimoine

- Des risques naturels importants (érosion, submersion marine, inondations, feux de forêt)
- Une pression démographique forte qui impacte le milieu naturel et la qualité de l'eau
- Un milieu soumis à des contraintes sanitaires, qui impactent l'image des produits de la mer et du territoire

### Economie

- Un tourisme de masse concentré sur la saison estivale
- Une pression foncière sur le littoral et les ports
- Une nouvelle grande région qui intègre des produits issus de différents ports de pêche et de différents bassins de production ostréicole

### Dialogue territorial

- Des voies de communication saturées
- Un risque de déconnexion des formations aux besoins des entreprises
- Des conflits d'usage entre les multiples usagers du plan d'eau et du littoral
- Des structures professionnelles qui disposent de moyens limités
- Des savoir-faire en matière de pêche et d'ostréiculture en mal de transmission
- Une mémoire des aînés non recueillie et non valorisée
- Une multiplicité d'outils de gouvernance locale qui interviennent de manière partielle sur les enjeux du territoire

\*L'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire regroupe producteurs agricoles, artisans et pêcheurs, accompagne la mise en place et la vie des démarches qualité régionales et assure aussi leur promotion auprès des habitants de la région.

## II. Stratégie et objectifs prioritaires

### A. Synthèse du diagnostic et principaux enjeux du territoire et des filières

Le Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre est un territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités, et peu dense. Il présente une dynamique démographique soutenue, qui génère une pression sur les espaces, notamment le plan d'eau et les ports, et sur les milieux dont dépendent les activités de pêche et d'ostréiculture.

Seconde agglomération de Gironde, le territoire se présente comme un bassin de vie autonome et cohérent, avec d'importantes disparités et inégalités territoriales, entre le littoral et l'intérieur mais également entre le rural et l'urbain. On constate aujourd'hui un déséquilibre important entre le tissu économique local et sa dynamique d'emploi. Le taux de chômage est fort sur le territoire, le 4<sup>ème</sup> taux le plus important en Aquitaine, et se dégrade, alors même que des secteurs d'activité, notamment la pêche et l'ostréiculture, recherchent de la main d'œuvre qualifiée localement.

La dynamique économique du territoire repose essentiellement sur son attractivité démographique et touristique. Les filières maritimes ont d'ailleurs su tirer avantage de cette caractéristique pour développer des activités de diversification à destination des touristes. Cette dynamique territoriale entraîne toutefois une pression des usages sur le plan d'eau et le littoral.

Il s'agit donc de mettre en place les conditions d'un développement équilibré et durable des filières pêche et ostréiculture locales, permettant :

- ▶ De maintenir ces activités, à la fois pour l'identité et l'image du territoire, mais également pour la diversification économique locale et l'emploi,
- ▶ De renforcer la valorisation des produits de la mer en cohérence avec les dynamiques territoriales,
- ▶ De conforter la place des acteurs des filières de la mer dans la cohésion et l'unité du territoire, qui doit être vecteur de développement territorial durable, afin d'accompagner les mutations identitaires et sociales en cours.

### B. Elaboration de la stratégie DLAL<sup>24</sup> et processus d'implication des acteurs

#### 1. L'actualisation du projet de territoire

Le rythme soutenu des évolutions démographiques et sociétales que connaît le territoire, la révision de la charte du PNRLG, qui couvre 11 des 17 communes du Pays BARVAL, et la perspective de création du PNMB sur le plan d'eau ont amené les décideurs locaux, en 2013, à lancer la révision de la charte de développement du Pays.

Les enjeux et les priorités d'actions du Pays ont été élaborés à partir de l'organisation de groupes de travail associant élus et force vive locale du Conseil de Développement (CoDev) du Pays<sup>25</sup>, auquel participent les représentants des filières pêche et ostréiculture. Le Comité de Pilotage (CoPil) a entériné la charte révisée le 7 novembre 2014. Ainsi la charte du Pays est le fruit d'un véritable travail collectif partagé.

<sup>24</sup> Développement Local mené par les Acteurs Locaux

<sup>25</sup> Le CoDev du Pays BARVAL représente la société civile et réunit 73 représentants socioprofessionnels. Il rend des avis sur les questions pour lesquelles il est saisi.

Trois axes prioritaires, complémentaires et reflétant une volonté de concentration thématique au service d'une efficacité renforcée de l'intervention du Pays, ont ainsi été construits :

► **Axe 1 - Faire du développement économique un facteur de dynamique territoriale**

Il s'agit d'accroître et de diversifier l'activité et de renforcer ainsi l'attractivité économique du territoire pour permettre d'atténuer le nombre de « navetteurs » et de contribuer ainsi au développement durable et à la multifonctionnalité de l'agglomération en devenir.

► **Axe 2 - Développer les transports pour favoriser le développement et la cohésion du territoire**

La cohésion du territoire passe par le renforcement et la facilitation des liens et flux internes, qu'ils soient sociaux ou économiques. Il s'agit donc de construire une politique de transport ambitieuse et respectueuse de l'environnement, qui repose sur la solidarité territoriale, et une véritable stratégie de la mobilité, comme armature, au service des différents besoins des populations (formation, éducation, emploi, loisirs, ...).

► **Axe 3 - Renforcer la formation facteur d'identité territoriale**

La formation, facteur de développement endogène du territoire, participe à la construction identitaire et équilibrée de ce dernier pour ses habitants et ses entreprises. Il s'agit pour le territoire de pouvoir définir des orientations sur les évolutions attendues, auprès et avec l'ensemble des institutions concernées, en lien avec la politique économique déterminée.

**La stratégie retenue vise à favoriser l'émergence d'un territoire ouvert, compétitif, innovant, solidaire et préservé. Elle privilégie ainsi un développement endogène et durable au service de ses habitants.**

## 2. Une évaluation positive de l'expérience Axe 4 du FEP

A l'issue de l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4, les membres du comité de programmation ont affirmé leur volonté que la stratégie DLAL du territoire BARVAL s'inscrive dans la continuité de l'Axe 4 du FEP<sup>26</sup>, illustrant la réussite de ce programme.

En effet, cette auto-évaluation finale, menée auprès des membres du Comité de Programmation, des partenaires institutionnels et des porteurs de projet, a montré que la mise en œuvre du programme Axe 4 du FEP, de 2010 à 2014, a permis de répondre à la stratégie définie par les acteurs locaux en 2008 « *Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon* », dont la pertinence a été réaffirmée. Les projets, par leur nombre, leur qualité et leur diversité, ont globalement répondu aux enjeux du territoire.

L'évaluation a également révélé un certain nombre d'évolutions à l'œuvre, ainsi que de marges de progrès à prendre en compte pour une nouvelle candidature. La nécessité de développer une stratégie permettant l'émergence de projets d'investissement structurant en adéquation avec les enveloppes a ainsi été mise en avant.

Enfin, l'articulation entre l'Axe 4 du FEP et le programme LEADER doit être renforcée, au profit du développement du lien terre-mer.

<sup>26</sup> Cf Annexe 3 : Synthèse de l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4

Ainsi, l'Axe 4 du FEP était un programme partagé s'inscrivant dans la conviction bien ancrée qu'il ne peut y avoir de développement efficace et durable sans partenariat et sans adhésion des acteurs locaux. Les membres du comité de programmation ont exprimé la volonté d'inscrire le DLAL dans la continuité de l'Axe 4 du FEP pour renforcer la cohésion territoriale et permettre le développement économique des filières pêche et ostréiculture. Ce principe a été acté le 15 janvier 2015 lors de la présentation des résultats de l'évaluation finale du programme Axe 4 du FEP aux membres du Comité de Programmation.

### 3. Une construction de la stratégie DLAL partagée avec les acteurs locaux

La mobilisation des acteurs locaux est une composante forte du territoire et n'est pas propre à la construction de la stratégie DLAL. En effet, au travers des différents outils de gouvernance territoriale ou encore du PNMBA, les acteurs locaux sont amenés à se rencontrer pour discuter des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire. La concertation et la mobilisation des acteurs sont donc inscrites dans les pratiques locales et constituent des éléments à part entière de la stratégie territoriale.

Au cours du dernier Comité de Programmation du groupe FEP-Axe 4, qui s'est déroulé le 25 juin 2015, des thématiques de travail pour la construction de la stratégie DLAL ont été validées par les membres.

Ces thématiques s'appuient sur les résultats du programme Axe 4 du FEP du territoire et sur les objectifs du DLAL listés dans l'article 63 du règlement communautaire n°508/2014 relatif au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) :

- a) *Apporter une valeur ajoutée, créer des emplois, attirer les jeunes et encourager l'innovation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture.*
- b) *Favoriser la diversification à l'intérieur ou hors des activités, l'apprentissage tout au long de la vie et la création d'emplois.*
- c) *Renforcer et exploiter les atouts environnementaux, y compris grâce à des actions d'atténuation du changement climatique.*
- d) *Promouvoir le bien-être social et le patrimoine culturel.*
- e) *Renforcer le rôle des communautés de pêche dans le développement local et la gouvernance des ressources locales et des activités maritimes.*

D'autre part, le Programme Opérationnel (PO) FEAMP a identifié deux besoins prioritaires pour le DLAL :

1. Maintenir et créer localement des emplois directs ou indirects des filières pêche et aquaculture
2. Renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux

A partir de l'ensemble de ces éléments, les thématiques de travail retenues par les membres du Comité de Programmation Axe 4 du FEP ont été :

- ▶ le développement de nouvelles productions et pratiques de production
- ▶ la valorisation des produits, par la commercialisation et la diversification des activités
- ▶ le renforcement du lien social au travers de la formation, de la sensibilisation aux métiers et de la cohésion territoriale
- ▶ le renforcement de la conscience environnementale

Chacune de ces thématiques intègre deux enjeux transversaux : l'**innovation** et la **communication**.



Ces 4 thématiques ont fait l'objet d'ateliers de travail qui se sont déroulés le 05/11/2015 au cours du Séminaire DLAL du territoire, organisé à Gujan-Mestras, par le Pays, en partenariat avec les filières de la pêche et de l'ostréiculture.

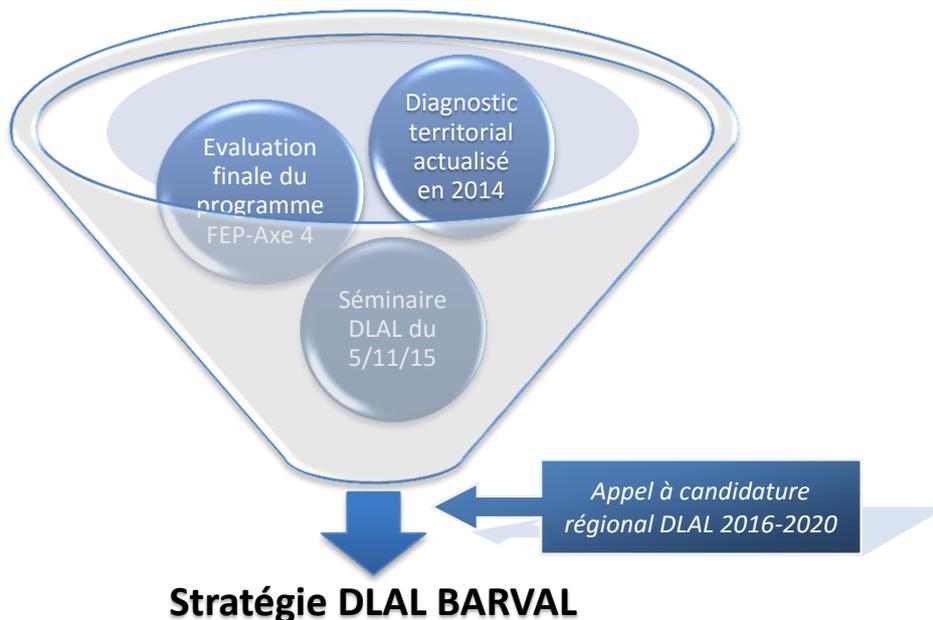
L'objectif de ce séminaire était de partager le diagnostic des filières pour chaque thématique et d'identifier les enjeux, puis les besoins qui en découlaient pour servir de socle à la stratégie DLAL du territoire<sup>27</sup>.

Cette journée a réuni plus d'une quarantaine de personnes : professionnels – amont et aval des filières -, communes, collectivités, scientifiques, services de l'Etat, acteurs locaux de l'environnement, de la filière nautique, de la formation et du tourisme, porteurs de projets sous l'Axe 4 du FEP.

Le bilan de ce séminaire a été diffusé auprès de l'ensemble des personnes invitées (environ une centaine) afin d'être complété et amendé. Il a ensuite été présenté lors du conseil du CDPMEM33, le 26 novembre 2015, et du conseil du CRCAA, le 2 décembre 2015, afin de renforcer son appropriation par l'ensemble des professionnels sur le territoire.

Sur la base de ces travaux une 1<sup>ère</sup> version de la candidature a été élaborée et soumise à la concertation des acteurs locaux par voie électronique. Elle a ensuite été soumise au CoDev du Pays, le 21/03/16, pour avis<sup>28</sup>. L'avis rendu par ce conseil a par la suite été présenté au CoPil du Pays et le dossier a été validé par ses membres le 24/03/16<sup>29</sup>. Parallèlement, la candidature a été présentée et validée en Conseil du CDPMEM33 et du CRCAA<sup>30</sup>. Ainsi la nouvelle candidature est le fruit d'une large concertation des acteurs locaux.

### **Illustration du processus d'élaboration de la candidature DLAL BARVAL**



<sup>27</sup> Cf Annexe 4 : Synthèse du séminaire DLAL du territoire du 05/11/15

<sup>28</sup> cf Annexe 5 : Avis du Conseil de Développement du Pays BARVAL du 21/03/16

<sup>29</sup> Cf Annexe 8 : Compte-rendu du Comité de Pilotage du Pays BARVAL du 24/03/16

<sup>30</sup> Cf Annexe 6 : Délibération du CDPMEM33 du 24/03/16 et Annexe 7 : Délibération du CRCAA du 08/03/16

### ***C. La stratégie DLAL et les objectifs prioritaires***

La stratégie définie par les acteurs locaux s'inscrit dans les objectifs de maintien et de création d'emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture et de renforcement de la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux. Elle repose sur 4 axes stratégiques :

#### **Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles**

Il s'agit de donner les moyens aux professionnels de la pêche et de l'ostréiculture de diversifier leur production en s'orientant vers de nouvelles espèces (algues, moules issues du nettoyage des parcs, crépidules...), en optimisant les zones de production (gisements de coquillage, malines...) ou en développant des pratiques culturelles innovantes (vivier flottant, récifs artificiels...).

Au regard du diagnostic dressé, les actions identifiées pour cet axe stratégique sont :

- ▶ Prospecter de nouvelles ressources de pêche ou aquacole
- ▶ Prospecter de nouvelles pratiques culturelles de pêche ou aquacole
- ▶ Améliorer la productivité de certaines ressources ou zones de production

#### **Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités**

Cet axe doit permettre aux professionnels des filières de valoriser au mieux leurs produits. Il s'agit donc de renforcer ou de développer des filières de commercialisation en proposant une offre territoriale structurée. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la création de supports de communication (affiches, films...), de signe de qualité, l'appropriation d'outils de marketing territorial (marque territoriale partagée du Bassin d'Arcachon) ou la sensibilisation directe auprès des consommateurs (pescatourisme, vente directe, dégustation, restauration des produits de la pêche).

Au regard du diagnostic dressé, les actions identifiées pour cet axe stratégique sont :

- ▶ Faire connaître la filière pêche, à la fois sur ses produits, mais également sur sa structuration, de manière à être plus visible et ainsi trouver de nouveaux débouchés de commercialisation.
- ▶ Renforcer la valorisation des produits ostréicoles.
- ▶ Utiliser les lieux et moyens de production et la dynamique territoriale pour renforcer la valorisation des produits de la mer.

#### **Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux**

Cet axe doit permettre de renforcer la cohésion territoriale, de la formation des futurs pêcheurs, ostréiculteurs ou transformateurs des produits de la mer, jusqu'à la gestion quotidienne d'une entreprise de pêche ou d'ostréiculture. Il s'agit de créer des outils pour sensibiliser les jeunes aux métiers de la mer et créer ainsi des vocations, en passant par la facilitation de l'embauche d'ouvriers qualifiés jusqu'à l'accompagnement des chefs d'entreprise dans la professionnalisation continue de leur métier et leur intégration dans le développement durable du territoire.

Cet axe dédié à la cohésion territoriale permettra également de renforcer les liens intra filière, pêche ou ostréiculture, et également avec les autres acteurs locaux, parties prenantes du programme DLAL.

Au regard du diagnostic dressé, les actions identifiées pour cet axe stratégique sont :

- ▶ Valoriser les métiers de la pêche et de l'ostréiculture, amont et aval, pour les rendre plus attractifs, notamment vis à vis des jeunes du territoire BARVAL.
- ▶ Réfléchir à une structuration territoriale pour proposer des emplois complémentaires dans d'autres secteurs d'activité et maintenir ainsi le potentiel humain sur le territoire.

- ▶ Renforcer les échanges entre les acteurs du territoire BARVAL.
- ▶ Mettre à disposition des professionnels des temps d'échanges et d'accompagnements spécifiques et adaptés, qui leur permettent de maintenir leur activité et de se professionnaliser.

#### **Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production**

Cet axe a pour objectif de maintenir le bon état écologique des eaux conchylicoles et de pêche, ainsi que l'entretien des installations à terre et en mer. Cela peut passer par l'amélioration des matériaux et des pratiques de pêche et d'ostréiculture, d'un point de vue environnemental ; par la recherche de débouchés pour la valorisation des déchets minéraux et organiques en coproduits et des déchets inertes ; et par des travaux de réflexion dès la conception du matériel et des machines.

Au regard du diagnostic dressé, les actions identifiées pour cet axe stratégique sont :

- ▶ Préserver la qualité chimique et microbiologique des eaux conchylicoles et de pêche du Bassin d'Arcachon pour avoir un milieu productif et ainsi maintenir les fonctionnalités pour les espèces exploitées
- ▶ Renforcer les débouchés existant pour la valorisation des déchets et des coproduits issus des filières pêche et ostréicole et en rechercher des nouveaux.
- ▶ Améliorer le choix des matériaux et process des filières

#### **Axe 5 : Coopération**

A ces 4 axes stratégiques, vient s'ajouter un 5<sup>ème</sup> axe dédié à la coopération. Celle-ci doit servir la stratégie locale. En effet, elle vise à créer des synergies entre différents territoires ou différents acteurs de plusieurs territoires. Ces synergies peuvent prendre la forme de réflexions, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ou d'opérations concrètes conduites à plusieurs sur des thématiques préalablement définies.

Dans le cadre de l'Axe 4 du FEP, 2 projets de coopération ont été soutenus :

- ▶ Des journées d'échanges avec Marennes-Oléron ont eu lieu les 27 et 28 avril 2011 à Marennes Oléron et le 8 et 9 juin 2011 sur le Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre. Plus de 80 personnes ont participé à ces journées. Les objectifs étaient de permettre le transfert d'informations sur des thématiques communes entre les deux territoires et de mutualiser les moyens pour aborder des thématiques nouvelles et développer des projets communs.
- ▶ Par la suite un deuxième projet de coopération entre le CRCAA et le CRC Poitou-Charentes sur la valorisation du naissain naturel a été mis en œuvre. Des visuels ont ainsi été créés pour mettre en avant le naissain naturel et l'activité de captage, deux caractéristiques communes aux deux bassins ostréicoles d'Arcachon et de Marennes-Oléron.

L'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 a toutefois montré que la coopération a été peu mobilisée sur cette programmation et qu'un renforcement de cet axe de travail était nécessaire, notamment au travers d'un renforcement de la communication pour favoriser l'émergence de ce type de projet de coopération.

La coopération sera organisée en deux temps :

1. Phase préparatoire : l'expérience a montré l'importance de cette phase préparatoire pour mettre en place les conditions propices au développement de projets de coopération. Il s'agit, dans un 1<sup>er</sup> temps, d'identifier les thématiques de coopération en associant l'ensemble des acteurs locaux concernés. Une fois que les objectifs et attendus partagés sont détaillés, des partenaires potentiels présentant des mêmes enjeux, au niveau national et européen, sont identifiés. Pour cela, le territoire pourra s'appuyer sur les coopérations développées par le territoire aquitain, mais également les réseaux régional, national et européen. La 3<sup>ème</sup> étape consiste à explorer la faisabilité

d'actions de coopération, à travers des rencontres préalables destinées à échanger sur les sujets présentant un intérêt commun et les opportunités à mener ensemble grâce à la coopération.

2. Mise en œuvre conjointe d'actions communes : cette phase consiste à mettre en œuvre le programme de coopération défini qui pourra prendre différentes formes (productions communes, études-recherches, actions communes, etc.).

Dans le cadre du réseau national PACTE (Pêche Aquaculture au Cœur des Territoires)<sup>31</sup> des groupes Axe 4 du FEP ou du réseau européen FARNET<sup>32</sup>, des idées de coopération ont d'ores et déjà émergé :

- ▶ Développement des circuits de proximité avec les autres territoires de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, notamment pour renforcer la place des produits de la mer locaux dans les services de restauration collective,
- ▶ Visite d'usines de transformation pour bénéficier de leur expérience et transposer les process,
- ▶ Echanges avec les autres bassins de production ostréicole pour structurer la filière au niveau national, notamment au regard des zones de captage.

#### **D. Articulation de la stratégie DLAL avec les autres dispositifs territoriaux**

La stratégie DLAL s'inscrit dans le projet de territoire développé à l'échelle du Pays BARVAL. Elle est l'une des composantes de la stratégie du Pays, et plus particulièrement de l'axe « Favoriser le développement économique, la formation et l'emploi », en permettant la mise en œuvre de cette orientation auprès des filières professionnelles locales de la pêche et de l'ostréiculture. A ce titre, elle complète la stratégie LEADER 2014-2020 qui intervient sur le pendant terrestre du territoire.

La stratégie DLAL pourra également venir renforcer les actions du PNMBA relatives aux activités de pêche et d'ostréiculture sur les thématiques et enjeux identifiés avec les acteurs locaux. Le cas échéant, le GALPA veillera à ce que les projets sélectionnés soient compatibles avec les orientations de gestion concernées inscrites dans le décret de création du PNMBA et, ultérieurement, avec son plan de gestion.

#### **E. Plus-value du DLAL**

Le DLAL est un outil local qui permet le déploiement de la stratégie économique du territoire BARVAL en direction des filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture.

Le DLAL favorise également l'émergence et le développement de projets innovants, soutenus par une instance de gouvernance mixte, reflétant la diversité des acteurs locaux.

En effet, ce programme fournit un accompagnement aux porteurs de projet qui renforce l'accessibilité des dispositifs européens, aux procédures administratives exigeantes. En ce sens, il apporte un véritable effet levier sur des projets qui n'auraient pas pu aboutir ou tout du moins pas dans les mêmes conditions de soutien financier et technique. Cela permet aussi de renforcer la légitimité de ces projets sur le territoire.

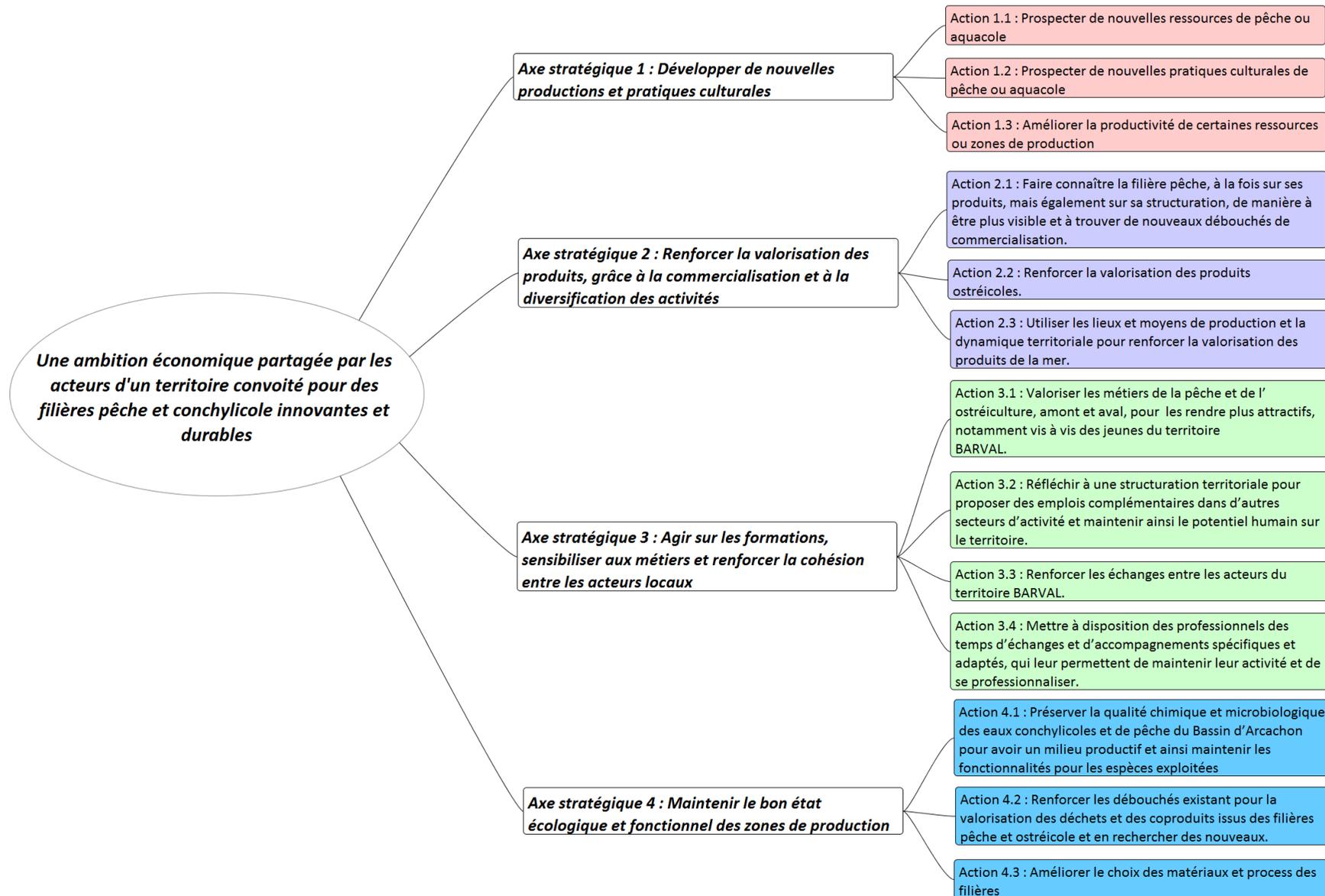
Le comité DLAL, composé d'acteurs locaux diversifiés, est également un lieu d'échanges privilégié entre les filières professionnelles, mais également avec les autres acteurs du territoire. Il permet ainsi de faire naître, des échanges, une connaissance mutuelle, voire de nouveaux partenariats.

---

<sup>31</sup> Réseau national des groupes FEP-Axe 4 animé par l'Agence de Service et de Paiement, pour le compte de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, de 2010 à 2015

<sup>32</sup> Fisheries AREas NETwork = réseau européen des groupes FEP-Axe 4 à l'échelle communautaire mis en place sous la programmation FEP 2007-2013 et reconduit sous le FEAMP 2014-2020

### III. Plan d'actions



## Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles

	<b>Action 1.1</b>	<b>Action 1.2</b>	<b>Action 1.3</b>
<b>Finalités et effets recherchés</b>	<i>Prospecter de nouvelles ressources de pêche ou aquacole</i>	<i>Prospecter de nouvelles pratiques culturelles de pêche ou aquacole</i>	<i>Améliorer la productivité de certaines ressources ou zones de production</i>
<b>Exemples de besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer et valoriser les espèces proliférantes et/ou les produits issus de la gestion du DPM</li> <li>- Développer l'exploitation de nouvelles ressources (civellerie, algoculture...)</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter un vivier flottant pour l'ostréiculture</li> <li>- Travailler sur la détoxification des coquillages et/ou de l'eau</li> <li>- Développer les récifs artificiels avec des matériaux recyclés</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer et surveiller les stocks halieutiques en lien avec les habitats et la capacité trophique du milieu</li> <li>- Communiquer auprès du grand public sur les causes des fluctuations des stocks halieutiques</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020 Article 6 du règlement UE n°505/2014 Priorité 4/Objectif prioritaire n°1/Axes 1.1, 1.4, 2.1, 2.2 du PO FEAMP français		
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	<b>Mesures corrélées : 48_ Investissements productifs dans l'aquaculture</b> Le DLAL pourra soutenir des expérimentations de nouvelles méthodes de production en amont des investissements par les ostréiculteurs.		
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements de poste (téléphone, ordinateur, mobilier...), prestations externes (études, diagnostics...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...		
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés		
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Porteurs de projet publics (collectivités, établissements publics, ...) ou reconnus de droit public (CRC, CDPMEM, CRPMEM, ...), porteurs de projet privés (association, entreprises, fédérations, ...) ou structures mixtes		
<b>Critères de sélection des projets</b>	Cf. grille de sélection qui sera validée lors du 1 <sup>er</sup> comité		
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 80%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%		
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	250 000€ Répartition indicative entre actions : 1.1_85 000€ / 1.2_85 000€ / 1.3_80 000€		
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence/Guide de procédure d'achats</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'emplois créés : 5 Nombre d'emplois maintenus : 8 Nombre d'entreprises créées : 1 Nombre de projets développant un partenariat : 5 Nombre d'opérations de communication mises en œuvre (article presse, communiqué de presse, reportage, article newsletter...) : 10 Nombre d'innovations mises en œuvre (pratiques culturelles, nouvelles ressources...) : 5		

## Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités

	<b>Action 2.1</b>	<b>Action 2.2</b>	<b>Action 2.3</b>
<b>Finalités et effets recherchés</b>	<i>Faire connaître la filière pêche, à la fois sur ses produits, mais également sur sa structuration, de manière à être plus visible et à trouver de nouveaux débouchés de commercialisation</i>	<i>Renforcer la valorisation des produits ostréicoles</i>	<i>Utiliser les lieux et moyens de production et la dynamique territoriale pour renforcer la valorisation des produits de la mer</i>
<b>Exemples de besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une offre commerciale territoriale en poisson local en impliquant tous les acteurs de la filière</li> <li>- Valoriser les produits de la mer à moindre valeur ajoutée</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un signe officiel sur les huîtres</li> <li>- Se doter de visuels pour valoriser les produits ostréicoles</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer la marque territoriale partagée sur les activités maritimes</li> <li>- Actualiser et renforcer les contenus des lieux de médiation</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020 Article 6 du règlement UE n°505/2014 Priorité 4/Objectif prioritaire n°1/Axes 1.1, 1.2, 1.4, 2.2 du PO FEAMP français		
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	<u>Mesures corrélées</u> : 42_ Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non-désirées, 69_ Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture et 68.1.bce_ Mesures de commercialisation : recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture  Le DLAL valorisera les circuits-courts pour renforcer la place des produits de la mer locaux sur le territoire. Le DLAL pourra soutenir les études de faisabilité en amont des investissements.		
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements de poste (téléphone, ordinateur, mobilier...), prestations externes (études, diagnostics...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...		
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés		
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Porteurs de projet publics (collectivités, établissements publics, ...) ou reconnus de droit public (CRC, CDPMEM, CRPMEM, ...), porteurs de projet privés (association, entreprises, fédérations, ...) ou structures mixtes		
<b>Critères de sélection des projets</b>	Cf. grille de sélection qui sera validée lors du 1 <sup>er</sup> comité		
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 80%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%		
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	214 700€ Répartition indicative entre actions : 2.1_70 000€ / 2.2_70 000€ / 2.3_74 700€		
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence/Guide de procédure d'achats</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'emplois créés : 5 Nombre d'emplois maintenus : 8 Nombre de projets développant un partenariat : 5 Nombre d'opérations de communication mises en œuvre (article presse, communiqué de presse, reportage, article newsletter...), y compris événementiels: 15 Nombre d'innovations mises en œuvre : 4		

## Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux

	<b>Action 3.1</b>	<b>Action 3.2</b>	<b>Action 3.3</b>	<b>Action 3.4</b>
<b>Finalités et effets recherchés</b>	Valoriser les métiers de la pêche et de l'ostréiculture, amont et aval, pour les rendre plus attractifs, notamment vis à vis des jeunes du territoire BARVAL	Réfléchir à une structuration territoriale pour proposer des emplois complémentaires dans d'autres secteurs d'activité et maintenir ainsi le potentiel humain sur le territoire	Renforcer les échanges entre les acteurs du territoire BARVAL	Mettre à disposition des professionnels des temps d'échanges et d'accompagnements spécifiques et adaptés, qui leur permettent de maintenir leur activité et de se professionnaliser
<b>Exemples de besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des outils de sensibilisation et de communication sur les métiers et les filières</li> <li>- Créer des contenus pédagogiques pour les écoles</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser la main d'œuvre maritime</li> <li>- Construire des parcours de compétences</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des liens entre professionnels et centre de formation</li> <li>- Renforcer les liens entre professionnels et prescripteurs de l'emploi</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des temps collectifs d'information technique à destination des professionnels</li> <li>- Créer un centre de documentation maritime</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020 Article 6 du règlement UE n°505/2014 Priorité 4/Objectif prioritaire n°1/Axes 1.2, 1.3, 1.4, 2.2 du PO FEAMP français			
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	Non concerné			
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements de poste (téléphone, ordinateur, mobilier...), prestations externes (études, diagnostics...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...			
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés			
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Porteurs de projet publics (collectivités, établissements publics, ...) ou reconnus de droit public (CRC, CD/CRPMEM, ...), porteurs de projet privés (association, entreprises, fédérations, ...) ou structures mixtes			
<b>Critères de sélection des projets</b>	Cf. grille de sélection qui sera validée lors du 1 <sup>er</sup> comité			
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 80%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%			
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	180 000€ Répartition indicative entre actions : 3.1_50 000€ / 3.2_45 000€ / 3.3_40 000€ / 3.4_45 000€			
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence/Guide de procédure d'achats</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>			
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'emplois créés : 5 Nombre d'emplois maintenus : 7 Nombre de projets développant un partenariat : 5 Nombre d'opérations de communication mises en œuvre (article presse, communiqué de presse, reportage, article newsletter...) : 10 Nombre de temps de sensibilisation organisés : 5 Nombre d'innovations mises en œuvre (outil pédagogique...): 3			

## Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production

	<b>Action 4.1</b>	<b>Action 4.2</b>	<b>Action 4.3</b>
<b>Finalités et effets recherchés</b>	<i>Préserver la qualité chimique et microbiologique des eaux conchylicoles et de pêche pour avoir un milieu productif et ainsi maintenir les fonctionnalités pour les espèces exploitées</i>	<i>Renforcer les débouchés existant pour la valorisation des déchets et des coproduits issus des filières pêche et ostréicole et en rechercher des nouveaux</i>	<i>Améliorer le choix des matériaux et process des filières</i>
<b>Exemples de besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des partenariats pour favoriser l'émergence de projets et d'aménagements en lien avec environnement</li> <li>- Améliorer les pratiques environnementales et trouver des solutions innovantes</li> <li>- Protéger les malines</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les coproduits grâce à la R&amp;D, la création de filière économique locale, l'industrialisation de certains process...</li> <li>- Mettre en place les outils et services nécessaires pour valoriser les déchets</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des alternatives aux matériaux actuellement utilisés</li> <li>- Intégrer les filières maritimes au développement de nouvelles technologies</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020 Article 6 du règlement UE n°505/2014 Priorité 4/Objectif prioritaire n°1/Axes 1.2, 2.1 du PO FEAMP français		
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	<u>Mesures corrélées : 41_Efficacité énergétique et atténuation des changements climatiques</u> Le DLAL pourra soutenir, en amont des investissements des bénéficiaires de la mesure 41 (les propriétaires de navires de pêche), le développement d'équipements plus respectueux de l'environnement porté par des porteurs de projet autres que les propriétaires de navires de pêche.		
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements de poste (téléphone, ordinateur, mobilier...), prestations externes (études, diagnostics...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...		
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés		
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Porteurs de projet publics (collectivités, établissements publics, ...) ou reconnus de droit public (CRC, CDPMEM, CRPMEM, ...), porteurs de projet privés (association, entreprises, fédérations, ...) ou structures mixtes		
<b>Critères de sélection des projets</b>	Cf. grille de sélection qui sera validée lors du 1 <sup>er</sup> comité		
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 80%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%		
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	200 000€ Répartition indicative entre actions : 4.1_70 000€ / 4.2_70 000€ / 4.3_60 000€		
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence/Guide de procédure d'achats</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>		
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'emplois créés : 5 Nombre d'emplois maintenus : 7 Nombre de partenariats créés : 10 Nombre d'opérations de communication mises en œuvre (article presse, communiqué de presse, reportage, article newsletter...) : 11 Nombre de temps de sensibilisation organisés : 6 Nombre d'innovations mises en œuvre (nouveau process, nouveaux outils...): 3		

## Axe 5 : Coopération

<b>Finalités et effets recherchés</b>	<p><i>Echanger des bonnes pratiques avec d'autres territoires</i></p> <p><i>Acquérir des compétences/des connaissances relatives aux enjeux des filières locales et pouvant être transposées</i></p> <p><i>Développer des actions conjointement sur plusieurs territoires plaçant la pêche et/ou l'ostréiculture au cœur de leur développement</i></p>
<b>Exemple de besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des circuits de proximité avec les autres territoires de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, notamment pour renforcer la place des produits de la mer locaux dans les services de restauration collective</li> <li>- Visite d'usines de transformation de poisson pour bénéficier de leur expérience et transposer les process sur le territoire BARVAL</li> <li>- Echanges avec les autres bassins de production ostréicole pour structurer la filière au niveau régional, voire national, notamment au regard des zones de captage</li> <li>- Acquisition de connaissances sur l'algoculture</li> <li>- Développer les échanges entre les acteurs locaux et les acteurs d'autres territoires et/ou d'autres filières (ex : échanges avec les filières agricoles et viticoles au regard de la qualité de l'eau)</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	<p>Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020</p> <p>Article 6 du règlement UE n°505/2014</p> <p>Priorité 4/Objectif prioritaire n°2/Axe 2.4 du PO FEAMP français</p>
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	<p><u>Mesures corrélées</u> : 50.c_Mise en réseau et échange d'expérience et de bonnes pratiques</p> <p>Le DLAL pourra permettre l'émergence de réseaux grâce à des projets de coopération et pourra également s'appuyer sur des réseaux pour faire émerger des projets locaux.</p>
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements de poste (téléphone, ordinateur, mobilier...), prestations externes (études, diagnostics...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Porteurs de projet publics (collectivités, établissements publics, ...) ou reconnus de droit public (CRC, CDPMEM, CRPMEM, ...), porteurs de projet privés (association, entreprises, fédérations, ...) ou structures mixtes
<b>Critères de sélection des projets</b>	Cf. grille de sélection qui sera validée lors du 1 <sup>er</sup> comité
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 80%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	40 000€
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence/Guide de procédure d'achats</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Nombre de temps d'échanges organisés : 5</p> <p>Nombre de partenariats créés : 10</p> <p>Nombre d'emplois créés : 1</p> <p>Nombre d'emplois maintenus : 2</p> <p>Nombre d'opérations de communication mises en œuvre (article presse, communiqué de presse, reportage, article newsletter...) : 5</p>

## Axe 6 : Fonctionnement du GALPA<sup>33</sup>

<b>Finalités et effets recherchés</b>	<i>Animation de la stratégie DLAL et des instances du GALPA</i> <i>Accompagnement des porteurs de projet</i> <i>Gestion administratives des demandes</i> <i>Evaluation du programme</i> <i>Communication sur le programme</i>
<b>Exemple de besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser et animer les instances de gouvernance du GALPA</li> <li>- Favoriser l'émergence de projets</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets</li> <li>- Suivre les projets</li> <li>- Assurer l'évaluation in-itinere</li> <li>- Participer à l'évaluation intermédiaire menée par la Région</li> <li>- Réaliser une évaluation finale du programme</li> <li>- Développer des outils de communication</li> <li>- Mettre à jour le site internet</li> <li>- Analyse des dossiers de demande d'aide et de demande de paiement</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Contribution aux priorités européennes et françaises</b>	Objectif thématique 8 de la Stratégie Europe 2020 Article 6 du règlement UE n°505/2014 Mise en œuvre de la Priorité 4 du PO FEAMP français
<b>Mesures FEAMP corrélées et plus-value du DLAL</b>	Non concernée
<b>Nature des dépenses éligibles</b>	frais de personnel, frais de déplacement, équipements (mobilier...), prestations externes (études, diagnostics, évaluation, ...), frais de communication (organisation d'événements, création et édition de supports de communication...), investissements (construction, rénovation, frais d'équipement et d'aménagement)...
<b>Bénéficiaires potentiels</b>	Structure porteuse du GALPA
<b>Type de soutien</b>	Subvention par remboursement de coûts éligibles engagés et payés
<b>Critères de sélection des projets</b>	Non concerné
<b>Intensité des aides</b>	Taux maximum d'aides publiques : 100%, dans le respect des régimes d'aides d'Etat Taux d'intervention du FEAMP sur la part publique : 50%
<b>Enveloppe FEAMP allouée à la fiche</b>	152 800€ (soit 14.7% de la dépense publique totale prévisionnelle)
<b>Vérifiabilité et contrôlabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en concurrence</li> <li>▶ Caractère raisonnable des coûts</li> <li>▶ Prévention des conflits d'intérêts</li> <li>▶ Transparence financière</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'emplois maintenus : 1

<sup>33</sup> Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture

## IV. Pilotage du programme et modalités de mise en œuvre

### A. Le groupe et le portage du programme

Le Pays BARVAL, outil de coopération des 3 intercommunalités, ne dispose pas de structure juridique propre. En effet, la volonté des élus a été, dès sa création, de fédérer le territoire sans ajouter de nouvelle structure. Ainsi, sur chacune des missions confiées au Pays, une des 3 intercommunalités, désignée comme chef de file, porte les actions ou programmes concernés, pour le compte des trois. C'est ainsi que les élus du Pays ont décidé de confier à la COBAS de porter la candidature DLAL-FEAMP, comme sur la précédente programmation, pour le compte du Pays en partenariat avec les filières pêche et ostréiculture. En effet, ce portage juridique a montré son efficacité lors de la précédente programmation et a été jugé pertinent dans l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4.

### B. Les instances de pilotage

L'évaluation du programme FEP-Axe 4 a fait ressortir que la réussite du programme a reposé sur la mobilisation des acteurs, entretenue durant 5 ans, au sein du Comité Technique et du Comité de Programmation, qui reflétaient la diversité des acteurs du territoire. Ainsi, le Comité DLAL se situe dans la continuité du précédent. Il est ainsi constitué sur le même principe et repose sur les mêmes équilibres.

Le Comité DLAL est composé de deux collèges, public et privé, totalisant 14 membres titulaires, avec leur suppléant, dont une majorité d'acteurs issus du collège privé :

- ▶ le collège public compte 4 membres titulaires (et 4 membres suppléants) : 1 élu de chacune des 3 intercommunalités du Pays, ainsi représentées à part égale, et 1 élu du SIBA, dont les travaux sur la qualité de l'eau intéressent de près les filières pêche et ostréiculture.
- ▶ le collège privé compte 10 membres titulaires (et 10 membres suppléants), très majoritairement issus des filières professionnelles, avec 4 membres du secteur pêche et 4 membres du secteur ostréicole. Viennent s'y ajouter 2 membres représentant les autres usagers du bassin.

La présidence du comité DLAL sera désignée lors de la première réunion. S'agissant d'un dispositif porté par le territoire en partenariat avec les filières pêche et ostréicole pour leur développement durable, une présidence professionnelle sera privilégiée.

Le Conseil Régional, en tant qu'autorité de gestion déléguée du DLAL, ainsi que les autres partenaires institutionnels sont également invités aux travaux du Comité DLAL (Conseil Départemental, Sous-Préfecture, Direction Interrégionale de la Mer...). Les règles de fonctionnement du Comité sont définies dans un règlement intérieur, voté lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité DLAL.

Des personnalités qualifiées sont également associées aux réunions du Comité DLAL afin d'apporter une expertise sur les dossiers (techniciens du CDPMEM33 et du CRCAA, scientifiques, PNMB...).)

Au besoin, les membres du comité DLAL pourront être saisis par procédure écrite selon les conditions établies dans le règlement intérieur du GALPA.

Le Comité technique (CoTech) est également maintenu. En effet, l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 a montré qu'il s'agissait d'un outil pertinent et efficace, assurant la fluidité dans le circuit des dossiers et permettant aux cofinanceurs d'examiner les dossiers en amont et de finaliser les plans de financement, et aux services référents de formuler leurs avis règlementaires.

Sa composition est calquée sur celle du CoTech Pays : personnes qualifiées des 3 intercommunalités, du SIBA, du PNRLG et du Pays BARVAL, et est élargie aux techniciens du CRCAA et du CDPMEM33, aux cofinanceurs et au PNMBBA pour s'assurer de la compatibilité des dossiers sélectionnés avec les orientations de gestion. Le CoTech se réunit 1 à 2 semaines avant chaque Comité DLAL.

## **C. Les modalités de mise en œuvre**

### **1. Moyens mis en place pour l'animation et la gestion**

L'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 a mis en avant que l'une des conditions de réussite du programme était l'animation dédiée, qui a permis d'accompagner les porteurs de projets mais également de faire émerger des projets. L'ingénierie technique de proximité induite par le DLAL est une valeur ajoutée pour les acteurs du territoire. Elle permet de répondre aux exigences administratives, facteurs limitant pour les porteurs de projets, privés notamment.

L'animation/gestion du programme est assurée par une personne recrutée spécifiquement à temps plein, placée sous l'autorité du Président du Comité DLAL et du Chef de projet du Pays. Ce dernier peut ainsi coordonner les actions menées par le GALPA, le programme LEADER et par le Pays, afin de garantir la cohérence des politiques territoriales.

La personne en charge de l'animation et de la gestion du programme FEP-Axe 4 est maintenue sur le nouveau dispositif, ce qui permet d'assurer une continuité entre les programmes et de garantir un bon niveau d'expertise. Elle dispose ainsi des compétences et des connaissances pour poursuivre ses missions sous le dispositif DLAL.

La fonction d'animation consiste à animer les différentes instances du programme, accompagner les porteurs de projets, faire émerger des projets et communiquer sur le programme. La personne en charge de l'animation est une personne ressource au sein du Pays concernant l'ensemble des différents dispositifs européens pour assurer une communication et un accompagnement renforcé auprès des acteurs du territoire. Elle assure également la gestion administrative et financière du programme DLAL, en lien avec la Région.

Elle apporte ainsi l'appui technique nécessaire au GALPA pour lui permettre de répondre à l'article 34 du règlement communautaire n°1303/2013 qui définit les missions suivantes :

- ▶ renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion des projets
- ▶ élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de sélection proviennent de partenaires qui ne sont pas des autorités publiques et autorisent la sélection par procédure écrite
- ▶ assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de ladite stratégie
- ▶ élaborer et de publier des appels à propositions ou une procédure de soumission de projets continue, y compris la définition des critères de sélection
- ▶ sélectionner les opérations qui permettent de mettre en œuvre la stratégie de développement local conformément aux critères de sélection préalablement définis

- ▶ suivre l'application de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie

Le CRCAA accueille la personne en charge de l'animation/gestion du GALPA dans ses locaux en lui allouant un bureau et le CDPMEM33 lui fournit les moyens matériels (outils informatiques et de communication). Les structures professionnelles disposent également de salles de réunion qu'elles mettent à disposition pour les CoTech, les Comités DLAL ou toute autre réunion du GALPA.

## 2. L'évaluation du programme

Une évaluation sert à mesurer des écarts entre deux situations, des effets et des impacts. Evaluer une action, c'est juger de sa valeur sur la base d'informations rassemblées et analysées à cet effet. L'évaluation du programme DLAL doit permettre d'apprécier ses effets, le degré d'atteinte de ses objectifs mais également la pertinence et l'efficacité des ressources mobilisées pour sa mise en œuvre. L'évaluation fait partie intégrante du programme.

Au-delà du caractère obligatoire de l'évaluation du programme, l'expérience acquise a démontré son intérêt, ainsi que les difficultés que sa mise en œuvre soulève. C'est, en effet, une démarche qui exige du temps de mise en œuvre, qui est souvent perçue comme technique, complexe et non opérationnelle, qui impose une prise de recul et qui nécessite d'accepter une remise en cause de ses pratiques.

De par son expérience sous le programme FEP-Axe 4, le GALPA dispose déjà d'outils de suivi quantitatif et qualitatif pouvant servir à une évaluation in-itinere. L'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 a également permis de disposer d'une méthodologie, validée par les acteurs locaux, pouvant servir de base pour une évaluation finale du programme DLAL. Le GALPA participera également à la réalisation de l'évaluation régionale à mi-parcours, telle que définie dans le chapitre 10.6 du PO FEAMP.

Ainsi l'évaluation sur le programme DLAL sera plurielle :

- ▶ **une évaluation in itinere** sera menée à partir des ressources internes. Elle s'appuiera, d'une part, sur l'expertise acquise par l'équipe technique du GALPA et, d'autre part, sur les outils quantitatifs et qualitatifs élaborés pour l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 qui pourront être mis en place dès le lancement du programme DLAL : arbre des objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de programmation... → L'évaluation in itinere aura pour objectif d'être un outil de synthèse opérationnel d'aide au pilotage du programme permettant, notamment, de fournir les rapports annuels de mise en œuvre à la Région.
- ▶ le GALPA participera à **l'évaluation à mi-parcours menée par la Région** et dont l'objectif est de mesurer (chapitre 10.6 du PO FEAMP) :
  - les enseignements de la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du FEAMP (y compris les complémentarités développées avec d'autres démarches de développement territorial, en particulier LEADER)
  - les impacts et la plus-value du DLAL FEAMP pour maintenir et créer des emplois directs ou indirects sans les filières pêche et aquaculture et renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance bleue durable
- ▶ **une évaluation finale** sera également menée, avec le soutien d'un prestataire extérieur spécialisé. Il s'agira de mesurer l'efficacité et l'efficacités du programme et d'en rendre compte. De même que les

questionnaires d'évaluation, les questions évaluatives élaborées lors de l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 pourront servir de base de travail :

- *La mise en œuvre du programme a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés ?*
- *Quels sont les effets du programme sur le territoire ?*
- *Quelle efficacité des modalités de fonctionnement des instances, de l'accompagnement des porteurs de projet et du circuit d'instruction ?*
- *Quelles articulations des deux programmes (FEP et Leader) et effets sur le territoire ?*

Ces questions évaluatives ont permis de décliner les champs évaluatifs: la stratégie, la mobilisation des acteurs et des financements, la gouvernance, l'animation, la communication, la procédure, les financements et l'articulation LEADER/Axe 4 du FEP. Pour chacun des thèmes ont ensuite été déterminés des critères, indicateurs et outils évaluatifs. Des outils quantitatifs permettant une analyse statistique des données (arbre d'objectifs, tableaux de suivi des maîtres d'ouvrage et de la maquette financière, rythme de la programmation, répartition des cofinancements, participation au Comité de Programmation et au CoTech, circuit d'un projet) et des outils quantitatifs permettant de recueillir les avis des différents acteurs à travers la passation de questionnaires et entretiens, ont été réalisés.

### **3. Le plan de communication**

La communication répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de communiquer sur la stratégie locale, dès la candidature, de stimuler l'intérêt des acteurs locaux, de capitaliser les projets emblématiques et les bonnes pratiques, de garantir la bonne exécution du programme, de communiquer sur le soutien de l'Union Européenne et d'en asseoir une vision concrète.

Pour ce faire, et suivant les résultats de l'évaluation finale de la précédente programmation, la communication développée dans le cadre du programme Axe 4 du FEP sera renforcée autant en interne, pour les membres du comité DLAL, qu'à l'externe, à destination des professionnels et du grand public. Il s'agira de faire évoluer ce plan de communication pour accroître son efficacité, au regard notamment des préconisations issues de l'évaluation :

- ▶ Adaptation du site internet au dispositif DLAL du FEAMP et mises à jour régulières<sup>34</sup>
- ▶ Réalisation d'outils de communication dédiés aux membres du Comité DLAL
- ▶ Edition de supports de communication d'information générale sur le programme (affiches, flyers, kakémono...) à destination du grand public et des professionnels
- ▶ Réalisation d'un guide du porteur de projets sur les modalités de mobilisation des aides
- ▶ Edition de lettres d'informations
- ▶ Intégration dans des supports de communication du territoire
- ▶ Organisation de points presse

L'accent sera mis sur la communication directe auprès des bénéficiaires potentiels locaux, privés en particulier. Le GALPA développera des réunions d'informations sur le DLAL et plus largement de formation-actions sur les dispositifs européens.

### **4. Procédure et critères de sélections des projets**

Les projets suivront un circuit administratif tel que défini dans le chapitre 5 du PO et synthétisé ci-après :

1. Réalisation d'une fiche projet pour avis règlementaire de la Région
2. Si avis règlementaire favorable, présentation du projet en comité DLAL pour opportunité

<sup>34</sup> [www.fepaxe4-paysbarval.fr](http://www.fepaxe4-paysbarval.fr)

3. Si avis en opportunité favorable, élaboration du dossier de demande de subvention et présentation du projet en comité DLAL pour sélection
4. Si le projet est sélectionné, présentation en Commission Permanente de la Région pour programmation
5. Réalisation du projet
6. Elaboration de la demande de versement de subvention

Le GALPA prévoit également de lancer des appels à projets sur des thématiques identifiées en comité DLAL. Les cahiers des charges seront validés en comité DLAL et les réponses examinées par les membres afin de pouvoir, par la suite, intégrer la proposition retenue dans le circuit de gestion des dossiers pour programmation.

Les projets seront évalués selon une grille de sélection qui sera validée lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité DLAL. Les critères porteront principalement sur :

- ▶ L'adéquation du projet avec la stratégie DLAL du territoire et, le cas échéant, à l'appel à projet lancé par le GALPA
- ▶ Le plan de financement et la capacité financière du porteur de projet à assumer les coûts relatifs aux projets et à suivre la procédure de gestion des dossiers
- ▶ Le caractère innovant du projet (innovation au sens large : technologique, géographique, organisationnelle, sociale)
- ▶ Le caractère structurant<sup>35</sup> du projet qui sera évalué au travers de :
  - La dimension géographique du projet
  - La dimension partenariale du projet
  - La transférabilité du projet ou de la méthodologie vers d'autres territoires (potentiel de coopération) ou d'autres entreprises
  - De l'impact sur l'emploi et la création d'entreprise
- ▶ La plus-value du DLAL, technique ou financière, au regard des autres financements possibles, notamment des autres mesures FEAMP
- ▶ La viabilité du projet
- ▶ Le plan de communication du projet
- ▶ L'articulation avec d'autres projets soutenus par le DLAL
- ▶ ...

---

<sup>35</sup> Projet mettant en place des organisations, réseaux ou outils ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté, une filière et/ou un territoire.

## V. Maquette financière prévisionnelle<sup>36</sup>

La maquette financière prévisionnelle ne constitue pas le plan de financement d'un ou des projets. Elle fait apparaître les masses financières affectées par axe stratégique, et forme, au global, le montant de l'enveloppe FEAMP sollicitée et les contreparties publiques nationales envisagées, conformément au chapitre 14 du PO. Elle traduit et illustre les enjeux identifiés et le poids de chacun en volume financier.

	Montant FEAMP (a)	Contributions publiques nationales		Contribution publique appelant du FEAMP* (b+c)	Dépense publique totale (a+b+c)	Taux d'intervention FEAMP sur dépense publique totale (a/(a+b+c))	Autofinancement des porteurs de projet publics et/ou contributions privées* (d)	Coût total (a+b+c+d+e)	Taux d'intervention de l'autofinancement des porteurs de projets publics et/ou des contributions privées sur coût total (d/(a+b+c))
		Etat* (b)	Autres* (Région, Département...) (c)						
<b>Axes stratégiques</b>									
1. Favoriser le développement économique des filières par la mise en œuvre de nouvelles productions et pratiques culturelles	250 000,00 €		250 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	50%	125 000,00 €	625 000,00 €	20%
2. Favoriser le développement économique des filières en renforçant la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités	214 700,00 €		214 700,00 €	214 700,00 €	429 400,00 €	50%	107 350,00 €	536 750,00 €	20%
3. Favoriser le développement économique des filières en agissant sur les formations, en sensibilisant aux métiers et en renforçant la cohésion entre les acteurs locaux	180 000,00 €		180 000,00 €	180 000,00 €	360 000,00 €	50%	90 000,00 €	450 000,00 €	20%
4. Favoriser le développement économique des filières en maintenant le bon état écologique et fonctionnel des zones de production	200 000,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	50%	100 000,00 €	500 000,00 €	20%
<b>Coopération</b>									
Coopération	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	80 000,00 €	50%	20 000,00 €	100 000,00 €	20%
<b>Fonctionnement du GALPA (limité à 25% des dépenses publiques totales engagées)</b>									
Animation/Gestion Communication Evaluation	152 800,00 €		152 800,00 €	152 800,00 €	305 600,00 €	50%	76 400,00 €	382 000,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 500,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>997 500,00 €</b>	<b>1 037 500,00 €</b>	<b>2 075 000,00 €</b>		<b>518 750,00 €</b>	<b>2 593 750,00 €</b>	

\*sous réserve des éléments connus à ce jour

<sup>36</sup> Cette maquette prévisionnelle n'intègre pas l'aide préparatoire sollicitée par la COBAS en 2015, pour le compte du Pays BARVAL, à hauteur de 12500€ de FEAMP et de 12500€ de la Région.

## LISTE DES SIGLES UTILISES

AFOM	Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
BARVAL	Bassin d'Arcachon - VAL de l'Eyre
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CdC VE	Communauté de Communes du Val de l'Eyre
CDPMEM33	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde
CMARA33	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine Section Gironde
COBAN	Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord
COBAS	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
CoDev	Conseil de Développement
CoPil	Comité de Pilotage
CoTech	Comité Technique
CPP	Conchyliculture - Petite Pêche
CRCAA	Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon - Aquitaine
CREAA	Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole
CRPMEM Aquitaine	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine
DLAL	Développement Local mené par les Acteurs Locaux
DPM	Domaine Public Maritime
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FARNET	Fisheries AREas NETwork
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEP	Fonds Européen pour la Pêche
GALPA	Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture
GDSO	Groupement de Défense Sanitaire Ostréicole
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GRETA	GRoupement d'ETAbalissements pour la formation continue
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
IMA	Institut des Milieux Aquatiques
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
IRQUA	Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCM	Organisation Commune des Marchés
OP	Organisation de Producteurs
PACTE	Pêche et Aquaculture au Cœur des Territoires
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PCP	Politique Commune des Pêches
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNMBA	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
PNRLG	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
PO	Programme Opérationnel
pSIC	Site proposé d'Intérêt Communautaire
REMI	REseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchylicoles
REMPAR	REseau des MicroPolluants du bassin d'Arcachon
REPAMO	REseau de PATHologie des Mollusques
REPAR	REseau de surveillance des Pesticides du bassin d'Arcachon
REPHY	REseau de surveillance du PHYtoplancton et des PHYcotoxines
ROCCH	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Nappes Profondes de Gironde
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SIBA	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
TPE	Très Petite Entreprise
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale

## ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'identité des intercommunalités constitutives du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre	50
Annexe 2 : Liste des communes du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre .....	52
Annexe 3 : Synthèse de l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4.....	53
Annexe 4 : Synthèse du séminaire DLAL du territoire du 5 novembre 2015 .....	57
Annexe 5 : Avis du Conseil de Développement du Pays BARVAL du 21/03/16.....	69
Annexe 6 : Délibération du CDPMEM33 du 24/03/16 .....	70
Annexe 7 : Délibération du CRCAA du 08/03/16.....	73
Annexe 8 : Compte-rendu du Comité de Pilotage du Pays BARVAL du 24/03/16 .....	76

## Annexe 1 : Fiche d'identité des intercommunalités constitutives du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

<b>COBAN</b>	<b>Date de création:</b> 1/01/2004	<b>Commune siège:</b> Andernos-les-Bains
<i>Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique</i>	<b>Nombre de communes:</b> 8	<b>Nombre d'habitants:</b> 63 050 habitants <sup>37</sup>
	<p><b>Compétences :</b></p> <p><u>Développement économique</u> création, aménagement, gestion et commercialisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, promotion économique et aide à l'implantation des entreprises dans les zones d'activités économiques, maintien et développement du commerce et de l'artisanat local.</p> <p><u>Aménagement de l'espace</u> constitution de réserves foncières pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de développement communautaire, réalisation d'un réseau de transport à la demande, création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.</p> <p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u> Collecte et traitement des déchets.</p> <p><u>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs futurs d'intérêt communautaire</u> Grands équipements culturels et sportifs présentant un caractère exceptionnel, de nature à satisfaire une demande de services à l'échelle de la communauté et bénéficiant d'un rayonnement communautaire en termes de fréquentation.</p>	
<b>COBAS</b>	<b>Date de création:</b> 1/01/2002	<b>Commune siège:</b> Arcachon
<i>Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud</i>	<b>Nombre de communes:</b> 4	<b>Nombre d'habitants:</b> 64 957 habitants
	<p><b>Compétences:</b></p> <p><u>Développement économique</u> Zones d'activités d'intérêt communautaire, aérodrome, actions de développement économique, pépinière d'entreprises.</p> <p><u>Aménagement de l'espace communautaire</u> schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports urbains, transports scolaires.</p> <p><u>Politique de la ville</u> Conseil intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), insertion sociale, animation locale, accueil des gens du voyage : aire de grand passage de la COBAS.</p> <p><u>L'équilibre social de l'habitat</u> Programme Local de l'Habitat (PLH), actions en faveur du logement social.</p> <p><u>Collecte/élimination/valorisation des déchets,</u> <u>eau/production et distribution, assainissement (délégué au SIBA),</u> <u>équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,</u></p>	

<sup>37</sup> INSEE Population totale : population légale 2016.

	<p><u>voirie et parcs de desserte des équipements de la Communauté.</u></p> <p><u>Formation</u> Centre de Formation des Apprentis, Atelier de Pédagogie Personnalisée, Formation Continue.</p> <p><u>Éducation</u> Construction et réhabilitation lourde des écoles maternelles et primaires.</p> <p><u>Solidarité/action sociale</u> Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), transport des personnes à mobilité réduite, partenariat avec les associations de soins à domicile, logements des jeunes (membre de l'association Habitat Jeunes), aide à la mobilité (membre de l'association Insercycles).</p> <p><u>Emploi</u> Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre pour l'insertion des jeunes.</p> <p><u>Sécurité prévention</u> Commission de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public, contingent d'incendie, cofinancement des casernes de sapeurs-pompiers, centre de recueil canin, fourrière automobile.</p>	
<p><b>CDC VAL DE L'EYRE</b></p> <p><i>Communauté de Communes du Val de l'Eyre</i></p>	<p><b>Date de création:</b> 1/01/2003</p>	<p><b>Commune siège:</b> Belin-Beliet</p>
	<p><b>Nombre de communes:</b> 5</p>	<p><b>Nombre d'habitants:</b> 18 594 habitants</p>
<p><b>Compétences:</b></p> <p><u>Développement économique</u> Création, promotion, aménagement, entretien et gestion de zones industrielles, artisanales commerciales et tertiaires et touristiques. Etudes et actions de développement économique d'intérêt communautaire. Valorisation de ressources touristiques, rurales, agricoles, sylvicoles, industrielles.</p> <p><u>Aménagement de l'espace communautaire</u> Elaboration d'un schéma directeur et de secteur. Création et réalisation de zones d'aménagement concerté Entretien et maintenance du réseau d'éclairage public. Programmation d'équipement d'intérêt communautaire. Entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Aménagement Numérique du territoire.</p> <p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u> Collecte et traitement des déchets ménagers et professionnels, gestion des déchetteries, tri sélectif,... Assainissement non collectif. Protection, entretien et mise en valeur du petit patrimoine bâti</p> <p><u>Cadre de vie, action sociale et politique de l'habitat</u> Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage Elaboration d'un plan local de l'habitat Etude et réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat</p> <p><u>Equipements scolaires, sportifs et culturels</u> Construction, restructuration et extension des bâtiments-équipements scolaires (maternelles, élémentaires) Gestion des équipements culturels et sportifs à caractère unique d'intérêt communautaire</p> <p><u>Transports</u> Elaboration, organisation et gestion de la politique de transport intra et extra communautaire. Organisation et gestion des transports scolaires.</p>		

## Annexe 2 : Liste des communes du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre

Commune	Code INSEE	Nombre d’habitants au dernier recensement de 2013
<b>Communauté de communes du Bassin d’Arcachon Nord</b>		
Lège-Cap-Ferret	33 236	8 323
Arès	33 011	5 915
Andernos-les-Bains	33 005	11 926
Lanton	33 229	6 675
Audenge	33 019	6 998
Marcheprime	33 555	4 727
Biganos	33 051	10 114
Mios	33 284	8 372
<b>Communauté de communes du Val de l’Eyre</b>		
Le Barp	33 029	5 196
Salles	33 498	6 609
Saint-Magne	33 436	1 025
Belin-Beliet	33 042	4 882
Lugos	33 260	882
<b>Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud</b>		
Arcachon	33 009	10 831
La-Teste-de-Buch	33 529	25 974
Gujan-Mestras	33 199	20 853
Le Teich	33 527	7 299

Février 2015

## Synthèse de l'évaluation finale du Groupe FEP Axe 4 du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

*Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux  
et économiques d'un territoire unique :  
Un programme européen pour soutenir les initiatives locales*

### EDITO

Olivier LABAN et Jean-Michel LABROUSSE

Co-présidents du groupe FEP Axe 4 du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre



Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans ce programme, de la rédaction de la candidature en 2008, à aujourd'hui.

Les résultats de l'évaluation, qui sont présentés en synthèse dans ce document, montrent que nous avons su, ensemble, relever le défi que nous nous étions lancé.

Aujourd'hui, nous espérons pouvoir poursuivre et renforcer cette dynamique au profit de notre territoire et des filières maritimes locales.

Après 5 années de fonctionnement, le programme européen Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, destiné à soutenir les initiatives locales du monde maritime, s'achève. Lancé en 2010, le programme, porté par la COBAS pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et des filières de la pêche et de l'ostréiculture, reposait sur la stratégie intitulée « Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique : le Bassin d'Arcachon ».

Outre les financements dont a bénéficié le territoire, cette première expérience a permis d'initier une véritable dynamique de projets et de renforcer les échanges entre les deux filières professionnelles et avec les autres acteurs du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre.

Les membres du Comité de Programmation, représentant la diversité des acteurs et des secteurs (Elus, filières, environnement et industrie nautique), sont restés mobilisés tout au long du programme.

Réunis autour des Présidents du CRC d'Arcachon-Aquitaine et du CDPMEM de Gironde, ils ont décidé de soutenir des projets variés de communication et de valorisation des métiers et des produits, d'orientation des jeunes et de formation, de protection et de prise en compte des enjeux environnementaux, d'innovation technologique ou encore d'écotourisme.

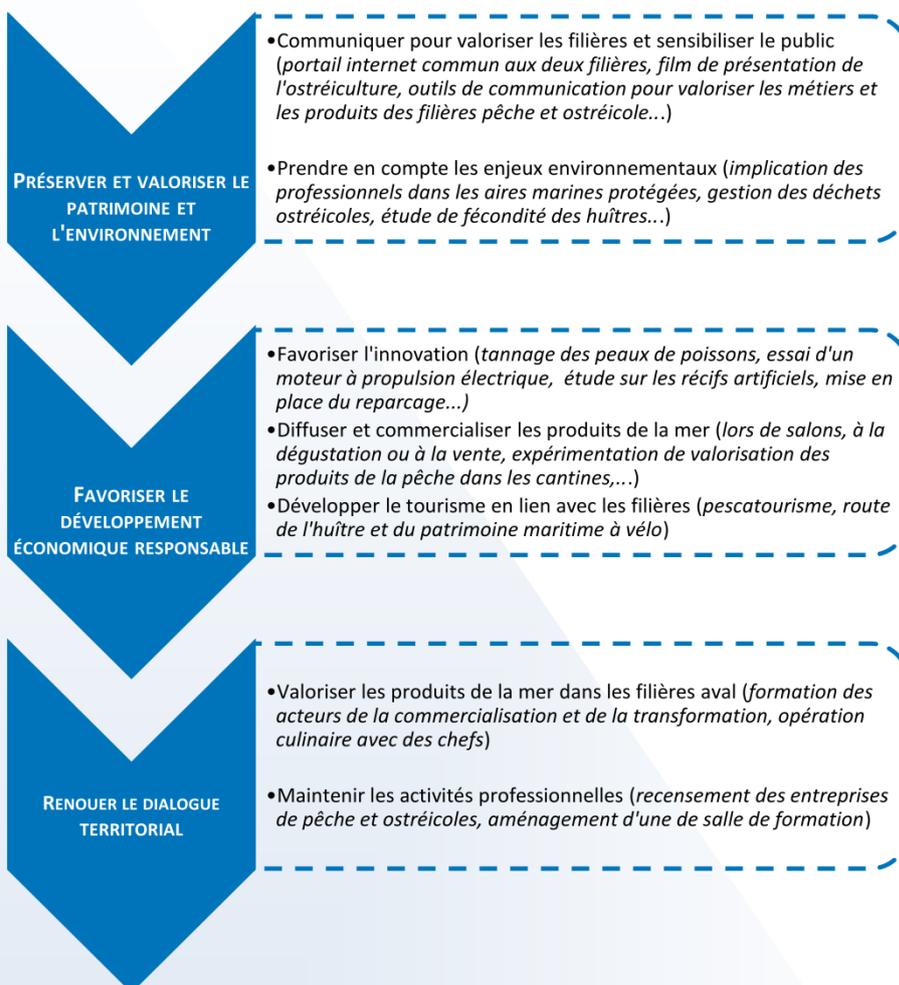
Forts de ces résultats, les élus et professionnels envisagent de présenter une nouvelle candidature du territoire au prochain appel à projets de la Région Aquitaine pour la période 2015-2020.



©: B.RUIZ - SIBA

## L'Axe 4 du FEP du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, c'est...

... une stratégie rédigée en 2008, mise en œuvre de 2010 à 2014, autour de 3 axes



### ... en quelques chiffres

- ▶ 1.3 million d'euros investis sur le territoire au profit des filières maritimes
  - 570 000€ de FEP et 163 400€ de fonds de l'Etat
  - 130 000€ de fonds régionaux et 128 000€ de fonds départementaux
- ▶ 44 projets opérationnels soutenus (hors fonctionnement du programme)
- ▶ Un coût total moyen de 24 000€ HT par projet
- ▶ Une ingénierie de projet, sur 5 ans, pour animer et accompagner les acteurs du territoire

## Une 1<sup>ère</sup> expérience qui présente de solides résultats

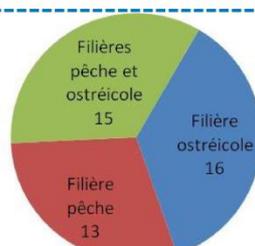
**Embarquez !**  
avec les ostréiculteurs et les pêcheurs du Bassin d'Arcachon...



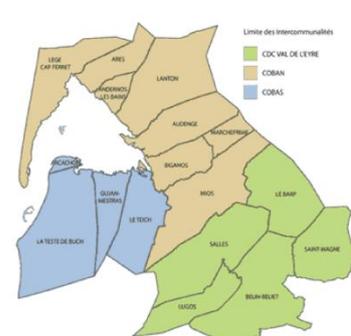


Après 5 années de mise en œuvre, la **stratégie** reste pertinente avec des enjeux qui répondent aux problématiques des professionnels et qui ont permis le soutien de :

- ▶ projets innovants
- ▶ projets collectifs bénéficiant aux 2 filières, favorisant ainsi leur rapprochement
- ▶ projets emblématiques (ex : pescatourisme, tannage des peaux de poisson) et d'autres en devenir (moteur électrique, restauration collective...)



Nb de projets soutenus en fonction de la filière professionnelle bénéficiaire



Une **gouvernance** efficace grâce...

- ▶ ... au portage par la COBAS, pour le compte du Pays BARVAL, en partenariat avec les 2 filières, jugé pertinent et efficace sur le périmètre du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre jugé cohérent.
- ▶ ... à une bonne représentativité des différents acteurs (publics & privés) au sein du Comité de Programmation.

Une **mobilisation** des acteurs qui s'est maintenue tout au long de la programmation et les professionnels sont restés au cœur du programme, tant au niveau décisionnel, qu'opérationnel.

Une **animation**, jugée efficace et indispensable pour la mise en œuvre de la stratégie, l'accompagnement des porteurs de projets, la représentation et la reconnaissance des actions du territoire aux niveaux national et européen.



**L'AXE 4 EST PERÇU COMME UN LIEU D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS ET COMME UN FACTEUR DE COHESION TERRITORIALE, QUI A EU UN EFFET LEVIER IMPORTANT EN PERMETTANT D'OBTENIR DES FINANCEMENTS, DE DEVELOPPER DES PARTENARIATS ET D'INITIER DES PROJETS QUI ONT TROUVE, PAR LA SUITE, UNE CONTINUITÉ.**

## Des points de vigilance à prendre en compte pour l'avenir

L'évaluation finale a également permis d'identifier des marges de progrès pour renforcer l'efficacité de l'outil.

### → Une communication à développer

La communication est à développer, tant en interne au groupe, qu'à l'externe afin, notamment, de diversifier les porteurs de projets.

La création d'outils dédiés aux membres du Comité de Programmation leur permettra de s'approprier davantage le programme et d'en devenir de véritables ambassadeurs sur le territoire.

De même, la communication sur les résultats des projets soutenus devra être accentuée.

De manière générale, les supports de communication devront être renforcés afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie.

### → Une animation à renforcer

La procédure administrative est considérée comme simplifiée, par rapport à d'autres fonds européens, grâce à l'animation dédiée qui permet l'accompagnement des porteurs de projet.

Une mission distincte pour la gestion des dossiers, permettrait toutefois de renforcer cet accompagnement et d'assurer un meilleur suivi des délais de paiement des aides. Une mission entièrement dédiée à l'animation permettrait, quant à elle, de favoriser l'émergence des projets et de nouveaux porteurs de projets.

### → Une coopération à accentuer

Les acteurs du territoire ont eu des échanges riches avec les autres groupes, notamment dans le cadre de la coopération. Elle devra toutefois être renforcée pour favoriser les retours d'expérience d'autres territoires et le transfert de méthodologie et de compétences.



## Des défis à relever pour transformer l'essai sur une nouvelle programmation

Dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le territoire envisage de présenter une candidature sur le dispositif qui va remplacer l'Axe 4 : le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Pour y prétendre, la nouvelle stratégie, qui sera travaillée en concertation avec tous les acteurs du territoire, devra s'inscrire dans la continuité de la première expérience:

- ▶ Renforcer la stratégie pour permettre d'aller, au-delà des études, sur des projets structurants.
- ▶ Maintenir la mobilisation et l'implication des professionnels de la pêche et de l'aquaculture.
- ▶ Amplifier les retombées économiques des projets sur le territoire.
- ▶ Renforcer l'articulation et la complémentarité avec le programme LEADER pour accentuer le lien terre-mer.



### Groupe FEP Axe 4 du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

Contact : Aline DELAMARE  
 ✉ 15 rue de la Barbotière - 33470 Gujan-Mestras  
 ☎ 05 57 73 08 49 / 06 87 75 87 95  
 @ [fepbassinarcachon@valdeleyre.fr](mailto:fepbassinarcachon@valdeleyre.fr)  
[www.fepaxe4-paysbarval.fr](http://www.fepaxe4-paysbarval.fr)



# Séminaire de candidature DLAL-FEAMP du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Jeudi 5 Novembre 2015 – Gujan-Mestras

## Etaient présents :

**Isabelle Auby** - Chargée de mission à l'IFREMER; **Olivier Audy** - Chargé de mission au Département de la Gironde; **Franck Avice** - Directeur de l'OT de Gujan-Mestras; **Olivier Balerdi** – Directeur Adjoint du Lycée Maritime de Ciboure; **Joël Bernardi** - Membre de l'Association Bassin d'Arcachon Coquillages; **Adeline Borot de Battisti** - Chargé de mission à la Région Aquitaine; **Marie-Pierre Chassaing Deguine** - Directrice Générale Adjointe à la COBAS; **Jacques Chauvet** – Vice-Président de la COBAS; **Eric Coignat** – Adjoint à la Mairie d'Andernos-les-Bains; **Vincent Coudert** – Directeur de Bassin Formation-COBAS; **Marie-Hélène Des Esgaulx** – Président de la COBAS; **Philippe Drobois** - Trésorier de l'Association des Mareyeurs et Poissonniers de la Criée d'Arcachon; **Pascale Fossecave** - Chargée de mission à l'Institut des Milieux Aquatiques; **Jean-Marie Froidefond** – Membre de la SEPANSO; **Isabelle Galinier** - Directrice des Services Communication et Promotion Touristique du SIBA; **Agathe Groïa** - AG Conseils; **Angélika Hermann** - Elue du CRCAA; **Yves Herzsfled** - Directeur de la Criée du Port d'Arcachon; **Olivier Laban** - Président du CRCAA; **Jean-Michel Labrousse** – Président du CDPMEM33; **Thierry Lafon** - Vice-Président du CRCAA; **Nathalie Le Yondre** – Vice-Présidente de la COBAN et Maire d'Audenge; **Aurélié Lecanu** – Directrice du CRCAA; **Kévin Leleu** – Chargé de mission au PNM Bassin d'Arcachon; **Marie-Christine Lemonnier** – Présidente de la CdC Val de l'Eyre; **Thierry Lèques** – Gérant de la Navicule Bleue; **Philippe Montalban** – Vice-Président de l'Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon; **David Mordant** – Directeur de la DDTM33/SML Arcachon; **Claude Pascal** – Président de l'Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon; **Monique Philip** – Fondatrice de l'association FEMER et Présidente de Femmes de Mer en Partage; **Gaëlle Renard** – Directrice adjointe de l'OP Pêcheurs d'Aquitaine; **Chloé Savarin** – Chargée de mission du CRCAA; **Amélie Symphor** – Chargée de mission de la Ville de Gujan-Mestras; **Jean-Marc Verlhac** – Président de l'Association des Mareyeurs et Poissonniers de la Criée d'Arcachon; **Florence Vivier** – Chargée de mission du CRCAA; **Séverine Fleith** – Chef de projet du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre; **Sabrina LoCoco** – Chargée de mission du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre; **Pauline Faviez** – Chargée de mission du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre; **Aline Delamare** – Animatrice du Groupe FEP-Axe4 BARVAL.

## ACCUEIL ET RAPPELS INTRODUCTIFS

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS, structure juridique porteuse pour le compte du Pays BARVAL de l'Axe 4 du FEP**, accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle que le programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) visait à financer des stratégies locales en faveur du développement durable des zones dépendantes de la pêche et de l'aquaculture. Ce programme s'est achevé le 31 décembre 2014 sur le territoire et a permis d'accompagner 44 projets opérationnels et de mobiliser 1.3 million d'euros au profit des acteurs maritimes.

Un nouvel outil, intitulé DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux), prendra la suite sous le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), sur la période 2015-2020. Les acteurs, élus

et professionnels du territoire du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre, ont d'ores et déjà décidé de répondre à cet appel à candidature afin de conforter la place des filières maritimes localement, notamment dans la perspective de la future grande région.

**Olivier LABAN, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine, Co-Président du Comité de Programmation du groupe FEP-Axe 4** indique que 16 projets soutenus par l'Axe 4 ont bénéficié directement à la filière ostréicole, en plus des projets collectifs aux deux filières maritimes. Ces projets ont eu des retombées en matière d'acquisition de connaissances, ont permis la création d'outils de communication en interne à la filière et vers le grand public, la valorisation de la filière et du métier d'ostréiculteur, la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la filière ostréicole et le financement d'études prospectives. Le CRCAA a porté 15 projets financés à hauteur de 78% du coût total TTC.

Dans le cadre du DLAL, la filière ostréicole souhaite renforcer la valorisation des huîtres Arcachon-CapFerret, dans la perspective de la future grande région, en travaillant notamment sur des signes officiels de qualité. **Olivier Laban** a rappelé que tout en continuant leur métier de producteurs, il était important pour les ostréiculteurs de renforcer la valorisation de leur métier et de leur produits grâce à leurs outils de production. Il souhaite également que le DLAL contribue au maintien du nombre d'entreprises ostréicoles sur le bassin et au dialogue avec les acteurs du territoire. Enfin, en lien avec le Parc Naturel Marin, le DLAL doit permettre de conserver la bonne qualité environnementale du milieu pour le maintien de l'activité.

**Jean-Michel LABROUSSE, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde, Co-Président du Comité de Programmation du groupe FEP-Axe 4** explique que l'Axe 4 du FEP a permis le soutien de 13 projets à bénéfice direct pour la filière pêche, en plus des projets collectifs aux deux filières maritimes. De même que pour la filière ostréicole, les retours pour la pêche ont concerné l'acquisition de connaissances, la création d'outils de communication pour faire connaître la filière, la valorisation de la filière et du métier de pêche, la valorisation du poisson local, la valorisation des coproduits et des études prospectives. Le CDPMEM33 a mis en œuvre 9 projets financés à hauteur de 79% du coût total TTC.

Le DLAL doit permettre à la filière pêche de continuer à communiquer sur le territoire pour se faire connaître et ainsi valoriser le poisson local et trouver de nouveaux débouchés de commercialisation. Il est également nécessaire de valoriser le métier avec les acteurs locaux en développant des activités de découverte pour, notamment, intéresser les jeunes au métier. Enfin, le DLAL doit contribuer à renforcer la valorisation des coproduits de la pêche.

## **PRESENTATION DU BILAN DU PROGRAMME AXE 4 DU FEP 2010-2014**

**Aline DELAMARE, animatrice du programme Axe 4 du FEP au Pays BARVAL** indique que le bilan s'appuie sur l'évaluation finale réalisée en fin d'année 2014 et restituée en janvier 2015. Il s'agissait de mesurer les écarts entre la stratégie écrite en 2008, intitulée « *Des solidarités maritimes pour relever les défis environnementaux et économiques d'un territoire unique* », et la réalisation effective du programme jusqu'au 31 décembre 2014. Cette stratégie était divisée en 3 axes prioritaires : le patrimoine et l'environnement, le développement économique des filières et le dialogue territorial. Le groupe disposait d'enveloppes FEP et Etat dédiées, à hauteur respective de 568k€ et 167k€. Le comité de programmation du groupe examinait les dossiers déposés et évaluait leur adéquation avec la stratégie avant de valider le soutien financier.

La stratégie a été jugée pertinente pendant les 5 années de sa mise en œuvre. 53 projets ont été soutenus au total, dont 44 opérationnels, pour un coût total de 1.3 million d'euros. La région et le département ont contribué au soutien des projets avec respectivement, 127k€ et 122k€. La stratégie a ainsi été mise en œuvre au travers de projets innovants, collectifs aux 2 filières et/ou emblématiques.

Le comité de programmation de l'Axe 4 du FEP était perçu comme un lieu d'échanges entre les acteurs locaux, ayant permis la reconnaissance des filières sur le territoire et la valorisation des métiers et des produits en lien avec la dynamique territoriale. L'Axe 4 a également eu un rôle de levier financier (accompagnement pour la finalisation des plans de financement des projets), de levier de partenariat (mise en réseau des acteurs) et de levier projet.

Les membres du comité de programmation de l'Axe 4 souhaitent que la stratégie DLAL s'inscrive dans la continuité de la précédente. Conformément aux attentes de la Commission Européenne, de l'Etat et de la Région Aquitaine, la stratégie DLAL doit permettre d'aller au-delà des études, vers des projets structurants et/ou innovants et le volet coopération doit être renforcé. Le programme devra également permettre de mettre en œuvre une communication plus efficace vers l'extérieur, mais également en interne, pour que les membres du comité de programmation en deviennent les ambassadeurs. Enfin, pour assurer une montée en puissance de l'outil DLAL, les volets animation du programme et gestion administrative des dossiers devront être plus développés que sous l'Axe 4.

## PRESENTATION DU DISPOSITIF DLAL FEAMP ET DE L'APPEL A PROJET REGIONAL

**Adeline BOROT DE BATTISTI, Chargée de mission Mer au Conseil Régional d'Aquitaine** présente l'avancement du Programme Opérationnel (PO) du FEAMP et la mise en œuvre du DLAL sur le territoire. Depuis avril dernier, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Commission Européenne sur le PO. Sa validation avant la fin de l'année 2015 est donc en bonne voie. Sur la base de ce document, la France pourra alors valider les critères de sélection des groupes DLAL et les mettre en place.

Les objectifs français du DLAL sont axés sur l'emploi dans les filières pêche et aquacole et la cohésion territoriale. Les stratégies DLAL doivent bénéficier aux entreprises pour permettre leur développement économique. **Adeline BOROT DE BATTISTI** confirme que les projets devront être structurants et que la place de la coopération sera prépondérante.

La Région Aquitaine souhaite que le DLAL conforte la place des acteurs de la pêche et de l'ostréiculture sur le territoire, continue à jouer le rôle de levier et permette de soutenir des projets qui ne pourront pas être soutenus sous d'autres mesures du FEAMP.

Chaque région conservera l'enveloppe FEAMP dont elle bénéficie, et ce même après la fusion. Ainsi, les 2.1 millions euros fléchés vers le DLAL en Aquitaine seront alloués aux groupes aquitains qui déposeront une candidature (2 territoires, tous deux anciennement Axe 4, se sont positionnés). Avec une intervention fixe de 50% de FEAMP, l'enveloppe totale du dispositif s'élèverait à 4.2 millions d'euros en Aquitaine. Pour que le programme DLAL soit efficace, et compte tenu de la perte de compétence économique des Départements, la Région Aquitaine a d'ores et déjà prévu la totalité des cofinancements nécessaires pour le DLAL dans son budget.

Les Régions et l'Etat se réunissent le 13 novembre pour valider un appel à candidature type qui sera lancé dans les jours qui suivront en Aquitaine et en Poitou-Charentes. Il resterait ouvert jusqu'au 29 février 2016 (sous réserve de la date de validation du PO).

**Olivier LABAN** indique que les décalages répétés du calendrier de lancement du nouveau dispositif posent de vraies difficultés pour maintenir la dynamique auprès des acteurs locaux mais également pour le personnel d'animation. Il propose de solliciter les autres groupes français pour adresser un courrier commun à la Direction des Pêches afin d'alerter sur les difficultés rencontrées localement. **Jean-Michel LABROUSSE** ajoute que c'est l'ensemble du FEAMP qui est en retard et qui met en difficulté les filières à l'échelle nationale.

**Aline DELAMARE** indique que ce sont aujourd'hui 2.1 millions d'euros qui pourraient être alloués au territoire. Il est donc indispensable que les acteurs locaux se mettent en ordre de marche pour la construction de la nouvelle candidature. C'est bien l'objet du séminaire que de reprendre les enjeux et besoins du territoire afin de bâtir la stratégie locale, autour de 4 ateliers de travail. Les thématiques ont été déterminées en croisant le travail réalisé sous l'Axe4, les objectifs du PO et du règlement communautaire relatif au FEAMP :

- ▶ le développement de nouvelles productions et pratiques culturelles
- ▶ la valorisation des produits, via la commercialisation et la diversification des activités
- ▶ le renforcement du lien social, via la formation, la sensibilisation aux métiers et la cohésion entre les acteurs locaux
- ▶ le renforcement de la conscience environnementale

L'innovation et la communication sont des enjeux transversaux dont il sera question dans chaque atelier.

## RESTITUTION DES ATELIERS

**Jean-Michel LABROUSSE** ouvre la session de restitution. Il rappelle que ce travail est indispensable pour construire une solide stratégie locale pour le développement des filières maritimes et du territoire à soumettre à l'appel à candidature de la Région.

**Aurélie LECANU**, Directrice du Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine, et **Gaëlle RENARD**, Directrice-adjointe de l'OP Pêcheurs d'Aquitaine, ont synthétisé les diagnostics et restitué les échanges des ateliers.

## SYNTHESE ATELIER 1 :

### LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRODUCTIONS ET PRATIQUES CULTURALES

#### **Présents :**

Isabelle Auby – Ifremer

Jean-Marie Froidefond – SEPANSO

Marie-Christine Lemonnier – Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Amélie Symphor – Marie de Gujan-Mestras

Kévin Leleu – Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Agathe Groïa – AG Conseils

Thierry Lafon – Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine

Jean-Michel Labrousse – Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde

#### **Animation :**

Aline Delamare et Sabrina Lo Coco – Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

#### **Rapporteur :**

Aurélie Lecanu – Comité Régional de la Conchyliculture d'Arcachon-Aquitaine

#### **Diagnostic :**

La filière pêche du Bassin d'Arcachon comprend plus d'une centaine de navires dont les 2/3 pêchent dans le bassin et 1/3 à l'océan. Ces derniers réalisent près de 70% des débarquements en criée et leur activité est contrainte par les réglementations européennes et françaises. L'activité des navires intra-bassin et des pêcheurs à pied professionnels est quant à elle inféodée à la saisonnalité des espèces qui rentrent dans le Bassin. Ces différentes pêcheries capturent une grande diversité d'espèces, donnant ainsi à la criée d'Arcachon sa réputation de criée avec des produits à haute valeur ajoutée (sole, céphalopodes, poissons brillants...). Ces caractéristiques peuvent toutefois engendrer des situations économiques difficiles pour les entreprises si une ressource est peu abondante.

Le Bassin d'Arcachon est également un des plus vieux bassin de production ostréicole en France. Les producteurs se sont adaptés au fil des siècles pour améliorer leur technique de production en passant de la pêche des huîtres au captage et à la maîtrise du cycle complet d'élevage. La filière conchylicole arcachonnaise reste toutefois exclusivement orientée vers l'ostréiculture, ce qui peut parfois entraîner des difficultés économiques pour des d'entreprises (cf les périodes de mortalités entre 2008 et 2013).

Les filières connaissent également des périodes de fermeture sanitaires qui interdisent la vente de certaines espèces de coquillages pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines (5 semaines pour les huîtres et 12 semaines pour les moules en 2015). Pendant ces périodes, les ostréiculteurs continuent à travailler sur les parcs pour maintenir leur stock et être prêts pour la réouverture, mais ne peuvent les vendre. Quant aux pêcheurs, ils ne peuvent pas pêcher les coquillages, tels que les moules ou les palourdes, pendant ces périodes et peuvent difficilement se reporter sur d'autres espèces.

Enjeux	Besoins
Prospecter de nouvelles ressources de pêche ou aquacole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer les espèces proliférantes (ex : crépidule<sup>38</sup>) et/ou les produits issus de la gestion du Domaine Public Maritime en leur trouvant des voies de commercialisation</li> <li>- développer une civellerie (pré grossissement) ou une ferme d'élevage d'anguille dans des zones riches (ex : Domaine de Certes, marais de Bayonne) pour valoriser ces produits à l'export (ex : Espagne)</li> <li>- développer la transformation des produits de la pêche (salage, fumage, mise sous vide...) sur le territoire de façon à rallonger leur durée de vie commerciale (potentiel besoin de retours expérience d'autres territoires)</li> <li>- développer l'algoculture</li> </ul>
Prospecter de nouvelles pratiques culturelles de pêche ou aquacole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'élevage en eaux profondes dans le cycle de production ostréicole. Les cages peuvent ainsi devenir des récifs artificiels temporaires et rendre des bénéfices à la pêche</li> <li>- expérimenter un vivier flottant<sup>39</sup> pour réduire les mortalités ostréicoles estivales et faire du stockage en mer</li> <li>- étudier l'opportunité (au regard notamment de la rentabilité) de développer un système de détoxification des coquillages,</li> <li>- développer un système de détoxification de l'eau pour renforcer le protocole ostréicole de stock protégé</li> <li>- mettre en place des récifs artificiels pour la pêche en utilisant des matériaux recyclés</li> </ul>
Améliorer la productivité de certaines ressources ou zones de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer et surveiller (ex : cartographie) les stocks (ex : coque, crépidule, huitres...) en lien avec les habitats (ex : ensablement) et la capacité trophique du milieu</li> <li>- étudier et suivre les stocks halieutiques pour mieux les comprendre et ainsi améliorer la productivité</li> <li>- communiquer auprès du grand public sur les stocks halieutiques et leurs fluctuations naturelles</li> <li>- entretenir/gérer les malines<sup>40</sup></li> </ul>

<sup>38</sup> La *crépidule* est un [mollusque gastéropode](#). Elle est devenue invasive en Europe. Les crépidules vivent à faible profondeur et s'encastrent les unes sur les autres, formant des colonies qui résistent facilement au courant et à la plupart des prédateurs. Elles se nourrissent de [plancton](#) et sont des compétiteurs trophiques des autres coquillages.

<sup>39</sup> Le *vivier flottant* est une sorte de cage qui permet de stocker des huitres sur palettes en pleine eau.

<sup>40</sup> La *maline* est un bassin de décantation qui sert à stocker l'eau « classée B », prélevée dans le chenal durant les périodes de mortes eaux. L'eau est ensuite purifiée par décantation et action naturelle des rayons ultra-violet et est alors classée A, puis utilisée pour alimenter les bassins d'élevage destinés à la production et à l'affinage des huîtres, ainsi qu'au lavage des coquillages.

## **SYNTHESE ATELIER 2 :**

### **LA VALORISATION DES PRODUITS, VIA LA COMMERCIALISATION ET LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES**

#### **Présents :**

Olivier Balerdi- Lycée Maritime de Ciboure  
Chloé Savarin – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Franck Avice – EPIC Office du Tourisme de Gujan-Mestras  
Philippe Drobois – Association des Mareyeurs et des Poissonniers de la Criée d’Arcachon  
Jean-Marc Verlhac – Association des Mareyeurs et des Poissonniers de la Criée d’Arcachon  
Yves Herszfeld – Port d’Arcachon  
Pascale Fossecave – Institut des Milieux Aquatiques  
Vincent Coudert – Bassin Formation COBAS  
Isabelle Galinier – Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon  
Joël Bernardi – Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde & Association Bassin Arcachon Coquillages  
Olivier Laban – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Olivier Audy – Conseil Départemental de Gironde  
Philippe Montalban – Association des Plaisanciers du Bassin d’Arcachon  
Claude Pascal – Association des Plaisanciers du Bassin d’Arcachon  
Monique Philip – Association FEMER

#### **Animation :**

Pauline Faviez et Séverine Fleith – Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre

#### **Rapporteur :**

Gaëlle Renard – Organisation de Producteurs Pêcheurs d’Aquitaine

#### **Diagnostic :**

Les pêcheurs professionnels du Bassin d’Arcachon débarquent une grande diversité d’espèces à haute valeur ajoutée, ce qui fait la particularité de la criée d’Arcachon. Ils sont toutefois soumis à la forte saisonnalité des espèces. De plus, des actions soutenues par l’Axe 4 du FEP, ont mis en évidence la méconnaissance des produits de la mer locaux et de la présence d’une criée à Arcachon par certains acteurs du Bassin d’Arcachon et du Val de l’Eyre.

Le Bassin d’Arcachon est une zone de nurserie naturelle pour les huîtres, ce qui est un réel atout pour le territoire. Entre 2012 et 2014, les captages ont été très importants. Cela peut également être une menace car ce captage abondant conduit à une charge de travail supplémentaire, par rapport aux autres bassins de production, ce qui a une répercussion directe sur le prix de vente des huîtres marchandes du Bassin d’Arcachon. D’autre part, cela va engendrer une mise sur le marché, dès 2015, de volumes importants d’huîtres marchandes sur le territoire, mais également au niveau national de par la vente de naissain aux producteurs d’autres bassins. L’année 2015 présente quant à elle un mauvais captage. Ainsi, la fluctuation des captages d’une année sur l’autre peut désorganiser le marché.

La pêche et l’ostréiculture ont façonné les ports du littoral du Bassin d’Arcachon, créant ainsi une image particulière du territoire très largement connue. Conscients de cet atout, les professionnels ont saisi

l'opportunité de valoriser leurs produits au travers du pescatourisme, des dégustations et de la vente directe depuis plusieurs années.

Enjeux	Besoins
<p>Faire connaître la filière pêche, à la fois sur ses produits, mais également sur sa structuration, de manière à être plus visible et à trouver de nouveaux débouchés de commercialisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer une offre territoriale en poisson local (développer les liens mareyeurs/OP), notamment pour la restauration collective</li> <li>- valoriser les produits de la mer à moindre valeur ajoutée</li> <li>- connaître/caractériser les besoins de l'acheteur final pour proposer des produits adaptés (réflexion sur la transformation)</li> <li>- former les acteurs (restaurateurs, poissonniers...) aux produits de la pêche arcachonnaise (connaissance, utilisation, transformation...)</li> <li>- poursuivre la réflexion sur l'opportunité d'un marché aux poissons à Arcachon (cohabitation avec les poissonniers implantés à proximité)</li> <li>- développer un label ou une charte de qualité pour les produits de la pêche (travail de filière)</li> <li>- développer les coopérations entre les différents acteurs (restaurateurs/producteurs, traiteurs/producteurs, GMS/producteurs)</li> </ul>
<p>Renforcer la valorisation des produits ostréicoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un ou plusieurs SIQO<sup>41</sup> sur les huîtres (vérifier le cadre réglementaire du DLAL)</li> <li>- créer localement une photothèque-vidéothèque sur la pêche et l'ostréiculture</li> <li>- permettre les échanges avec les autres bassins de production pour structurer la filière ostréicole au niveau national (réflexions sur régulation des zones de captage : quotas, licences...)</li> <li>- développer les coopérations entre les différents acteurs (ostréiculture/viticulture, restaurateur/producteur, traiteur/producteur, GMS/producteur)</li> </ul>
<p>Utiliser les lieux et moyens de production et la dynamique territoriale pour renforcer la valorisation des produits de la mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déployer la marque territoriale sur les activités maritimes : métiers, produits, recettes, avec une réflexion sur des produits innovants à créer.</li> <li>- développer/innover sur les recettes et préparations de produits de la mer en renforçant la créativité (recettes terroir-tradition)</li> <li>- développer des outils de communication au sein de la criée et aménager les abords du port de pêche d'Arcachon pour accueillir et informer les visiteurs</li> <li>- créer de l'événementiel sur les filières</li> <li>- actualiser et renforcer la qualité des contenus des lieux de médiation (ex : Maison de l'Huître, ports...)</li> <li>- pescatourisme : repenser les outils de communication, actualiser la matérialisation dans les ports</li> <li>- redynamiser la confrérie pêche-ostréiculture existante (ambassadeur des filières)</li> </ul>

<sup>41</sup> Signe Officiel de Qualité et d'Origine

## **SYNTHESE ATELIER 3 :**

### **LE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL, VIA LA FORMATION, LA SENSIBILISATION AUX METIERS ET LA COHESION ENTRE LES ACTEURS LOCAUX**

#### **Présents :**

Olivier Balerdi- Lycée Maritime de Ciboure  
Monique Philip – FEMER  
Thierry Lèques – Navicule Bleue  
Florence Vivier – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Olivier Laban – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Joël Bernardi - Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde & Association Bassin Arcachon Coquillages  
Vincent Coudert – Bassin Formation COBAS  
Marie-Pierre Chassaing Deguine – COBAS  
David Mordant – DDTM33/SML

#### **Animation :**

Pauline Faviez et Séverine Fleith – Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre

#### **Rapporteur :**

Gaëlle Renard – Organisation de Producteurs Pêcheurs d’Aquitaine

#### **Diagnostic :**

Le métier de marin-pêcheur n’attire pas les jeunes et le renouvellement des effectifs n’est pas assuré. D’autre part, si aujourd’hui les installations de jeunes ostréiculteurs permettent de maintenir le nombre d’entreprises sur le territoire à environ 315 (plus d’une centaine d’installations en 10 ans), leur nombre a diminué de 71% en 40 ans, entraînant une baisse du nombre d’emplois de 54%. Ainsi, alors même que le territoire dispose d’un Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, d’une antenne du Lycée Maritime de Ciboure et d’un Centre de Formation pour Adultes à La Teste qui permettent de former des ostréiculteurs, des pêcheurs et du personnel pour la transformation des produits de la mer, ces filières semblent souffrir d’un déficit d’attractivité.

Par ailleurs, l’ostréiculture présente un fort potentiel d’embauches. Une grande partie est toutefois saisonnière ce qui crée parfois des difficultés de recrutement.

D’autre part, les activités de pêche et d’ostréiculture se pratiquent sur le plan d’eau et dans les ports. Les professionnels y sont en interaction avec les autres usagers. Les échanges entre les acteurs du territoire sont donc essentiels pour un bon usage de ces espaces.

Enfin, les entreprises de pêche et ostréicoles sont de relativement petites entreprises. Le fonctionnement quotidien de ces entités peut parfois s’avérer compliqué entre l’évolution des réglementations, les formations, la comptabilité, l’estimation de la chaîne de valeur du produit...

Enjeux	Besoins
Valoriser les métiers de la pêche et de l'ostréiculture, amont et aval, pour les rendre plus attractifs, notamment vis à vis des jeunes du territoire BARVAL.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réfléchir à l'accompagnement pour la transmission des entreprises de pêche</li> <li>- développer des outils de sensibilisation et de communication sur les métiers et les filières</li> <li>- identifier et s'orienter vers les « médias jeunes » (ex : serious game<sup>42</sup>)</li> <li>- valoriser les métiers en tension</li> <li>- actualiser et dynamiser les contenus des lieux de médiation</li> <li>- créer des contenus pédagogiques pour les écoles pour présenter les métiers et les produits</li> <li>- mettre en place un projet intergénérationnel avec des raconteurs de métiers</li> <li>- former/perfectionner les cuisiniers à la transformation des produits de la pêche arcachonnaise</li> </ul>
Réfléchir à une structuration territoriale pour proposer des emplois complémentaires dans d'autres secteurs d'activité et maintenir ainsi le potentiel humain sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualiser la main d'œuvre « maritime » au sein d'un même secteur d'activité ou avec d'autres (groupement d'employeur, multisalariat...) → lien avec la GPECT<sup>43</sup> du Pays et LEADER</li> <li>- construire des parcours de compétences pour renforcer la mobilité des personnels</li> </ul>
Renforcer les échanges entre les acteurs du territoire BARVAL.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les liens entre la formation et les professions maritimes (ex : participation de la profession au projet d'établissement de Ciboure) pour renforcer l'adéquation entre les besoins et la formation</li> <li>- renforcer les liens entre professionnels et prescripteurs pour mieux connaître les besoins</li> </ul>
Mettre à disposition des professionnels des temps d'échanges et d'accompagnements spécifiques et adaptés, qui leur permettent de maintenir leur activité et de se professionnaliser.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les structures professionnelles pour développer des temps collectifs d'information technique à destination des professionnels (ex : ateliers collectifs)</li> <li>- créer un centre de documentation et d'archivage mutualisé dématérialisé / répondre à la problématique de la protection-sécurisation des données et base de données, notamment bibliographique</li> <li>- relancer les œuvres sociales du monde maritime (type « comité d'entreprise »)</li> <li>- élaboration d'un guide des bonnes pratiques sanitaires pour les ostréiculteurs</li> </ul>

<sup>42</sup> Un *serious game* est un logiciel qui combine une intention « sérieuse » — de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique ou d'entraînement — avec des ressorts ludiques

<sup>43</sup> GPECT = Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences du Territoire

## **SYNTHESE ATELIER 4 :**

### **LE RENFORCEMENT DE LA CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE**

#### **Présents :**

Pascale Fossecave – Institut des Milieux Aquatiques  
Kévin Leleu – Parc Naturel Marin du Bassin d’Arcachon  
Olivier Audy – Conseil Départemental de Gironde  
Isabelle Auby – Ifremer  
Angélika Hermann – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Thierry Lafon – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine  
Amélie Symphor – Mairie de Gujan-Mestras  
Jean-Marie Froidefond – SEPANSO  
Philippe Montalban – Association des Plaisanciers du Bassin d’Arcachon  
Agathe Groïa – AG Conseils  
Claude Pascal – Association des Plaisanciers du Bassin d’Arcachon

#### **Animation :**

Aline Delamare et Sabrina Lo Coco – Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre

#### **Rapporteur :**

Aurélié Lecanu – Comité Régional de la Conchyliculture d’Arcachon-Aquitaine

#### **Diagnostic :**

Le Bassin d’Arcachon est une zone de reproduction, de nurserie et de nourricerie d’espèces piscicoles et de coquillages. Les activités de pêche et de conchyliculture dépendent directement de ces fonctionnalités écologiques. Toutefois, la pression démographique sur le territoire accroît la pression sur l’eau, la sédimentologie du bassin modifie les fonctionnalités de certaines zones ou encore des changements dans l’assemblage planctoniques, dont se nourrissent les coquillages, ont été constatés. Ces modifications ont un impact direct sur la croissance des espèces exploitées dans le Bassin et, par voie de conséquences, sur l’économie des entreprises.

De plus, l’activité des ostréiculteurs et des pêcheurs de coquillages est bouleversée périodiquement par la présence de micro-organismes venus du large et dont se nourrissent ensuite les organismes filtrant, entraînant ainsi des périodes de fermeture plus ou moins longues.

Les filières pêche et ostréicole ont également des déchets organiques et minéraux issus de leurs productions. Certains sont valorisés en coproduits : peaux de poissons transformées en cuir, coquilles d’huîtres utilisées en remblais ou en complément alimentaire pour la volaille. Toutefois, ces exemples ne permettent pas une valorisation à 100% de ces déchets et celle-ci n’est pas toujours locale.

Enfin, les filières exercent leurs activités sur un plan d’eau unique qui présente une forte sédimentologie. L’entretien des sites de production est très important pour les deux filières, à la fois sur les parcs ostréicoles, mais également dans les hauts du Bassin où est présente la palourde. De plus, pour maintenir l’image du territoire, les filières doivent porter une attention particulière à leurs pratiques. Comme toute activité de production, elles génèrent des déchets (palettes, poches ostréicoles, les tuiles ou coupelles, chaux, filets, bouées...) que les professionnels ont des difficultés à évacuer puisqu’il n’existe pas de ramassage généralisé et spécifique de ces déchets sur les ports.

Enjeux	Besoins
Préserver la qualité chimique et microbiologique des eaux conchylicoles et de pêche du Bassin d'Arcachon pour avoir un milieu productif et ainsi maintenir les fonctionnalités pour les espèces exploitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des partenariats locaux pour favoriser l'émergence de projets et d'aménagements en lien avec l'environnement (ex : aire de carénage, gestion des eaux noires...)</li> <li>- améliorer les pratiques (ex : réflexion sur anti-fouling, moteur électrique...) et trouver des solutions technologiques grâce au dialogue territorial</li> <li>- réhabiliter des zones de production (→ retombées environnementales et économiques pour les filières et les autres acteurs locaux)</li> <li>- protéger les malines, notamment en communiquant sur leur rôle et intérêt pour la filière ostréicole pour maintenir leur bon état écologique</li> </ul>
Renforcer les débouchés existant pour la valorisation des déchets et des coproduits issus des filières pêche et ostréicole et en rechercher des nouveaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir du matériel pour développer la peausserie vers une industrialisation</li> <li>- valoriser les coquilles de moules et d'huitres grâce à la R&amp;D et la création de filière économique dédiée</li> <li>- mettre en place des outils et services nécessaires avec les acteurs locaux (collecte des déchets, process, accompagnement des professionnels) pour pouvoir mieux valoriser les déchets par la suite (plastiques, filets, bois, chaux, ferraille)</li> </ul>
Améliorer le choix des matériaux et process des filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- trouver une alternative aux poches plastiques utilisées pour la vente des produits de la mer</li> <li>- favoriser l'écoconception des filets de pêche pour éviter la diversité de leur assemblage et ainsi favoriser leur valorisation en fin de vie</li> <li>- intégrer les filières maritimes au développement de nouvelles technologies (ex : échange avec la filière automobile pour le développement d'un système de motorisation électrique adapté aux navires ostréicoles et de pêche)</li> </ul>

## CLOTURE

**Olivier LABAN** clôture le séminaire en remerciant les participants pour leur présence et la grande richesse des travaux des ateliers.

### Suite des travaux :

*L'ensemble des éléments sera compilé et croisé. Une version projet du dossier de candidature sera soumise aux acteurs locaux en début d'année 2016. Une réunion sera organisée en suivant pour valider le dossier avant son dépôt.*

## Annexe 5 : Avis du Conseil de Développement du Pays BARVAL du 21/03/16



### CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASSIN D'ARCACHON – VAL DE L'EYRE

#### Avis du Conseil de Développement sur le dossier de candidature DLAL FEAMP du Groupe du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre

Lundi 21 mars 2016

Le Conseil de Développement a été saisi par les Présidents du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre pour formuler un avis sur le dossier de candidature au programme européen DLAL FEAMP, comme il l'avait d'ailleurs fait sur le précédent programme, alors intitulé FEP Axe 4, fin 2008.

Après avoir pris connaissance du projet, qui sera présenté au Comité de Pilotage du Pays dans sa séance du 24 mars 2016, le Conseil de Développement note que le programme européen AXE 4 du FEP, comme celui du LEADER, a permis de renforcer le partenariat entre les acteurs publics et privés du territoire et il tient à affirmer sa satisfaction de voir les élus du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre et les organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture se saisir à nouveau, ensemble, de ce dispositif européen, dont l'évaluation a révélé qu'il avait permis de conforter la cohésion du territoire.

Le dossier DLAL FEAMP présenté autour de la stratégie « Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables » illustre bien les problématiques et enjeux pointés dans la charte révisée du Pays, à l'élaboration de laquelle le Conseil de Développement a participé. La candidature apparaît ainsi dans la continuité et la cohérence de la stratégie identifiée dans la charte révisée du Pays, en y apportant une dimension supplémentaire. Celle-ci s'exprime notamment par le choix d'une démarche fédératrice et transversale où les professionnels occupent une place centrale, accompagnée par les collectivités territoriales unies au sein du Pays.

Le CODEV relève également l'articulation renforcée de la stratégie du programme DLAL FEAMP avec celle du LEADER.

Le CODEV ne peut qu'encourager l'ouverture des filières maritimes aux autres acteurs du territoire. En cela, le DLAL FEAMP représente l'opportunité de s'inscrire dans le projet territorial au-delà des enjeux propres à leurs activités.

Ainsi, le Conseil de Développement souscrit à la stratégie, déclinée autour des 4 axes prioritaires.

Le Président du Conseil de Développement  
Pierre DELFAUD



COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE LA GIRONDE  
3 Quai Jean Dubourg—33120 ARCACHON  
Tél. : 05 57 72 29 69 – E-mail : cdpmem.gironde@orange.fr  
<http://peches-arcachon-gironde.fr>

# DELIBERATION n°2/2016

## Approbation de la candidature DLAL du Bassin d’Arcachon Val de L’Eyre

- Vu** le Règlement 508-2014 relatif au FEAMP et en particulier son titre V chapitre 3 consacré au développement durable des zones tributaires de la pêche et de l’aquaculture,
- Vu** le Programme Opérationnel français du FEAMP approuvé le 3 décembre 2015,
- Vu** l’appel à candidature de la Région ALPC lancée le 13 janvier 2016 pour la mise en œuvre du DLAL,
- Vu** les travaux et avancées présentés durant les précédents conseils du CDPMEM 33,

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Gironde, lors de son Conseil du 24 mars 2016

## DECIDE

D’approuver la candidature du DLAL du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre, sachant que le territoire du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre (BARVAL) regroupe trois intercommunalités : la Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud (COBAS), la Communauté de Communes du Bassin d’Arcachon Nord et la Communauté de Communes du Val de l’Eyre. Parmi les dix-sept communes du Pays, dix ont une façade maritime et deux d’entre elles sont également ouvertes sur l’Océan Atlantique. Cet espace couvre l’intégralité du Bassin d’Arcachon auquel se rattache le Val de l’Eyre pour former un bassin de vie cohérent et de qualité, présentant des caractéristiques naturelles exceptionnelles, à quelques kilomètres seulement de la métropole bordelaise. Les évolutions démographiques des 15 dernières années attestent de la forte attractivité du territoire, la plus importante de Gironde. Il s’agit toutefois d’un territoire qui vieillit, marqué par un taux de chômage important. Le territoire souffre en effet d’un certain déséquilibre dans la composition de son économie et d’un manque de positionnement ou de notoriété si l’on excepte, évidemment, la filière touristique.

L’eau, omniprésente sur le territoire, fonde sa cohérence et son identité. D’abord, ressource naturelle pour les populations locales, elle a, petit à petit, été apprivoisée par l’Homme pour façonner l’image actuelle du bassin, du littoral et des terres. Elle reste, toutefois, un élément incontrôlable, dont les mouvements journaliers redessinent à chaque instant les passes, les bancs de sable et conditionnent les activités maritimes. Elle n’en est pas moins un bien précieux, sous étroite surveillance grâce aux acteurs locaux et aux politiques menées pour se doter d’outils de suivi et de maintien de sa qualité. Enfin, cette

1

Délibération 2/2016 – Candidature DLAL

eau si précieuse est source de vie, tant au niveau faunistique, pour les oiseaux, les espèces piscicoles, que floristique, pour les herbiers de zostères.

Il n'est donc pas étonnant que ce territoire voie se développer des activités économiques tournées vers le plan d'eau et le littoral, telles que le tourisme. En effet, grâce à des sites exceptionnels, comme la Dune du Pyla ou la pointe du Cap Ferret, le territoire accueille plus de 2 millions de touristes chaque année. Il n'est pas non plus surprenant de voir s'y développer une filière nautique dense et diversifiée et de voir émerger des réflexions des acteurs locaux relatives aux énergies nouvelles, afin de préserver les richesses de ce territoire.

Les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture sont liées à ces différents secteurs économiques et dépendent étroitement de la qualité du milieu. Bien structurées localement, avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde et le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine, ces filières sont désormais des acteurs incontournables du développement territorial. Elles participent à l'identité du territoire depuis des décennies et ont réussi à se maintenir, grâce, notamment, à leur capacité d'adaptation : abondance inégale de naissain d'une année à l'autre, mortalités importantes des huîtres sur certaines années pour l'une ; baisse des quotas et restrictions réglementaires pour l'autre. Elles doivent donc sans cesse évoluer, renouveler leurs méthodes de production, promouvoir leurs produits et leurs métiers, communiquer auprès du grand public et des jeunes pour susciter des vocations afin de maintenir les entreprises, les emplois et leur place dans le dialogue territorial.

Forts de ces enjeux, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre la dynamique de développement local des filières pêche et ostréiculture après l'expérience réussie du programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), mené de 2010 à 2014 sur le territoire. Cet outil permettra en effet de renforcer le volet économique de la stratégie territoriale du Pays BARVAL, défini dans le cadre de la révision de la charte du Pays en 2014.

Les acteurs locaux se sont ainsi mobilisés et impliqués au travers de réunions de travail et d'un séminaire dédié au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en novembre 2015. La capitalisation de ces différents travaux de concertation locale a permis la construction d'une stratégie DLAL intitulée : « Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables ».

Cette stratégie construite collectivement, validée au sein des instances du Pays et des structures professionnelles, repose sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux qui a permis d'identifier les enjeux des filières pour les années à venir et les besoins associés.

Des axes prioritaires d'intervention du DLAL ont ainsi été définis :

- **Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles**
- **Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités**
- **Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux**
- **Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production**
- **Axe 5 : Coopération**

Pour mener à bien le déploiement de cette stratégie, la COBAS, pour le compte du Pays BARVAL, en partenariat avec les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture, assurera le portage juridique du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA), comme sous l'Axe 4 du FEP.

La mise en œuvre de la stratégie reposera également sur une gouvernance locale, assurée au sein du Comité DLAL, qui donnera son avis sur les projets et sélectionnera ceux qui pourront être accompagnés et soutenus par le groupe. Ce comité sera composé d'Elus, de professionnels de la pêche et de l'ostréiculture et d'acteurs représentant les autres usagers du bassin. La sélection des projets se fera grâce à une grille d'évaluation des projets ou par des appels à projets sur des thématiques ciblées.

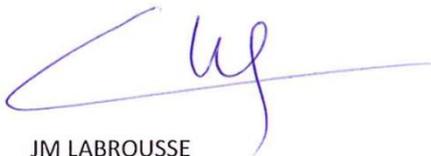
Le GALPA s'appuiera sur une personne ressource pour assurer les missions d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation qui lui incombent, en lien avec la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le groupe évaluera en continu ses actions, de manière qualitative et quantitative, pour être en capacité de rendre les rapports annuels de mise en œuvre, de participer à l'évaluation à mi-parcours qui sera menée par la Région et de réaliser une évaluation finale.

Afin de mener à bien les objectifs que s'est fixé le territoire BARVAL dans sa stratégie DLAL, la maquette financière prévisionnelle prévoit une enveloppe de 1 037 500 € de FEAMP à laquelle viendront s'adosser des contreparties publiques et privées.

**Le Conseil du CDP MEM 33 mandate le Président de la COBAS, structure porteuse du groupe DLAL, pour déposer le dossier de candidature avant la date de clôture de l'appel à candidature.**

Arcachon,  
le 24/03/2016

Le Président,



JM LABROUSSE

## Annexe 7 : Délibération du CRCAA du 08/03/16



### DELIBERATION N° 8 - 2016

#### Approbation de la candidature DLAL du Bassin d’Arcachon Val de L’Eyre

Vu le Règlement 508-2014 relatif au FEAMP et en particulier son titre V chapitre 3 consacré au développement durable des zones tributaires de la pêche et de l’aquaculture,

Vu le Programme Opérationnel français du FEAMP approuvé le 3 décembre 2015,

Vu l’appel à candidature de la Région ALPC lancée le 13 janvier 2016 pour la mise en œuvre du DLAL,

Vu les travaux et avancées présentés durant les précédents conseils du CRCAA,

Le Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine a été consulté par courrier électronique, transmis en date du 2 mars 2016 sur le projet final de candidature au DLAL (joint au courrier).

**Par cette délibération,**

**Le Conseil du CRCAA approuve la candidature résumée ci-dessous :**

Le territoire du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre (BARVAL) regroupe trois intercommunalités : la Communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud (COBAS), la Communauté de Communes du Bassin d’Arcachon Nord et la Communauté de Communes du Val de l’Eyre. Parmi les dix-sept communes du Pays, dix ont une façade maritime et deux d’entre elles sont également ouvertes sur l’Océan Atlantique. Cet espace couvre l’intégralité du Bassin d’Arcachon auquel se rattache le Val de l’Eyre pour former un bassin de vie cohérent et de qualité, présentant des caractéristiques naturelles exceptionnelles, à quelques kilomètres seulement de la métropole bordelaise. Les évolutions démographiques des 15 dernières années attestent de la forte attractivité du territoire, la plus importante de Gironde. Il s’agit toutefois d’un territoire qui vieillit, marqué par un taux de chômage important. Le territoire souffre en effet d’un certain déséquilibre dans la composition de son économie et d’un manque de positionnement ou de notoriété si l’on excepte, évidemment, la filière touristique.

**COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE**  
15 rue de la Barbotière - 33470 GUJAN MESTRAS - Tél: 05.57.73.08.43 - Fax: 05.57.73.02.48  
Email: [contact@huitres-arcachon-capferret.fr](mailto:contact@huitres-arcachon-capferret.fr) - Web: [www.huitres-arcachon-capferret.fr](http://www.huitres-arcachon-capferret.fr)  
SIRET: N° 304 691 231 00035 - APE: 9412Z - ORGANISME loi N° 2010-847

L'eau, omniprésente sur le territoire, fonde sa cohérence et son identité. D'abord, ressource naturelle pour les populations locales, elle a, petit à petit, été apprivoisée par l'Homme pour façonner l'image actuelle du bassin, du littoral et des terres. Elle reste, toutefois, un élément incontrôlable, dont les mouvements journaliers redessinent à chaque instant les passes, les bancs de sable et conditionnent les activités maritimes. Elle n'en est pas moins un bien précieux, sous étroite surveillance grâce aux acteurs locaux et aux politiques menées pour se doter d'outils de suivi et de maintien de sa qualité. Enfin, cette eau si précieuse est source de vie, tant au niveau faunistique, pour les oiseaux, les espèces piscicoles, que floristique, pour les herbiers de zostères.

Il n'est donc pas étonnant que ce territoire voie se développer des activités économiques tournées vers le plan d'eau et le littoral, telles que le tourisme. En effet, grâce à des sites exceptionnels, comme la Dune du Pyla ou la pointe du Cap Ferret, le territoire accueille plus de 2 millions de touristes chaque année. Il n'est pas non plus surprenant de voir s'y développer une filière nautique dense et diversifiée et de voir émerger des réflexions des acteurs locaux relatives aux énergies nouvelles, afin de préserver les richesses de ce territoire.

Les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture sont liées à ces différents secteurs économiques et dépendent étroitement de la qualité du milieu. Bien structurées localement, avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde et le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine, ces filières sont désormais des acteurs incontournables du développement territorial. Elles participent à l'identité du territoire depuis des décennies et ont réussi à se maintenir, grâce, notamment, à leur capacité d'adaptation : abondance inégale de naissain d'une année à l'autre, mortalités importantes des huîtres sur certaines années pour l'une ; baisse des quotas et restrictions réglementaires pour l'autre. Elles doivent donc sans cesse évoluer, renouveler leurs méthodes de production, promouvoir leurs produits et leurs métiers, communiquer auprès du grand public et des jeunes pour susciter des vocations afin de maintenir les entreprises, les emplois et leur place dans le dialogue territorial.

Forts de ces enjeux, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre la dynamique de développement local des filières pêche et ostréiculture après l'expérience réussie du programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), mené de 2010 à 2014 sur le territoire. Cet outil permettra en effet de renforcer le volet économique de la stratégie territoriale du Pays BARVAL, défini dans le cadre de la révision de la charte du Pays en 2014.

Les acteurs locaux se sont ainsi mobilisés et impliqués au travers de réunions de travail et d'un séminaire dédié au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en novembre 2015. La capitalisation de ces différents travaux de concertation locale a permis la construction d'une stratégie DLAL intitulée : « Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables ».

Cette stratégie construite collectivement, validée au sein des instances du Pays et des structures professionnelles, repose sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux qui a permis d'identifier les enjeux des filières pour les années à venir et les besoins associés.

**COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE**  
15 rue de la Barbotière - 33470 GUJAN MESTRAS - Tél: 05.57.73.08.43 - Fax: 05.57.73.02.48  
Email: [contact@huitres-arcachon-capferret.fr](mailto:contact@huitres-arcachon-capferret.fr) - Web: [www.huitres-arcachon-capferret.fr](http://www.huitres-arcachon-capferret.fr)  
SIRET: N° 304 691 231 00035 - APE: 9412Z - ORGANISME loi N° 2010-847

Des axes prioritaires d'intervention du DLAL ont ainsi été définis :

- **Axe stratégique 1 : Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles**
- **Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités**
- **Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux**
- **Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production**
- **Axe 5 : Coopération**

Pour mener à bien le déploiement de cette stratégie, la COBAS, pour le compte du Pays BARVAL, en partenariat avec les filières professionnelles de la pêche et de l'ostréiculture, assurera le portage juridique du Groupe d'Action Locale de la Pêche et de l'Aquaculture (GALPA), comme sous l'Axe 4 du FEP.

La mise en œuvre de la stratégie reposera également sur une gouvernance locale, assurée au sein du Comité DLAL, qui donnera son avis sur les projets et sélectionnera ceux qui pourront être accompagnés et soutenus par le groupe. Ce comité sera composé d'Elus, de professionnels de la pêche et de l'ostréiculture et d'acteurs représentant les autres usagers du bassin. La sélection des projets se fera grâce une grille d'évaluation des projets ou par des appels à projets sur des thématiques ciblées.

Le GALPA s'appuiera sur une personne ressource pour assurer les missions d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation qui lui incombent, en lien avec la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le groupe évaluera en continu ses actions, de manière qualitative et quantitative, pour être en capacité de rendre les rapports annuels de mise en œuvre, de participer à l'évaluation à mi-parcours qui sera menée par la Région et de réaliser une évaluation finale.

Afin de mener à bien les objectifs que s'est fixé le territoire BARVAL dans sa stratégie DLAL, la maquette financière prévisionnelle prévoit une enveloppe de 1 037 500 € de FEAMP à laquelle viendront s'adosser des contreparties publiques et privées.

**Le Conseil du CRCAA mandate le président de la COBAS, structure porteuse du groupe DLAL, pour déposer le dossier de candidature avant la date de clôture de l'appel à candidature.**

Gujan-Mestras, le 8/3/16

Le Président du CRCAA

  
Thierry LAFON

**COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE ARCACHON AQUITAINE**  
15 rue de la Barbotière - 33470 GUJAN MESTRAS - Tél: 05.57.73.08.43 - Fax: 05.57.73.02.48  
Email: [contact@huitres-arcachon-capferret.fr](mailto:contact@huitres-arcachon-capferret.fr) - Web: [www.huitres-arcachon-capferret.fr](http://www.huitres-arcachon-capferret.fr)  
SIRET: N° 304 691 231 00035 - APE: 9412Z - ORGANISME loi N° 2010-847

## Annexe 8 : Compte-rendu du Comité de Pilotage du Pays BARVAL du 24/03/16



### COMITE DE PILOTAGE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

JEUDI 24 MARS 2016 – MAIRIE DE BIGANOS

### COMPTE RENDU

#### PRÉSENTS :

Marie-Christine LEMONNIER, Présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre ;  
Bruno LAFON, Président de la COBAN ATLANTIQUE ;  
Jean-Jacques EROLES, Maire de La Teste de Buch ;  
Christiane DORNON, Maire du Barp ;  
Nathalie LE YONDRE, Maire d'Audenge ;  
Luc DERVILLE, Maire de Salles ;  
Jean-Yves ROSAZZA, Maire d'Andernos-les-Bains ;  
  
Pierre DELFAUD, Président du Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ;  
  
Mireille MAZURIER, Vice-Présidente du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine ;  
Jean-Michel LABROUSSE, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde ;  
Pascale MORTIER, Sous-Préfecture d'Arcachon ;  
  
Aurélie LECANU, Directrice du CRC AA ;  
Sylvie LATOURNERIE, Chargée de mission de la COBAS ;  
Laurent TRIJOLET, Directeur Général des Services de la COBAN ;  
Sabrina LO COCO, gestionnaire animateur LEADER du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ;  
Pauline FAVIEZ, chargée de mission OCM-GPECT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ;  
Aline DELAMARE, Chargée de Mission DLAL FEAMP du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ;  
Séverine FLEITH, Chef de projet du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

#### EXCUSÉS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la COBAS ;  
Yves FOULON, Député-maire d'Arcachon ;  
François DELUGA, Maire du Teich ;  
Jean-Guy PERRIERE, Président du SYBARVAL ;

Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège-Cap-Ferret ;  
Dominique CHRISTIAN, Sous-préfète d'Arcachon ;

Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde ;  
Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine ;  
Jean-Pierre LIMOUSIN, Président du CESER ALPC ;  
Marc FERNANDES, Membre du CESER ALPC.

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Marie-Christine LEMONNIER** accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle que la réunion du Comité de pilotage a pour objet de présenter le projet de candidature du DLAL FEAMP du territoire, de recueillir l'avis du Conseil de Développement du Pays sur ce projet, qui sera ensuite soumis à validation.

## PRESENTATION DU PROJET DE CANDIDATURE DLAL FEAMP

**Aline DELAMARE** rappelle les principaux résultats, très positifs, du programme européen Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche dont a bénéficié le territoire de 2010 à 2014 et détaille les caractéristiques du nouveau programme territorial DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, qui a pris la suite pour la programmation 2014-2020.

Elle présente ensuite le projet de candidature du territoire, en réponse à l'appel à projet régional, qui est issu d'une large concertation et qui repose sur la stratégie « **Une ambition économique partagée par les acteurs d'un territoire convoité pour des filières pêche et conchylicole innovantes et durables** ». Cette stratégie se décline autour de 4 axes prioritaires d'intervention, auxquels s'ajoutent les volets coopération et animation-communication-évaluation :

- ✓ **Développer de nouvelles productions et pratiques culturelles.**
- ✓ **Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités.**
- ✓ **Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux.**
- ✓ **Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production.**

L'enveloppe sollicitée par le territoire s'élève à 1 037 500 € de FEAMP, permettant de lever au total plus de 2 M d'€ de financements publics en faveur du territoire.

**Mireille MAZURIER** insiste sur la plus-value du dispositif pour la filière ostréicole. En effet, ce nouveau programme permettra de développer de nouveaux projets tels que la création de labels pour renforcer la notoriété des huitres Arcachon-Cap ferret, l'expérimentation d'un vivier flottant, ou encore la mutualisation des salariés ostréicoles.

**Jean-Michel LABROUSSE** tient à remercier le Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre pour sa collaboration et son soutien sur ce dossier, comme sur le précédent, qui n’existerait pas sans lui. Les acteurs ont tous beaucoup travaillé localement pour répondre à l’appel à projet dans les temps, alors que le DLAL arrive, comme le FEAMP en général, avec plus d’un an de retard.

Il se félicite que la Région soit nouvelle autorité de gestion, dans la mesure où cela devrait permettre des gains de temps dans la gestion et l’instruction des dossiers.

Ce dispositif permettra de favoriser le développement durable des activités de pêche, de réfléchir à de nouvelles activités, telles que l’élevage d’anguilles, ou encore de nouvelles techniques de pêche.

Un des principaux intérêts du programme DLAL FEAMP est également de réunir l’ensemble des acteurs concernés pour développer de nouvelles idées.

## PRESENTATION DE L’AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

**Pierre DELFAUD** indique que le Conseil de Développement a apprécié d’être saisi, comme cela avait déjà été le cas sur le programme FEP Axe 4.

Le Conseil de Développement s’est réuni le 21 mars dernier sur ce dossier, ce qui a permis aux membres d’échanger avec les représentants des professions maritimes, et c’est bien la vocation du Conseil de Développement que de favoriser la circulation de l’information dans les deux sens.

Le Conseil de Développement a relevé 3 points forts dans la candidature:

- l’évidence que le territoire répond parfaitement à tous les critères émis par l’Europe ;
- le caractère exemplaire du partenariat entre les élus et les professionnels ;
- l’articulation de ce programme avec le LEADER et le Parc Naturel Marin.

Le Conseil de développement a bien noté qu’il n’y avait pas de hiérarchisation des axes stratégiques, traités à égalité.

**Pierre DELFAUD** note que le dossier de candidature prévoit un volet coopération qui reste à construire, et qui prend tout son sens dans le cadre de la nouvelle Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

**Mireille MAZURIER** indique que des pistes de coopération sont déjà lancées avec le territoire de Marennes d’Oléron (la mutualisation pour le nettoyage du domaine public maritime, le transfert d’expérience sur les labels, l’accueil d’une antenne du CREAA<sup>1</sup> sur le territoire...).

**Le Conseil de Développement du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre émet un avis très favorable au dossier de candidature DLAL FEAMP du Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre.**

---

<sup>1</sup> Centre Régional d’Expérimentation et d’Application Aquacole de Poitou-Charentes

## VALIDATION DU PROJET DE CANDIDATURE DLAL FEAMP

**Mireille MAZURIER** tient à remercier Séverine FLEITH et Aline DELAMARE pour leur travail.

**Nathalie LE YONDRE** souligne l'excellente qualité du travail réalisé dans le cadre de ce dossier, qui fait suite à de nombreuses réunions sur le Pays, et la volonté des élus de suivre les travaux à venir. Elle indique, qu'en qualité de Conseillère régionale, elle suivra de très près l'avancée du programme et note que, bien que des retards aient été pris, il s'agit d'une véritable opportunité pour le territoire et ses acteurs.

**Bruno LAFON** salue les très bons résultats du programme Axe 4 du FEP qui ont servis de base à cette nouvelle candidature. Les élus sont aux côtés des professionnels pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de ce programme. Bruno LAFON se réjouit de l'organisation en place, qui va se développer.

**Marie-Christine LEMONNIER** félicite l'ensemble des acteurs pour le travail qui a été mené dans la plus grande intelligence, c'est-à-dire en reconnaissant ses différences mais avec la même volonté de co-construire. La candidature illustre le dynamisme du territoire.

**La candidature du programme DLAL FEAMP du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre pour la programmation 2014-2020 est validée.**